



Rapport aux actionnaires

Troisième trimestre de 2024

Table des matières

RAPPORT DE GESTION

1.0 Préface	2
2.0 Mise en garde à l'égard des énoncés prospectifs	2
3.0 Profil des activités	4
4.0 Stratégie	8
5.0 Résultats opérationnels	9
6.0 Situation financière	21
7.0 Flux de trésorerie	23
8.0 Situation de trésorerie et sources de financement	25
9.0 Poursuites	30
10.0 Gestion des risques financiers	30
11.0 Principales estimations comptables et jugements	30
12.0 Méthodes comptables et nouvelles normes comptables n'ayant pas encore été appliquées	31
13.0 Contrôle interne à l'égard de la divulgation de l'information financière	32
14.0 Risques et incertitudes	32
15.0 Définition et rapprochement des mesures financières non conformes aux PCGR	33
États financiers consolidés intermédiaires résumés	44
Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés	48

1.0 PRÉFACE

Dans le présent rapport de gestion, « Gildan », la « Société » ou les mots « elle », « sa », « son », « nous », « nos » et « notre » renvoient, selon le contexte, soit à Les Vêtements de Sport Gildan Inc., soit à Les Vêtements de Sport Gildan Inc. conjointement avec ses filiales.

Le présent rapport de gestion donne de l'information sur les activités, la performance financière et la situation financière de Gildan au 29 septembre 2024 et pour les périodes de trois mois et de neuf mois closes à cette date. Tous les montants qui figurent dans le présent rapport de gestion sont exprimés en dollars US, à moins d'indication contraire. Pour avoir une compréhension complète du contexte commercial de la Société, des tendances, des risques et des incertitudes auxquels elle est exposée, ainsi que de l'incidence des estimations comptables sur ses résultats opérationnels et sur sa situation financière, le présent rapport de gestion doit être lu en parallèle avec les états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités de Gildan au 29 septembre 2024 et pour les périodes de trois mois et de neuf mois closes à cette date et les notes y afférentes et avec notre rapport de gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 (le « rapport de gestion annuel 2023 »).

Dans le cadre de la préparation du présent rapport de gestion, nous avons pris en compte l'ensemble de l'information à notre disposition jusqu'au 30 octobre 2024, date du présent rapport de gestion. Les états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités au 29 septembre 2024 et pour les périodes de trois mois et de neuf mois closes à cette date ainsi que le présent rapport de gestion ont été revus par le comité d'audit et des finances de Gildan et ont été approuvés et autorisés aux fins de publication par notre conseil d'administration le 30 octobre 2024.

Les états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités au 29 septembre 2024 et pour les périodes de trois mois et de neuf mois closes à cette date ont été établis conformément aux principes comptables généralement reconnus (« PCGR ») et, plus précisément, conformément à la Norme comptable internationale IAS 34, *Information financière intermédiaire*, telle que publiée par l'International Accounting Standards Board (« IASB »). L'ensemble de l'information financière contenue dans le présent rapport de gestion est conforme aux Normes internationales d'information financière (International Financial Reporting Standards, ou « IFRS »), à l'exception de certaines informations présentées à la section « Définition et rapprochement des mesures financières non conformes aux PCGR » du présent rapport de gestion.

De l'information additionnelle sur Gildan, dont sa notice annuelle 2023, est disponible sur le site Web de la Société, au www.gildancorp.com, sur le site de SEDAR+, au www.sedarplus.ca, ainsi qu'à la section EDGAR du site Web de la Securities and Exchange Commission des États-Unis (où se trouve le rapport annuel sur formulaire 40-F), au www.sec.gov.

2.0 MISE EN GARDE À L'ÉGARD DES ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Certains énoncés qui figurent dans le présent rapport de gestion constituent des énoncés prospectifs au sens de la loi des États-Unis intitulée *Private Securities Litigation Reform Act of 1995* et des lois et de la réglementation sur les valeurs mobilières du Canada. Ces énoncés sont assujettis à des risques, des incertitudes et des hypothèses importants. Les énoncés prospectifs comprennent entre autres de l'information sur nos objectifs et sur les stratégies visant à atteindre ces objectifs, y compris des énoncés portant sur la stratégie de croissance durable de Gildan, sa stratégie ESG de nouvelle génération, de même que de l'information sur nos opinions, nos plans, nos attentes, nos anticipations, nos estimations et nos intentions. En particulier, l'information qui figure aux sections « Profil des activités », « Stratégie », « Résultats opérationnels », « Situation de trésorerie et sources de financement », « Gestion des risques financiers » et « Risques et incertitudes » contient des énoncés prospectifs. Les énoncés prospectifs se reconnaissent généralement à l'emploi de termes ayant une connotation conditionnelle ou prospective, tels que « peut », « fera », « s'attend à », « a l'intention de », « estime », « prévoit », « suppose », « anticipe », « planifie », « croit », ou « continue », de même que de la forme négative de ces expressions ou des variantes de celles-ci ou de termes semblables. Le lecteur est invité à consulter les documents déposés auprès des Autorités canadiennes en valeurs mobilières et de la Securities and Exchange Commission des États-Unis, ainsi que les risques décrits aux sections « Gestion des risques financiers », « Principales estimations comptables et jugements » et « Risques et incertitudes » du présent rapport de gestion pour une analyse des divers facteurs pouvant influencer nos résultats futurs. Les facteurs significatifs et les principales hypothèses qui ont été retenus pour tirer une conclusion ou formuler une prévision ou une projection sont également présentés dans ce document.

Les énoncés prospectifs sont, de par leur nature, incertains et les résultats ou les événements qui y sont prévus pourraient différer considérablement des résultats ou des événements réels. Les facteurs significatifs qui pourraient faire en sorte que les événements ou les résultats réels diffèrent considérablement des conclusions, prévisions ou projections reflétées dans ces énoncés prospectifs comprennent notamment :

- les changements des conditions économiques, financières ou géopolitiques générales à l'échelle mondiale ou sur un ou plusieurs des marchés que nous desservons;
- notre capacité à mettre à exécution nos stratégies et nos plans de croissance, y compris notre aptitude à mettre en service l'expansion de la capacité prévue;
- l'intensité de la concurrence et notre capacité à la soutenir efficacement;
- notre dépendance à l'égard d'un petit nombre de clients d'envergure, y compris notre plus important distributeur;
- le fait que nos clients ne soient pas dans l'obligation de passer un minimum de commandes fermes;
- notre capacité à prévoir, identifier et réagir à l'évolution des préférences des consommateurs et des tendances de consommation;
- notre capacité à gérer efficacement le niveau de notre production et de nos stocks en fonction des fluctuations de la demande des consommateurs;
- les fluctuations et la volatilité des cours des matières premières et des produits énergétiques, par rapport aux niveaux actuels, entrant dans la fabrication et le transport de nos produits;
- notre dépendance à l'égard de fournisseurs clés et notre capacité à maintenir un approvisionnement ininterrompu en matières premières, en matières intermédiaires et en produits finis;
- l'impact des risques liés aux conditions météorologiques, au climat politique et socioéconomique, aux catastrophes naturelles, aux épidémies, aux pandémies et aux endémies, telles que la pandémie de COVID-19, propres aux pays où nous exerçons nos activités ou dans lesquels nous vendons nos produits ou auprès desquels nous nous approvisionnons;
- la perturbation des activités de fabrication et de distribution causée par des facteurs tels que des enjeux opérationnels, des perturbations au niveau des fonctions logistiques de transport, des conflits de travail, l'instabilité politique ou sociale, les événements liés au climat, les catastrophes naturelles, les épidémies et les pandémies (comme la pandémie de COVID-19) et d'autres événements défavorables imprévus;
- la conformité à la réglementation en matière de commerce international, de concurrence, de fiscalité, d'environnement, de santé et de sécurité au travail, de responsabilité de produits, d'emploi, de brevets et de marques de commerce, de gouvernance et de valeurs mobilières, de licences et de permis, de protection de la vie privée, de faillite, de lutte anticorruption, ou de toutes autres lois ou réglementation en vigueur dans les territoires où nous exerçons nos activités;
- l'imposition de mesures correctives commerciales, la conformité aux règlements en matière de droits et de tarifs et les modifications qui y sont apportées, les lois et accords sur le commerce international, les accords commerciaux bilatéraux et multilatéraux et les programmes de préférences commerciales sur lesquels compte actuellement la Société pour exercer ses activités de fabrication ou pour l'application des mesures de protection qui en découlent;
- l'élimination des subventions gouvernementales et des crédits dont nous bénéficions actuellement, et la non-matérialisation des nouvelles subventions et des nouveaux crédits attendus;
- les facteurs ou circonstances qui pourraient faire grimper notre taux d'impôt effectif, dont le résultat de vérifications fiscales ou la modification de lois ou de traités fiscaux applicables;
- l'évolution ou le risque de violation des lois et règlements sur la sécurité des produits de consommation;
- les changements relatifs à nos relations de travail avec nos employés ou aux lois et réglementations sur l'emploi au Canada comme à l'étranger;
- notre dépendance à l'égard des gestionnaires clés et notre capacité à attirer et/ou à retenir du personnel clé;
- une mauvaise presse à la suite de violations réelles, présumées ou perçues, par la Société ou l'un de ses sous-traitants, des droits de la personne, des lois du travail et environnementales ou des normes du travail internationales, ou pour des pratiques de travail ou toutes autres pratiques commerciales contraires à l'éthique;
- notre capacité à protéger nos droits de propriété intellectuelle;
- les problèmes opérationnels liés à nos systèmes d'information ou à ceux de nos fournisseurs de services découlant de pannes de systèmes, de virus, d'une atteinte à la sécurité et à la cybersécurité, de désastres, de perturbations découlant de la mise à jour ou de l'intégration de systèmes;
- une atteinte réelle ou perçue à la sécurité des données;
- l'évolution rapide de l'intelligence artificielle;

- notre capacité à intégrer avec succès les acquisitions et réaliser les synergies et les bénéfices attendus;
- les modifications des méthodes et des estimations comptables;
- l'exposition aux risques découlant des instruments financiers, dont le risque de crédit lié aux créances clients et à d'autres instruments financiers, le risque de liquidité, le risque de change et le risque de taux d'intérêt, de même que les risques liés aux prix des marchandises.

Ces facteurs pourraient faire en sorte que la performance et les résultats financiers réels de la Société au cours des périodes futures diffèrent de façon significative des estimations ou des projections à l'égard de la performance ou des résultats futurs exprimés, expressément ou implicitement, dans ces énoncés prospectifs. Les énoncés prospectifs ne tiennent pas compte de l'incidence que les opérations ou les éléments non récurrents ou inhabituels annoncés ou qui se produiront après la formulation des énoncés pourraient avoir sur les activités de la Société. Par exemple, ils ne tiennent pas compte de l'incidence des cessions et des acquisitions d'entreprises ou d'autres transactions commerciales, des dépréciations d'actifs, des pertes de valeur d'actifs ou d'autres charges annoncées ou qui sont constatées après la formulation des énoncés prospectifs. L'incidence financière de ces opérations et d'éléments non récurrents ou inhabituels peut se révéler complexe et dépend nécessairement des faits propres à chacun d'eux.

Rien ne peut garantir que les attentes exprimées dans nos énoncés prospectifs se concrétiseront. Les énoncés prospectifs ont pour but de fournir au lecteur une description des attentes de la direction relativement à la performance financière future de la Société et ils risquent de ne pas convenir à d'autres fins. De plus, à moins d'indication contraire, les énoncés prospectifs présentés dans ce rapport ont été établis en date de ce dernier et nous ne nous engageons nullement à les actualiser publiquement ni à les réviser à la lumière de nouveaux renseignements ou d'événements futurs ou pour quelque autre motif que ce soit, sauf si les lois ou les réglementations applicables l'exigent. Les énoncés prospectifs contenus dans ce rapport sont présentés sous réserve expresse de cette mise en garde.

3.0 PROFIL DES ACTIVITÉS

3.1 Aperçu

Gildan est l'un des principaux fabricants verticalement intégrés de vêtements de base de tous les jours, y compris des vêtements de sport, des sous-vêtements et des articles chaussants. Nos produits sont vendus à des grossistes, à des sérigraphes et à des décorateurs en Amérique du Nord, en Europe, en Asie-Pacifique et en Amérique latine, ainsi qu'aux détaillants en Amérique du Nord, notamment les marchands du marché de masse, les grands magasins, les chaînes nationales, les détaillants spécialisés, les magasins d'artisanat et les détaillants en ligne. Nous confectionnons aussi des produits pour les entreprises de marques mondiales axées sur le style de vie, qui les commercialisent sous leurs propres marques dans des établissements de vente au détail et sur des plateformes de commerce électronique qui leur appartiennent ou par l'entremise de détaillants indépendants.

L'exercice de nos activités de fabrication et d'exploitation en tant que fabricant socialement responsable est au cœur de ce que nous faisons. La vaste majorité de nos ventes proviennent de produits que nous fabriquons nous-mêmes. Depuis la création de la Société, nous avons réalisé d'importantes dépenses d'investissement pour développer et exploiter nos propres installations de production à grand volume et verticalement intégrées, y compris la production de fil, la fabrication de textiles et de chaussettes et les activités de couture, ce qui nous permet de contrôler tous les aspects du processus de production, du début à la fin, des vêtements que nous confectionnons.

Nous estimons que l'ensemble de compétences que nous avons acquises en matière de conception, de construction et de gestion des installations de fabrication qui nous appartiennent, ainsi que le degré d'intégration verticale de notre chaîne d'approvisionnement et les dépenses d'investissement que nous avons réalisées au fil des ans nous distinguent de nos concurrents dont l'intégration verticale n'est pas aussi poussée et qui peuvent dépendre davantage de fournisseurs tiers. Le fait de posséder et d'exploiter la vaste majorité de nos installations de fabrication nous permet de contrôler plus rigoureusement nos processus de production, les niveaux d'efficacité, les coûts et la qualité des produits, ainsi que d'assurer un service fiable dont les délais de production et les cycles de livraison sont de courte durée. De plus, le fait d'exploiter nos propres installations nous permet de nous assurer du respect de normes élevées en matière de protection de l'environnement et de responsabilité sociale dans l'ensemble de notre chaîne d'approvisionnement.

3.2 Nos activités

3.2.1 Marques, produits et clientèle

Les produits que fabrique et vend la Société sont commercialisés sous des marques qui lui appartiennent, dont les marques Gildan®, American Apparel®, Comfort Colors®, Gildan® Hammer®, Gold Toe® et Peds®. En outre, nous fabriquons des produits pour approvisionner une sélection d'importantes marques mondiales grand public axées sur le sport et le style de vie, ainsi que certains clients de la vente au détail qui commercialisent ces produits sous leurs propres marques exclusives.

Nos principaux produits comprennent les hauts et bas de sport (vêtements de sport), les chaussettes (articles chaussants) et les hauts et bas de sous-vêtements (sous-vêtements). Pour l'exercice 2023, les ventes de vêtements de sport ont représenté 83 % du total des ventes nettes et les ventes d'articles chaussants et de sous-vêtements ont représenté 17 % du total des ventes nettes.

Nous vendons principalement nos vêtements de sport sans motif, sans imprimé ni embellissement. La majorité de nos ventes de vêtements de sport proviennent actuellement des vêtements de sport vendus à des distributeurs de vente en gros dans le réseau de vêtements à imprimer en Amérique du Nord et à l'international. Ces distributeurs de vente en gros vendent ensuite les vêtements sans motif à des imprimeurs sérigraphes ou à des entreprises d'embellissement de vêtements qui les décorent de motifs et de logos, et qui, pour leur part, revendent les vêtements de sport imprimés auprès d'un éventail très diversifié de consommateurs. Ceux-ci incluent des établissements d'enseignement, des vendeurs d'articles de sport, des marchandiseurs pour des événements spéciaux, des distributeurs d'articles promotionnels, des organismes de bienfaisance, des promoteurs des secteurs du divertissement, du voyage et du tourisme, de même que des détaillants. Les vêtements de sport peuvent servir à différentes utilisations, que ce soit en tant qu'uniformes professionnels, scolaires ou sportifs, ou simplement pour conférer une identité individuelle ou communiquer l'appartenance à des groupes ou à des équipes. Nous vendons aussi des vêtements de sport sans motif directement à divers détaillants ainsi que par le biais de comptes nationaux qui traitent avec les détaillants, en plus de sous-vêtements et des chaussettes pour hommes, femmes et enfants. Parmi ces détaillants figurent les marchands du marché de masse, les grands magasins, les chaînes nationales, les magasins de sport spécialisés, les magasins d'artisanat, les détaillants en alimentation et pharmacies, les magasins à un dollar et les clubs-entrepôts, lesquels vendent tous aux consommateurs dans leurs magasins ayant pignon sur rue ou par l'entremise des plateformes de commerce électronique. De plus, nous vendons nos produits à des détaillants présents uniquement en ligne qui, eux, les vendent aux consommateurs. Nous assurons aussi la fabrication de produits que nous vendons à une sélection d'importantes entreprises de marques mondiales grand public axées sur le sport et le style de vie qui distribuent les produits dans le réseau de la vente au détail dans des établissements de vente au détail et sur des plateformes de commerce électronique qui leur appartiennent ou par l'entremise de détaillants indépendants.

Le tableau qui suit résume nos principaux produits offerts actuellement sous la marque Gildan et sous licence :

Principaux produits	Détails de la gamme de produits	Marques
Vêtements de sport	t-shirts, hauts et bas molletonnés, chandails sport, polos et camisoles	Gildan®, Gildan Performance®, Gildan® Hammer®, Gildan Softstyle®, Gildan® Heavy Cotton™, Gildan® Ultra Cotton®, Gildan DryBlend®, Gildan® HeavyBlend™, Comfort Colors®, American Apparel®
Articles chaussants	chaussettes sport, habillées, tout-aller et chaussettes de travail, chaussettes invisibles et chaussettes thérapeutiques ¹⁾	Gildan®, Gold Toe®, Signature Gold by GoldToe®, GoldToe Edition™, Peds®, MediPeds®, All Pro®, Powersox®
Sous-vêtements	sous-vêtements pour hommes et pour garçons (hauts et bas) et petites culottes pour femmes	Gildan®, Gildan Platinum®

1) Applicable seulement à MediPeds®.

3.2.2 Fabrication

La vaste majorité de nos produits sont fabriqués dans des installations qui nous appartiennent et que nous gérons. Dans une bien moindre mesure, nous avons également recours à des sous-traitants pour combler le reste de nos besoins relatifs à certains produits. Nos activités de fabrication verticalement intégrées couvrent le processus de fabrication des vêtements du début à la fin et comprennent des installations à forte intensité de capital pour la filature, la fabrication de textiles et la confection de chaussettes, ainsi que des installations de couture nécessitant une main-d'œuvre importante. Nos installations de fabrication sont situées dans quatre centres de fabrication principaux, plus précisément aux États-Unis, en Amérique centrale, dans les Caraïbes et au Bangladesh. Toutes nos installations de filature sont situées aux États-Unis, tandis que les installations de fabrication de textiles, les installations de couture et les installations de fabrication de chaussettes se trouvent dans les autres centres de fabrication mentionnés précédemment, dont le plus important est situé au Honduras, en Amérique centrale.

Afin de soutenir la croissance additionnelle des ventes, de favoriser une structure de coûts efficiente et concurrentielle et d'accroître la diversification géographique de notre chaîne d'approvisionnement, nous augmentons notre capacité de fabrication, dont une expansion importante au Bangladesh qui implique le développement d'un important complexe de fabrication comptant plusieurs installations qui devrait accueillir deux grandes installations de fabrication de textiles et les activités de couture connexes. La construction du premier complexe de fabrication de textiles et de couture est pratiquement terminée, alors que l'accélération progressive des activités est en cours et se poursuivra en 2024.

Le tableau suivant résume nos principales activités de fabrication par région :

	États-Unis	Amérique centrale	Caraïbes	Asie
Installations de filature¹⁾ : transformation du coton, du polyester et d'autres fibres en fil	■ Salisbury, Caroline du Nord ■ Mocksville, Caroline du Nord ■ Eden, Caroline du Nord ■ Clarkton, Caroline du Nord ■ Sanford, Caroline du Nord (2 installations) ■ Mayodan, Caroline du Nord			
Installations de fabrication de textiles : tissage du fil pour fabriquer du tissu, teinture et découpage du tissu		■ Honduras (4 installations)	■ République dominicaine	■ Bangladesh (2 installations)
Installations de couture²⁾ : transformation du tissu coupé en vêtements		■ Honduras (2 installations) ■ Nicaragua (5 installations)	■ République dominicaine (3 installations)	■ Bangladesh (3 installations)
Installation de teinture de vêtements³⁾ : processus de teinture pigmentaire ou de teinture réactive (Pigment Pure™)		■ Honduras		
Installations de confection d'articles chaussants : transformation de fil en chaussettes finies		■ Honduras		

- 1) Bien que nous produisions à l'interne la majorité du fil dont nous avons besoin, nous avons également recours à des tiers fournisseurs de fil, principalement en Asie pour nos activités au Bangladesh, pour combler le reste de nos besoins de fil. La majorité du coton utilisé par nos sous-traitants asiatiques est du coton américain.
- 2) Même si nous gérons la majorité de nos installations de couture, nous avons également recours aux services de couture de sous-traitants, principalement en Amérique centrale et en Haïti, pour combler le reste de nos besoins de couture.
- 3) La teinture des vêtements est une caractéristique exclusive des vêtements Comfort Colors® et elle nécessite notamment un processus de teinture exclusif appelé Pigment Pure™, processus de teinture différent de celui que nous utilisons habituellement pour teindre la majorité de nos vêtements dans nos installations de teinture. Nos installations de teinture sont situées dans notre installation Rio Nance 3 au Honduras.

3.2.3 Représentation, commercialisation et distribution

Notre bureau de représentation et de commercialisation international est situé à Christ Church, à la Barbade, à partir duquel nous avons établi diverses fonctions liées à la clientèle, notamment la gestion des ventes, la commercialisation, le service à la clientèle, la gestion du crédit, la prévision des ventes, la planification de la production, la gestion des stocks et la logistique ainsi que les fonctions liées aux finances, aux ressources humaines et aux technologies de l'information. Nous avons aussi des bureaux de représentation aux États-Unis. Nous avons établi des activités de distribution étendues essentiellement en ayant recours à de grands centres de distribution et à certaines installations plus petites aux États-Unis, à une grande installation de distribution au Honduras, ainsi qu'à une installation de distribution au Bangladesh. Pour compléter certains de nos besoins de distribution, nous utilisons aussi des entrepôts de tierces parties situés en Amérique du Nord et en Europe.

3.2.4 Effectif et siège social

La Société compte actuellement un effectif d'environ 49 000 employés à l'échelle mondiale. Son siège social est situé à Montréal, au Canada.

3.3 Environnement concurrentiel

Le marché des vêtements de base où nous offrons nos produits est hautement concurrentiel. La concurrence s'exerce généralement sur le plan du service et de la disponibilité des produits, des prix, de la qualité, du confort et de l'ajustement, du style et des marques. Pour livrer concurrence à ces égards, nous mettons à profit nos avantages concurrentiels, notamment notre chaîne d'approvisionnement de fabrication stratégiquement située et verticalement intégrée, notre grande envergure, notre structure de coûts, nos capacités de distribution à l'échelle mondiale et le positionnement de nos marques sur les marchés que nous desservons. Nous estimons que notre ensemble de compétences en matière de fabrication, de même que l'infrastructure de chaîne d'approvisionnement verticalement intégrée, à grande échelle et à faible coût que nous avons établie en réalisant des investissements importants au fil du temps, représentent des avantages concurrentiels clés et des éléments qui nous distinguent de nos concurrents.

Nous faisons face à la concurrence de fabricants ou de fournisseurs de vêtements de base pour la famille établis aux États-Unis et à l'étranger, de grande envergure et de plus petite taille. Parmi les plus grands fabricants qui sont en concurrence avec nous en Amérique du Nord, on compte Hanesbrands Inc. ainsi que Fruit of the Loom, Inc., filiale de Berkshire Hathaway Inc., qui nous livre concurrence au moyen de ses propres marques et de celles de sa filiale, Russell Corporation. Ces deux sociétés exercent des activités de fabrication à partir de certaines des mêmes régions géographiques que Gildan et livrent concurrence à la Société principalement dans les mêmes catégories de vêtements de base et par l'intermédiaire de réseaux de distribution communs en Amérique du Nord et sur les marchés internationaux. En ce qui concerne les chaussettes et les sous-vêtements, nos concurrents comprennent aussi Renfro Corporation, Jockey International, Inc. et Kayser Roth Corporation. De plus, nous sommes en concurrence avec des sociétés américaines de plus petite taille qui vendent à des distributeurs de vente en gros de vêtements de sport à imprimer ou qui exercent leurs activités à ce titre, comme Next Level Apparel, Color Image Apparel, Inc. (propriétaire de la marque Bella + Canvas) et Delta Apparel Inc., ainsi que des manufacturiers situés en Amérique centrale, au Mexique et en Asie qui approvisionnent aussi le réseau des vêtements à imprimer. Finalement, bien que la concurrence vienne aussi des marques privées de certains de nos clients, nous fournissons aussi des produits à des clients qui recherchent des fournisseurs stratégiques possédant le type de capacités de fabrication que nous pouvons offrir afin de soutenir leur offre de produits de marque privée.

3.4 Événements récents

Le 11 décembre 2023, le conseil d'administration de la Société de l'époque (le « conseil précédent ») a congédié le président et chef de la direction de la Société, Glenn Chamandy. À cette date, le conseil précédent a nommé Vince Tyra au poste de président et chef de la direction, et M. Tyra est entré en fonction au cours du premier trimestre de l'exercice 2024, à compter du 15 janvier 2024. À la suite du congédiement de M. Chamandy, l'actionnaire dissident Browning West et d'autres ont lancé une campagne activiste et une course aux procurations contre le conseil précédent, proposant une nouvelle liste d'administrateurs et demandant la réintégration de M. Chamandy en tant que président et chef de la direction. Au cours du deuxième trimestre de 2024, le 22 avril 2024, avant la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires du 28 mai 2024 (l'« assemblée annuelle »), le conseil précédent a annoncé un conseil d'administration renouvelé (le « conseil renouvelé »), entraînant le remplacement immédiat de cinq administrateurs, deux autres administrateurs restant temporairement en poste, mais ne se présentant pas à la réélection lors de l'assemblée annuelle. Le 23 mai 2024, cinq jours avant l'assemblée annuelle, le conseil renouvelé et M. Tyra ont démissionné, de même qu'Arun Bajaj, premier vice-président, chef des ressources humaines et affaires juridiques de la Société. Le conseil renouvelé a nommé les candidats de Browning West au conseil d'administration (le « nouveau conseil »), avec prise d'effet à cette date. Le 24 mai 2024, le nouveau conseil a réintégré M. Chamandy dans ses fonctions de président et chef de la direction. Le 28 mai 2024, le nouveau conseil a été élu par les actionnaires lors de l'assemblée annuelle. Au cours de la période de neuf mois close le 29 septembre 2024, la Société a engagé des dépenses importantes liées à la course aux procurations, aux changements au sein de la direction et à des questions connexes, principalement à la demande du conseil précédent et du conseil renouvelé, décrites dans la section 5 intitulée « Résultats opérationnels » du présent rapport de gestion et expliquées plus en détail dans la section 15.0 intitulée « Définition et rapprochement des mesures financières non conformes aux PCGR » du présent rapport de gestion.

Au cours du trimestre clos le 29 septembre 2024, les deux plus importants distributeurs clients de la Société, dont Gildan est un fournisseur important, ont annoncé la signature d'un accord en vertu duquel ils regrouperaient leurs entreprises, cette transaction ayant été conclue le 1^{er} octobre 2024. Le regroupement de ces deux distributeurs augmentera la concentration de nos ventes aux clients, l'entité combinée représentant, à la clôture du troisième trimestre de 2024, environ 40 % de nos ventes nettes pour l'exercice à ce jour. Il y a lieu de se reporter à la note 4 des états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités au 29 septembre 2024 et pour les périodes de trois mois et de neuf mois closes à cette date pour en savoir plus sur la concentration accrue des ventes et des soldes de créances clients résultant de ce regroupement d'entreprises.

4.0 STRATÉGIE

Stratégie de croissance durable de Gildan

Forte de ses assises solides, la Société a lancé en 2022 sa stratégie de croissance durable de Gildan qui vise à stimuler la croissance interne du chiffre d'affaires et du bénéfice net, en prenant appui sur trois piliers clés : l'expansion de la capacité, l'innovation et les pratiques ESG. Nous croyons qu'en mettant à profit notre avantage concurrentiel en tant que fabricant verticalement intégré à faible coût, en mettant à exécution avec succès des plans bien définis d'expansion de la capacité, en offrant des produits axés sur la valeur et novateurs à nos clients et grâce à nos pratiques de premier plan en matière d'ESG, la Société pourra générer une croissance à long terme du chiffre d'affaires, une grande rentabilité et une utilisation efficace de nos actifs, ce qui devrait nous permettre de créer une grande valeur à long terme pour nos actionnaires.

Les trois piliers de notre stratégie de croissance durable sont les suivants :

Croissance fondée sur la capacité : *Exploiter notre avantage concurrentiel important en tant que fabricant verticalement intégré à faible coût alors que nous mettons à exécution des plans bien définis pour augmenter et optimiser notre capacité de production mondiale de manière à soutenir nos plans de croissance à long terme.*

Mettant à exécution nos plans, nous avons renforcé notre intégration verticale en augmentant nos capacités de filature grâce à l'acquisition et à la modernisation de Frontier Yarns. Nous sommes également en train de réaliser la première phase du développement d'un important complexe de fabrication de textiles et de couture verticalement intégré au Bangladesh, comme il est décrit plus en détail à la rubrique 3.2.2 « Fabrication » du présent rapport de gestion.

Innovation : Stimuler le leadership dans l'innovation à l'échelle de l'organisation et dans tous les aspects des activités dans le but d'offrir des produits de haute qualité axés sur la valeur, d'accélérer la mise en marché, de générer des gains d'efficacité opérationnelle et de réduire notre empreinte environnementale.

La Société a relevé et défini des initiatives clés spécifiques, ainsi que des investissements visant à stimuler l'innovation dans nos processus de développement et de fabrication de produits, la distribution et les produits finis, notamment en ce qui concerne les caractéristiques du tissu, l'ajustement des produits, la capacité d'adaptation du tissu aux techniques d'impression et de décoration qui évoluent, et les caractéristiques de produits respectueuses des pratiques ESG. Au début de 2024, nous avons annoncé le lancement d'un certain nombre de nouveaux produits, dont notre t-shirt ultra coton 2000 amélioré. À cet égard, nous avons mis au point une nouvelle technologie exclusive de fabrication du coton en remaniant notre processus de A à Z, du fil jusqu'à la finition, pour rendre le tissu plus doux et mieux adapté à l'impression. De plus, nous investissons activement dans les outils numériques, l'analyse prédictive et l'intelligence artificielle afin d'accélérer la prise de décisions à l'échelle de l'organisation, de rationaliser les processus et d'optimiser la planification de la chaîne d'approvisionnement.

ESG : Continuer d'accroître l'importance accordée aux pratiques ESG dans toutes nos activités et mettre à profit notre excellente posture en matière d'ESG et nos progrès afin d'offrir une plus grande valeur à nos parties prenantes.

En 2024, Gildan entame la troisième année de mise en œuvre de sa stratégie ESG de nouvelle génération, qui englobe un large éventail d'initiatives. Celles-ci comprennent des initiatives visant à réduire l'empreinte carbone et l'intensité d'utilisation de l'eau, à promouvoir une économie circulaire, à contribuer au développement économique régional, à assurer le respect des droits de la personne et à maintenir des normes de sécurité au sein de la chaîne d'approvisionnement. La stratégie englobe aussi un engagement envers notre personnel, en mettant l'accent sur l'investissement dans notre main-d'œuvre, la promotion de la diversité et de l'inclusion, ainsi que l'amélioration de la transparence ESG. Cette stratégie comprend dix objectifs axés sur cinq piliers différents : les changements climatiques, l'énergie et l'eau; la circularité; la gestion du capital humain; la création de valeur à long terme; et la transparence et la divulgation. Pour obtenir des renseignements plus détaillés sur ces initiatives, il y a lieu de se reporter au Rapport ESG 2023 de Gildan. Les renseignements présentés dans notre Rapport ESG 2023 ne font pas partie du présent rapport de gestion et ne sont pas intégrés par renvoi à celui-ci.

5.0 RÉSULTATS OPÉRATIONNELS

Aperçu et contexte commercial

Tout au long de 2023, le secteur du vêtement a fait face à des défis importants, dans un contexte d'incertitude économique et politique généralisée, qui ont contribué à créer un environnement de faible demande dans l'ensemble du secteur, malgré l'amélioration depuis 2022. Nos ventes nettes pour 2023 ont diminué d'un exercice à l'autre, car nous avons été confrontés à de fortes périodes comparatives pour 2022 qui avaient bénéficié du réapprovisionnement des stocks des distributeurs après la pandémie de COVID-19. Dans son ensemble, le marché américain des vêtements semble être sur la voie du redressement en 2024 après une croissance modérée en 2023, les pressions inflationnistes commençant à s'atténuer. Au sein du marché des vêtements, notre industrie a montré des signes de résilience, notamment dans le secteur des vêtements imprimés, caractérisé par l'enthousiasme soutenu autour des expériences comme les voyages, les concerts et les grands événements. Cela dit, les utilisations finales pour entreprises et activités promotionnelles ne semblent pas avoir retrouvé leurs niveaux d'avant la pandémie. Nous avons par ailleurs continué à observer une faiblesse générale du marché dans la catégorie des sous-vêtements. Globalement, nos ventes nettes depuis le début de l'exercice 2024 ont jusqu'à présent bénéficié d'une amélioration de la conjoncture ainsi que d'un renforcement de notre position concurrentielle grâce à la mise à exécution réussie de notre stratégie de croissance durable de Gildan, bien que subsiste une certaine incertitude. Nous avons manœuvré avec diligence dans un environnement changeant ces dernières années, ce qui nous a permis de réaliser de solides performances dans les catégories clés.

Au cours du dernier exercice, nous avons réalisé des progrès importants à l'égard de chacun des trois piliers de la stratégie de croissance durable de Gildan : nous avons optimisé notre capacité de fabrication, favorisé l'innovation et continué de renforcer notre engagement en matière d'ESG. Ainsi, au cours des neuf premiers mois de 2024, nous avons dégagé des marges opérationnelles ajustées¹ nettement supérieures aux niveaux de 2023 et dépassant notre fourchette cible annuelle de 18 % à 20 %, alors que la pression décollant de l'incidence du coût du coton, qui avait atteint un sommet, s'est estompée et que nous avons continué à bénéficier de la baisse du coût des intrants utilisés dans la fabrication. De plus,

bien que nous soyons d'avis que notre modèle de fabrication verticalement intégré et notre solidité financière améliorent notre capacité à surmonter les multiples difficultés qui plombent actuellement le marché, il est difficile de prédire l'incidence sur notre entreprise des effets tardifs des pressions inflationnistes et des risques de récession, des risques géopolitiques ainsi que d'autres facteurs.

5.1 Mesures financières non conformes aux PCGR

Pour évaluer notre performance opérationnelle et financière, notre situation financière et notre levier financier, ainsi que notre situation de trésorerie, nous utilisons des mesures financières et des ratios financiers qui ne sont pas conformes aux PCGR. Les organismes de réglementation des valeurs mobilières exigent que les sociétés informent les lecteurs que le bénéfice et toutes autres mesures ajustées selon des paramètres autres que les IFRS n'ont aucun sens normalisé et qu'il est donc peu probable qu'ils soient comparables aux mesures semblables utilisées par d'autres sociétés. Par conséquent, elles ne doivent pas être considérées de façon isolée. Dans le présent rapport de gestion, nous utilisons des mesures financières et des ratios financiers non conformes aux PCGR, notamment le bénéfice net ajusté, le bénéfice avant l'impôt sur le résultat ajusté, le bénéfice dilué par action ajusté, la charge d'impôt sur le résultat ajustée, le taux d'impôt effectif ajusté, le bénéfice brut ajusté, la marge brute ajustée, les charges de vente et charges générales et administratives ajustées, les charges de vente et charges générales et administratives ajustées en pourcentage des ventes nettes, le bénéfice opérationnel ajusté, la marge opérationnelle ajustée et le BAIIA ajusté pour mesurer notre performance et notre situation financière d'une période à l'autre, ce qui exclut la variation provoquée par divers ajustements pouvant contribuer à fausser l'analyse des tendances au niveau de notre performance opérationnelle et parce que nous croyons que de telles mesures procurent aux investisseurs et à la direction des renseignements utiles sur notre performance opérationnelle et financière et sur notre situation financière. Nous utilisons également des mesures financières non conformes aux PCGR, notamment les flux de trésorerie disponibles, le total de la dette, la dette nette, le ratio de levier financier de la dette nette et le fonds de roulement.

Reportez-vous à la section 15.0 intitulée « Définition et rapprochement des mesures financières non conformes aux PCGR » du présent rapport de gestion pour obtenir une définition de toutes les mesures financières non conformes aux PCGR que la Société utilise et présente, ainsi qu'un rapprochement complet avec celles qui sont conformes aux IFRS et qui se prêtent le mieux à une comparaison.

5.2 Sommaire des résultats trimestriels – selon les PCGR

Le tableau qui suit présente un sommaire de certaines données financières trimestrielles non auditées concernant les ventes nettes, le bénéfice net, le bénéfice net par action (de base et dilué) et le nombre moyen pondéré d'actions (de base et dilué) pour les huit trimestres complets les plus récents. Cette information trimestrielle non auditée a été établie selon les PCGR conformément à l'IAS 34 des IFRS. Pour le bénéfice net ajusté et le bénéfice dilué par action ajusté de la Société pour le trimestre le plus récent, se reporter à la section 15.0 « Définition et rapprochement des mesures financières non conformes aux PCGR » du présent rapport de gestion. Les résultats financiers d'un trimestre donné ne sont pas nécessairement représentatifs des résultats qui pourraient être obtenus pour toute autre période future.

1) Mesure financière ou ratio financier non conforme aux PCGR. Voir la section 15.0 « Définition et rapprochement des mesures financières non conformes aux PCGR » du présent rapport de gestion.

Périodes de trois mois closes au (en millions de dollars, sauf les actions et les montants par action, à moins d'indication contraire)	T3 2024	T2 2024	T1 2024	T4 2023	T3 2023	T2 2023	T1 2023	T4 2022
Ventes nettes	891,1	862,2	695,8	782,7	869,9	840,4	702,9	720,0
Bénéfice net	131,5	58,4	78,7	153,3	127,4	155,3	97,6	83,9
Bénéfice net par action								
De base ¹⁾	0,82	0,35	0,47	0,89	0,73	0,87	0,54	0,47
Dilué ¹⁾	0,82	0,35	0,47	0,89	0,73	0,87	0,54	0,47
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation (en milliers)								
De base	160 862	168 005	168 869	171 495	175 087	177 624	179 543	179 680
Dilué	161 027	168 139	168 977	171 806	175 348	177 902	179 843	179 897

1) Il est possible que la somme du bénéfice par action trimestriel ne corresponde pas au bénéfice par action jusqu'à ce jour en raison de l'arrondissement. Certains légers écarts attribuables à des facteurs d'arrondissement existent entre les états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités et ce tableau sommaire.

5.2.1 Variabilité saisonnière et autres facteurs faisant varier les résultats et la situation financière

Les résultats opérationnels de nos périodes intermédiaires et de nos exercices varient sous l'effet de certains facteurs, incluant, sans s'y limiter, les variations de la demande des utilisateurs finaux et de nos clients, les décisions de nos clients d'augmenter ou de diminuer leurs stocks, les variations de la composition de nos ventes et les fluctuations des prix de vente et des coûts des matières premières. Même si nos produits sont vendus tout au long de l'année, nos affaires fluctuent en fonction des variations saisonnières de la demande, ce qui fait varier nos résultats opérationnels sur une base trimestrielle. Bien que certains produits connaissent une période de pointe saisonnière relativement à la demande, la dynamique de la concurrence peut influencer sur le moment des achats des clients, menant à des tendances saisonnières qui peuvent varier d'un exercice à l'autre. Historiquement, la demande de t-shirts atteint un creux au quatrième trimestre et un sommet au deuxième trimestre de l'année, alors que les distributeurs s'approvisionnent en prévision de la haute saison estivale. Historiquement, la demande pour les vêtements molletonnés est habituellement plus grande aux deuxième et troisième trimestres de chaque année, soit à l'approche de l'automne et de l'hiver. Les ventes d'articles chaussants et de sous-vêtements sont habituellement plus élevées pendant le deuxième semestre de l'année, lors de la rentrée scolaire et de la saison des ventes du temps des Fêtes de Noël. Ces tendances saisonnières des ventes dans le secteur entraînent aussi des fluctuations de nos stocks tout au long de l'année.

Nos résultats subissent aussi l'influence de la fluctuation des prix des matières premières et des coûts des autres intrants. Les fibres de coton et de polyester sont les principales matières premières entrant dans la fabrication de nos produits. Nous avons également recours à des produits chimiques, des colorants et des garnitures que nous nous procurons auprès de divers fournisseurs. Les prix du coton fluctuent en fonction de la demande des consommateurs et de l'offre mondiale, qui peuvent subir l'impact des conditions météorologiques pendant une année donnée, de la spéculation sur les marchés des marchandises, des évaluations et des fluctuations relatives de la monnaie du pays producteur par rapport à la monnaie du pays consommateur et d'autres facteurs qui sont généralement imprévisibles. Bien que nous concluons des contrats d'achat et des instruments financiers dérivés avant livraison qui visent à fixer des prix fermes pour la composante coton de nos besoins en fil, les prix que nous payons pour le coton peuvent fluctuer considérablement d'une période intermédiaire ou d'un exercice à l'autre. Les coûts de l'énergie comptabilisés dans nos résultats opérationnels sont également affectés par les fluctuations des prix du pétrole brut, du gaz naturel et du pétrole, ce qui peut aussi avoir une influence sur les frais de transport et sur le coût des divers intrants utilisés dans notre production, comme les fibres de polyester, les produits chimiques, les colorants et les garnitures. Les variations du coût des matières premières se reflètent initialement dans le coût des stocks; elles se répercutent sur le bénéfice net seulement lorsque les stocks respectifs sont vendus.

Les acquisitions d'entreprises peuvent avoir une incidence sur la comparabilité des résultats. Par ailleurs, les décisions de la direction de regrouper ou de réorganiser ses activités, notamment de fermer des installations, peuvent engendrer des coûts de restructuration importants au cours d'une période intermédiaire ou d'un exercice. La rubrique 5.5.5 intitulée « Coûts (recouvrement de coûts) de restructuration et autres coûts connexes à des acquisitions » du présent rapport de gestion présente une analyse des coûts liés aux activités de restructuration et aux acquisitions d'entreprises de la Société. Les rachats d'actions ont réduit notre nombre d'actions en circulation et augmenté notre bénéfice net par action. Les dépréciations d'actifs, incluant les corrections de valeur pour pertes de crédit attendues, les provisions pour stocks

abandonnés et les pertes de valeur d'actifs à long terme, peuvent aussi faire varier nos résultats. Au quatrième trimestre de l'exercice 2023, nous avons comptabilisé une reprise de perte de valeur de 41 millions de dollars, alors que nous avons enregistré une perte de valeur de 62 millions de dollars durant l'exercice 2022 au titre de notre unité génératrice de trésorerie (UGT) Articles chaussants. Nos résultats opérationnels des deux derniers exercices comprennent aussi des profits nets sur l'assurance découlant des recouvrements d'assurance accumulés à ce jour relativement aux réclamations de la Société pour les pertes qui ont résulté des deux ouragans survenus en Amérique centrale en novembre 2020 (25,6 millions de dollars au quatrième trimestre de 2022; 3,3 millions de dollars au premier trimestre de 2023; 74 millions de dollars au deuxième trimestre de 2023), et un profit après impôt de 16 millions de dollars sur la cession-bail d'une installation de distribution aux États-Unis au premier trimestre de 2023. Nos résultats opérationnels des quatre derniers trimestres ont subi l'incidence de charges de vente et charges générales et administratives plus élevées que d'habitude, attribuables aux coûts liés à la course aux procurations, aux changements au sein de la direction et à des questions connexes (6,3 millions de dollars au quatrième trimestre de 2023, 19,7 millions de dollars au premier trimestre de 2024, 57,2 millions de dollars au deuxième trimestre de 2024 et 5,5 millions de dollars au troisième trimestre de 2024), comme il est expliqué aux sections 5.5.3 et 15.0 du présent rapport de gestion.

Les montants présentés relativement aux ventes nettes, au coût des ventes, aux charges de vente et aux charges générales et administratives, ainsi qu'aux charges financières ou produits financiers, varient en fonction du taux de change de certaines devises par rapport au dollar américain, tel qu'il est décrit à la section intitulée « Gestion des risques financiers » du présent rapport de gestion. La Société recourt à l'occasion à des instruments financiers dérivés pour gérer les risques liés aux fluctuations des taux de change.

5.3 Impôt minimum mondial

Le 20 juin 2024, le gouvernement du Canada a adopté la *Loi de l'impôt minimum mondial* (« LIMM »), mettant en œuvre les principales mesures du régime de l'impôt minimum mondial du Pilier Deux de l'OCDE au Canada, notamment la règle d'inclusion du revenu et un impôt complémentaire minimum national. L'adoption de ces règles au Canada garantit que les entreprises multinationales établies au Canada dont le revenu annuel est égal ou supérieur à 750 millions d'euros sont assujetties à un taux d'impôt effectif minimum de 15 % sur leurs profits dans tous les territoires où elles exercent leurs activités. Cet objectif est atteint grâce à un système d'impôts complémentaires permettant de porter le taux d'impôt effectif de l'entreprise dans chaque territoire à un minimum de 15 %. La LIMM s'applique à la Société à compter du 1^{er} janvier 2024. En vertu de la LIMM, la Société est tenue de payer un impôt complémentaire au Canada si le taux d'impôt effectif dans un territoire, calculé selon les règles du Pilier Deux pour le territoire en question, est inférieur au taux minimum de 15 %.

Le 21 mai 2024, le gouvernement de la Barbade a adopté une loi introduisant certaines mesures fiscales en réponse à la mise en œuvre à l'échelle mondiale du régime de l'impôt minimum mondial du Pilier Deux. Ces mesures visent à augmenter le taux d'impôt des sociétés à 9 % pour la plupart des entreprises et à mettre en œuvre un impôt complémentaire minimum national pour les grandes sociétés multinationales présentes à la Barbade. L'objectif est de s'assurer que les grandes sociétés multinationales exerçant des activités à la Barbade soient assujetties à un taux d'impôt effectif minimum de 15 % sur les profits réalisés à la Barbade. À titre transitoire, ces mesures ne s'appliquent en 2024 qu'aux entreprises détenues par des sociétés multinationales ayant leur siège dans des territoires qui ont adopté les règles du Pilier Deux. Par conséquent, étant donné l'adoption de la LIMM par le Canada le 20 juin 2024, ces mesures s'appliquent à compter du 1^{er} janvier 2024 aux filiales barbadiennes de la Société qui, ensemble, représentent la majorité des profits de la Société. Ainsi, à compter du 1^{er} janvier 2024, les profits de la Société à la Barbade sont assujettis à un taux d'impôt effectif de 15 % en vertu de la législation nationale du pays, ce qui signifie qu'aucun impôt complémentaire n'est payable au Canada (se reporter à la rubrique 5.5.8 « Impôt sur le résultat » du présent rapport de gestion pour en savoir plus).

5.4 Principales informations financières

(en millions de dollars, sauf les montants par action ou à moins d'indication contraire)	Périodes de trois mois closes les				Périodes de neuf mois closes les			
	29 sept. 2024	1 ^{er} oct. 2023	Variation		29 sept. 2024	1 ^{er} oct. 2023	Variation	
			\$	%			\$	%
Ventes nettes	891,1	869,9	21,2	2,4 %	2 449,1	2 413,2	35,9	1,5 %
Bénéfice brut	277,6	239,2	38,4	16,1 %	750,7	643,5	107,2	16,7 %
Bénéfice brut ajusté ¹⁾	277,6	239,2	38,4	16,1 %	750,7	640,4	110,3	17,2 %
Charges de vente et charges générales et administratives	83,6	82,2	1,4	1,7 %	312,5	242,1	70,4	29,1 %
Charges de vente et charges générales et administratives ajustées ¹⁾	78,1	82,2	(4,1)	(5,0) %	230,2	242,1	(11,9)	(4,9) %
Profit sur une cession-bail	—	—	—	n. s.	—	(25,0)	25,0	n. s.
Profits nets sur l'assurance	—	—	—	n. s.	—	(74,2)	74,2	n. s.
Coûts (recouvrement de coûts) de restructuration et autres coûts connexes à des acquisitions	1,1	2,0	(0,9)	(45,0) %	(1,0)	34,9	(35,9)	n. s.
Bénéfice opérationnel	192,9	155,0	37,9	24,5 %	439,3	465,7	(26,4)	(5,7) %
Bénéfice opérationnel ajusté ¹⁾	199,5	157,0	42,5	27,1 %	520,6	398,3	122,3	30,7 %
BAIIA ajusté ¹⁾	236,1	188,3	47,8	25,4 %	625,4	489,2	136,2	27,8 %
Charges financières	30,2	20,7	9,5	45,6 %	77,2	58,4	18,8	32,1 %
Charge d'impôt sur le résultat	31,3	6,9	24,4	n. s.	93,5	27,0	66,5	n. s.
Charge d'impôt sur le résultat ajustée ¹⁾	31,6	6,9	24,7	n. s.	81,8	16,5	65,3	n. s.
Bénéfice net	131,5	127,4	4,1	3,2 %	268,5	380,3	(111,8)	(29,4) %
Bénéfice net ajusté ¹⁾	137,8	129,4	8,4	6,5 %	361,5	323,4	38,1	11,8 %
Bénéfice de base par action	0,82	0,73	0,09	12,3 %	1,62	2,14	(0,52)	(24,3) %
Bénéfice dilué par action	0,82	0,73	0,09	12,3 %	1,62	2,14	(0,52)	(24,3) %
Bénéfice dilué par action ajusté ¹⁾	0,85	0,74	0,11	14,9 %	2,18	1,82	0,36	19,8 %
Marge brute ²⁾	31,2 %	27,5 %	s. o.	3,7 pp	30,7 %	26,7 %	s. o.	4,0 pp
Marge brute ajustée ¹⁾	31,2 %	27,5 %	s. o.	3,7 pp	30,7 %	26,5 %	s. o.	4,2 pp
Charges de vente et charges générales et administratives en pourcentage des ventes nettes ³⁾	9,4 %	9,5 %	s. o.	(0,1) pp	12,8 %	10,0 %	s. o.	2,8 pp
Charges de vente et charges générales et administratives ajustées en pourcentage des ventes nettes ¹⁾	8,8 %	9,5 %	s. o.	(0,7) pp	9,4 %	10,0 %	s. o.	(0,6) pp
Marge opérationnelle ⁴⁾	21,7 %	17,8 %	s. o.	3,9 pp	17,9 %	19,3 %	s. o.	(1,4) pp
Marge opérationnelle ajustée ¹⁾	22,4 %	18,1 %	s. o.	4,3 pp	21,3 %	16,5 %	s. o.	4,8 pp
	29 sept. 2024	31 déc. 2023	Variation					
			\$	%			\$	%
Total des actifs	3 735,2	3 514,9	220,3	6,3 %				
Total des passifs financiers non courants	1 179,0	685,0	494,0	72,1 %				
Dette nette ¹⁾	1 506,9	993,5	513,4	51,7 %				
Dividendes en trésorerie trimestriels déclarés par action ordinaire	0,205	0,186	0,019	10,2 %				
Ratio de levier financier de la dette nette ¹⁾	1,9	1,5	s. o.	s. o.				

n. s. = non significatif

s. o. = sans objet

1) Mesure financière ou ratio financier non conforme aux PCGR. Voir la section 15.0 « Définition et rapprochement des mesures financières non conformes aux PCGR » du présent rapport de gestion.

2) La marge brute correspond au bénéfice brut divisé par les ventes nettes.

3) Les charges de vente et charges générales et administratives exprimées en pourcentage des ventes nettes correspondent aux charges de vente et charges générales et administratives divisées par les ventes nettes.

4) La marge opérationnelle correspond au bénéfice opérationnel divisé par les ventes nettes.

Certains légers écarts attribuables à des facteurs d'arrondissement existent entre les états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités et ce tableau sommaire.

5.5 Revue des résultats opérationnels

5.5.1 Ventres nettes

	Périodes de trois mois closes les				Périodes de neuf mois closes les			
	29 sept. 2024	1 ^{er} oct. 2023	Variation		29 sept. 2024	1 ^{er} oct. 2023	Variation	
<i>(en millions de dollars, à moins d'indication contraire)</i>			\$	%			\$	%
Vêtements de sport	788,3	744,4	43,9	5,9 %	2 117,0	2 024,0	93,0	4,6 %
Articles chaussants et sous-vêtements	102,8	125,5	(22,7)	(18,1) %	332,1	389,2	(57,1)	(14,7) %
Total des ventes nettes	891,1	869,9	21,2	2,4 %	2 449,1	2 413,2	35,9	1,5 %

Certains légers écarts attribuables à des facteurs d'arrondissement existent entre les états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités et ce tableau sommaire.

Les ventes nettes ont été réalisées auprès de clients situés dans les régions suivantes :

	Périodes de trois mois closes les				Périodes de neuf mois closes les			
	29 sept. 2024	1 ^{er} oct. 2023	Variation		29 sept. 2024	1 ^{er} oct. 2023	Variation	
<i>(en millions de dollars, à moins d'indication contraire)</i>			\$	%			\$	%
États-Unis	798,8	787,7	11,1	1,4 %	2 180,4	2 158,7	21,7	1,0 %
Canada	28,2	28,9	(0,7)	(2,4) %	81,1	82,7	(1,6)	(2,0) %
International	64,1	53,3	10,8	20,4 %	187,6	171,8	15,8	9,2 %
Total des ventes nettes	891,1	869,9	21,2	2,4 %	2 449,1	2 413,2	35,9	1,5 %

Certains légers écarts attribuables à des facteurs d'arrondissement existent entre les états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités et ce tableau sommaire.

Les ventes nettes accrues pour les périodes de trois mois et de neuf mois closes le 29 septembre 2024 reflètent la hausse des ventes dans la catégorie des vêtements de sport, partiellement contrebalancée par la baisse des ventes dans la catégorie des articles chaussants et des sous-vêtements. L'accroissement des ventes de vêtements de sport de 44 millions de dollars et 93 millions de dollars pour les périodes de trois mois et de neuf mois, respectivement, est principalement attribuable à l'augmentation des expéditions de vêtements de sport reflétant les résultats favorables dans les points de vente sur l'ensemble des réseaux en Amérique du Nord et, dans une moindre mesure, au réapprovisionnement connexe des stocks des distributeurs. Ces facteurs ont été contrebalancés en partie par une gamme de produits moins avantageuse, ainsi que par des prix de vente nets moins élevés principalement au premier trimestre. Par ailleurs, les fortes ventes de vêtements de sport depuis le début de l'exercice s'expliquent par les gains continus de parts de marché dans les principales catégories de croissance. Les ventes sur les marchés internationaux ont progressé respectivement de 20 % et 9 % pour les périodes de trois mois et de neuf mois, reflétant le réapprovisionnement des stocks des distributeurs à partir de niveaux sous-optimaux, une légère reprise dans les points de vente sur certains marchés et une réaction favorable à nos nouveaux produits récemment lancés, qui présentent des innovations clés, notamment notre technologie de coton doux. Dans la catégorie des articles chaussants et des sous-vêtements, la baisse des ventes de 23 millions de dollars et de 57 millions de dollars, respectivement, pour les périodes de trois mois et de neuf mois est principalement attribuable à l'élimination progressive de la marque Under Armour et, dans une moindre mesure, à une gamme de produits moins avantageuse et au ralentissement généralisé du marché dans la catégorie des sous-vêtements. Si l'on exclut l'impact de l'élimination progressive de la marque Under Armour, qui a eu une incidence minimale sur notre rentabilité, les ventes dans la catégorie des articles chaussants et des sous-vêtements auraient enregistré une hausse située dans le bas d'une fourchette à deux chiffres et au milieu d'une fourchette à un seul chiffre d'un exercice à l'autre, pour les périodes de trois mois et de neuf mois, respectivement. De même, les ventes consolidées auraient enregistré une hausse située dans le haut d'une fourchette à un seul chiffre d'un exercice à l'autre pour la période de trois mois et une hausse située au milieu d'une fourchette à un seul chiffre pour la période de neuf mois.

5.5.2 Bénéfice brut et bénéfice brut ajusté

	Périodes de trois mois closes les			Périodes de neuf mois closes les		
	29 sept. 2024	1 ^{er} oct. 2023	Variation	29 sept. 2024	1 ^{er} oct. 2023	Variation
<i>(en millions de dollars, à moins d'indication contraire)</i>						
Bénéfice brut	277,6	239,2	38,4	750,7	643,5	107,2
Ajustement pour tenir compte de l'élément suivant :						
Pertes nettes (profits nets) sur l'assurance ¹⁾	—	—	—	—	(3,1)	3,1
Bénéfice brut ajusté ²⁾	277,6	239,2	38,4	750,7	640,4	110,3
Marge brute	31,2 %	27,5 %	3,7 pp	30,7 %	26,7 %	4,0 pp
Marge brute ajustée ²⁾	31,2 %	27,5 %	3,7 pp	30,7 %	26,5 %	4,2 pp

1) Voir la rubrique intitulée « Certains ajustements des mesures financières non conformes aux PCGR » pour en savoir plus sur les ajustements présentés à la section 15.0 « Définition et rapprochement des mesures financières non conformes aux PCGR » du présent rapport de gestion.

2) Mesure financière ou ratio financier non conforme aux PCGR. Voir la section 15.0 « Définition et rapprochement des mesures financières non conformes aux PCGR » du présent rapport de gestion.

Certains légers écarts attribuables à des facteurs d'arrondissement existent entre les états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités et ce tableau sommaire.

L'augmentation du bénéfice brut et du bénéfice brut ajusté pour les périodes de trois mois et de neuf mois closes le 29 septembre 2024 s'explique par la hausse des ventes et des marges brutes. L'augmentation de la marge brute et de la marge brute ajustée pour le troisième trimestre et la période de neuf mois clos le 29 septembre 2024 par rapport aux périodes correspondantes de l'exercice précédent est essentiellement attribuable à la baisse des coûts des matières premières et des intrants utilisés dans la fabrication, quelque peu contrebalancée par des prix de vente nets moyens légèrement inférieurs, essentiellement au premier trimestre.

5.5.3 Charges de vente et charges générales et administratives

	Périodes de trois mois closes les			Périodes de neuf mois closes les		
	29 sept. 2024	1 ^{er} oct. 2023	Variation	29 sept. 2024	1 ^{er} oct. 2023	Variation
<i>(en millions de dollars, à moins d'indication contraire)</i>						
Charges de vente et charges générales et administratives	83,6	82,2	1,4	312,5	242,1	70,4
Ajustement pour tenir compte de l'élément suivant :						
Coûts liés à la course aux procurations, aux changements au sein de la direction et à des questions connexes ¹⁾	5,5	—	5,5	82,3	—	82,3
Charges de vente et charges générales et administratives ajustées ²⁾	78,1	82,2	(4,1)	230,2	242,1	(11,9)
Charges de vente et charges générales et administratives en pourcentage des ventes nettes	9,4 %	9,5 %	(0,1) pp	12,8 %	10,0 %	2,8 pp
Charges de vente et charges générales et administratives ajustées en pourcentage des ventes nettes ²⁾	8,8 %	9,5 %	(0,7) pp	9,4 %	10,0 %	(0,6) pp

1) Voir la rubrique intitulée « Certains ajustements des mesures financières non conformes aux PCGR » pour en savoir plus sur les ajustements présentés à la section 15.0 « Définition et rapprochement des mesures financières non conformes aux PCGR » du présent rapport de gestion.

2) Mesure financière ou ratio financier non conforme aux PCGR. Voir la section 15.0 « Définition et rapprochement des mesures financières non conformes aux PCGR » du présent rapport de gestion.

Certains légers écarts attribuables à des facteurs d'arrondissement existent entre les états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités et ce tableau sommaire.

Pour les périodes de trois mois et de neuf mois closes le 29 septembre 2024, les charges de vente et charges générales et administratives se sont élevées respectivement à 84 millions de dollars et 312 millions de dollars, les augmentations par rapport à l'exercice précédent reflétant les charges liées à la course aux procurations, aux changements au sein de la direction et à des questions connexes. Les charges de vente et charges générales et administratives pour les périodes de trois mois et de neuf mois closes le 29 septembre 2024 tiennent également compte de l'incidence favorable du crédit d'impôt pour l'emploi adopté par le gouvernement de la Barbade, comme il est expliqué ci-après, et de la non-récurrence des reprises de perte de valeur des créances clients de l'exercice 2023. En excluant les charges liées à la course aux procurations, aux changements au sein de la direction et à des questions connexes pour chaque période, les charges de vente et charges générales et administratives ajustées ont été inférieures à celles de l'exercice précédent, comme l'indique le tableau ci-dessus, et ont également été inférieures en pourcentage des ventes nettes, reflétant l'incidence favorable du crédit d'impôt pour l'emploi mis en place par la Barbade, comme il est expliqué ci-après, ainsi que la non-récurrence des reprises de perte de valeur des créances clients de l'exercice 2023.

Au cours du deuxième trimestre de l'exercice 2024, le gouvernement de la Barbade a adopté un crédit pour l'emploi, afin de stimuler l'activité économique et l'emploi à la Barbade. Le crédit pour l'emploi est rétroactif au 1^{er} janvier 2024. La Société a comptabilisé aux états consolidés intermédiaires résumés du résultat net et du résultat global un montant de 6,8 millions de dollars et de 24,0 millions de dollars (néant et néant en 2023), respectivement, pour les périodes de trois mois et de neuf mois closes le 29 septembre 2024 au titre de ce crédit pour l'emploi, en tant que réduction des charges de vente et charges générales et administratives.

5.5.4 Profit sur une cession-bail et profits nets sur l'assurance

Au cours du premier trimestre de l'exercice 2023, la Société a conclu une entente visant la cession-bail d'un de ses centres de distribution aux États-Unis. Le produit de la cession s'est élevé à 51 millions de dollars. La Société a inscrit un actif au titre de droits d'utilisation de 4 millions de dollars et une obligation locative de 16 millions de dollars. De plus, un profit avant impôt sur la vente de 25 millions de dollars (16 millions de dollars après impôt) a été comptabilisé au titre du profit sur une cession-bail dans les états consolidés intermédiaires résumés du résultat net et du résultat global.

Au cours du deuxième trimestre de l'exercice 2023, la Société a finalisé une entente avec son assureur pour fermer ses réclamations d'assurance liées aux deux ouragans survenus en Amérique centrale en novembre 2020 et a reçu un paiement final de 74 millions de dollars au titre des réclamations d'assurance, relativement à la partie des réclamations qui concerne l'interruption des activités. Ce paiement a donné lieu à la comptabilisation d'un profit correspondant dans l'état consolidé du résultat net et du résultat global au deuxième trimestre de 2023.

5.5.5 Coûts (recouvrement de coûts) de restructuration et autres coûts connexes à des acquisitions

	Périodes de trois mois closes les			Périodes de neuf mois closes les		
	29 sept. 2024	1 ^{er} oct. 2023	Variation	29 sept. 2024	1 ^{er} oct. 2023	Variation
<i>(en millions de dollars)</i>						
Indemnités de départ et coûts relatifs aux avantages du personnel	—	(0,1)	0,1	—	15,7	(15,7)
Coûts de sortie, de relocalisation et autres coûts	1,1	1,3	(0,2)	4,4	11,2	(6,8)
(Profit net) perte nette à la sortie et réduction de valeur d'immobilisations corporelles, d'actifs au titre de droits d'utilisation et de logiciels liés aux activités de sortie	—	0,9	(0,9)	(5,4)	8,0	(13,4)
Coûts (recouvrement de coûts) de restructuration et autres coûts connexes à des acquisitions	1,1	2,1	(1,0)	(1,0)	34,9	(35,9)

Certains légers écarts attribuables à des facteurs d'arrondissement existent entre les états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités et ce tableau sommaire.

Les recouvrements de coûts de restructuration et autres coûts connexes à des acquisitions pour la période de neuf mois close le 29 septembre 2024 se rapportent à l'élément suivant : un montant de 5,4 millions de dollars de profits à la sortie liés principalement à la sous-location d'une installation de distribution fermée dans l'ouest des États-Unis, contrebalancés en partie par des coûts de 4,4 millions de dollars attribuables principalement à l'achèvement d'activités de restructuration amorcées antérieurement. Les coûts de restructuration et autres coûts connexes à des acquisitions pour la période de neuf mois close le 1^{er} octobre 2023 se rapportaient aux éléments suivants : un montant de 29,5 millions de dollars lié principalement au regroupement et à la fermeture des installations de fabrication en Amérique centrale, un montant de 3,9 millions de dollars lié à la fermeture, en décembre 2022, d'une usine de filature aux États-Unis et aux coûts de sortie liés à la résiliation du contrat de location d'une installation de filature déjà fermée, et un montant de 1,5 million de dollars lié à l'achèvement d'activités de restructuration amorcées antérieurement.

5.5.6 Bénéfice opérationnel et bénéfice opérationnel ajusté

	Périodes de trois mois closes les			Périodes de neuf mois closes les		
	29 sept. 2024	1 ^{er} oct. 2023	Variation	29 sept. 2024	1 ^{er} oct. 2023	Variation
<i>(en millions de dollars, à moins d'indication contraire)</i>						
Bénéfice opérationnel	192,9	155,0	37,9	439,3	465,7	(26,4)
Ajustements pour tenir compte des éléments suivants :						
Coûts (recouvrements de coûts) de restructuration et autres coûts connexes à des acquisitions ¹⁾	1,1	2,0	(0,9)	(1,0)	34,9	(35,9)
Profits nets sur l'assurance ¹⁾	—	—	—	—	(77,3)	77,3
Profit sur une cession-bail ¹⁾	—	—	—	—	(25,0)	25,0
Coûts liés à la course aux procurations, aux changements au sein de la direction et à des questions connexes ¹⁾	5,5	—	5,5	82,3	—	82,3
Bénéfice opérationnel ajusté ²⁾	199,5	157,0	42,5	520,6	398,3	122,3
Marge opérationnelle	21,7 %	17,8 %	3,9 pp	17,9 %	19,3 %	(1,4) pp
Marge opérationnelle ajustée ²⁾	22,4 %	18,1 %	4,3 pp	21,3 %	16,5 %	4,8 pp

1) Voir la rubrique intitulée « Certains ajustements des mesures financières non conformes aux PCGR » pour en savoir plus sur les ajustements présentés à la section 15.0 « Définition et rapprochement des mesures financières non conformes aux PCGR » du présent rapport de gestion.

2) Mesure financière ou ratio financier non conforme aux PCGR. Voir la section 15.0 « Définition et rapprochement des mesures financières non conformes aux PCGR » du présent rapport de gestion.

Certains légers écarts attribuables à des facteurs d'arrondissement existent entre les états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités et ce tableau sommaire.

L'augmentation de 38 millions de dollars du bénéfice opérationnel pour le troisième trimestre de l'exercice 2024 par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent est attribuable à l'accroissement du bénéfice brut résultant de la hausse des ventes nettes et des marges brutes et à l'incidence favorable du nouveau crédit pour l'emploi à la Barbade, contrebalancés en partie par les charges reportées liées à la course aux procurations, aux changements au sein de la direction et à des questions connexes. Pour la période de neuf mois close le 29 septembre 2024, comparativement à la période correspondante de l'exercice précédent, la baisse de 26 millions de dollars du bénéfice opérationnel reflète l'incidence des charges susmentionnées qui ont totalisé 82 millions de dollars, la non-réurrence du profit sur l'assurance de 2023 et d'un profit sur une cession-bail en 2023, ces facteurs étant essentiellement contrebalancés par l'augmentation du bénéfice brut, la baisse des charges de restructuration et l'incidence favorable du crédit d'impôt pour l'emploi à la Barbade, comme il est expliqué plus haut.

Le bénéfice opérationnel ajusté et la marge opérationnelle ajustée (qui exclut les coûts liés à la course aux procurations, aux changements au sein de la direction et à des questions connexes pour 2024, les coûts (recouvrements de coûts) de restructuration et autres coûts connexes à des acquisitions, ainsi que les profits nets sur l'assurance et le profit sur une cession-bail pour 2023) se sont chiffrés à 200 millions de dollars, ou 22,4 %, pour le troisième trimestre de 2024, et à 521 millions de dollars, ou 21,3 %, pour la période de neuf mois de 2024, ce qui représente une amélioration de 430 et de 480 points de base, respectivement, par rapport à l'exercice précédent. L'augmentation de la marge opérationnelle ajustée est principalement attribuable à l'augmentation des marges brutes ajustées et à l'incidence favorable du crédit d'impôt pour l'emploi à la Barbade, comme il est expliqué plus haut.

5.5.7 Charges financières, montant net

	Périodes de trois mois closes les			Périodes de neuf mois closes les		
	29 sept. 2024	1 ^{er} oct. 2023	Variation	29 sept. 2024	1 ^{er} oct. 2023	Variation
<i>(en millions de dollars)</i>						
Charge d'intérêts sur des passifs financiers comptabilisés au coût amorti	23,0	13,4	9,6	57,1	39,4	17,7
Charges bancaires et autres charges financières	5,7	5,9	(0,2)	16,6	16,1	0,5
Accroissement des intérêts sur les obligations locatives actualisées	1,2	0,8	0,4	3,5	2,4	1,1
Accroissement des intérêts sur les provisions actualisées	0,1	0,7	(0,6)	0,3	0,9	(0,6)
(Profit) perte de change	0,1	(0,1)	0,2	(0,3)	(0,4)	0,1
Charges financières, montant net	30,1	20,7	9,4	77,2	58,4	18,8

Certains légers écarts attribuables à des facteurs d'arrondissement existent entre les états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités et ce tableau sommaire.

L'accroissement de la charge d'intérêt pour les périodes de trois mois et de neuf mois closes le 29 septembre 2024 est principalement attribuable à l'incidence de l'augmentation des montants prélevés aux termes de la facilité de crédit bancaire à long terme renouvelable et du prêt à terme et de la conclusion par la Société d'un nouveau prêt à terme de 300 millions de dollars au troisième trimestre, ainsi qu'à l'incidence des taux d'intérêt effectifs plus élevés sur la dette à long terme de la Société portant intérêt à des taux variables. Les profits et les pertes de change pour les deux périodes sont principalement liés à la réévaluation des actifs monétaires nets libellés en monnaies étrangères.

5.5.8 Impôt sur le résultat

Le taux d'impôt effectif moyen de la Société est calculé comme suit :

	Périodes de trois mois closes les			Périodes de neuf mois closes les		
	29 sept. 2024	1 ^{er} oct. 2023	Variation	29 sept. 2024	1 ^{er} oct. 2023	Variation
<i>(en millions de dollars, à moins d'indication contraire)</i>						
Charge d'impôt sur le résultat						
Charge d'impôt excluant l'incidence de l'impôt minimum mondial et les autres éléments ci-après	7,4	6,9	0,5	18,6	16,5	2,1
Incidence de l'impôt minimum mondial	24,2	—	24,2	63,3	—	63,3
(Recouvrement) charge d'impôt lié aux coûts de restructuration et autres ajustements	(0,3)	—	(0,3)	0,2	10,5	(10,3)
Modifications des taux d'impôt résultant de la réévaluation des actifs et des passifs d'impôt différé	—	—	—	11,5	—	11,5
Total de la charge d'impôt sur le résultat	31,3	6,9	24,4	93,6	27,0	66,6
Ajustements pour :						
(Recouvrement) charge d'impôt lié aux coûts de restructuration et autres ajustements	0,3	—	0,3	(0,2)	(10,5)	10,3
Modifications des taux d'impôt donnant lieu à la réévaluation des actifs et des passifs d'impôt différé	—	—	—	(11,5)	—	(11,5)
Charge d'impôt sur le résultat ajustée ³⁾	31,6	6,9	24,7	81,9	16,5	65,4
Bénéfice avant l'impôt sur le résultat	162,7	134,3	28,4	362,0	407,3	(45,3)
Ajustements ^{1), 4)}	6,6	2,0	4,6	81,3	(67,4)	148,7
Bénéfice avant l'impôt sur le résultat ajusté ³⁾	169,3	136,3	33,0	443,3	339,9	103,4
Taux d'impôt effectif moyen ²⁾	19,2 %	5,1 %	14,1 pp	25,8 %	6,6 %	19,2 pp
Taux d'impôt effectif ajusté ³⁾	18,7 %	5,1 %	13,6 pp	18,5 %	4,9 %	13,6 pp

1) Voir la rubrique intitulée « Certains ajustements des mesures financières non conformes aux PCGR » pour en savoir plus sur les ajustements présentés à la section 15.0 « Définition et rapprochement des mesures financières non conformes aux PCGR » du présent rapport de gestion.

2) Le taux d'impôt effectif moyen correspond à la charge d'impôt sur le résultat divisée par le bénéfice avant l'impôt sur le résultat.

3) La charge d'impôt sur le résultat ajustée et le bénéfice avant l'impôt ajusté sont des mesures financières non conformes aux PCGR, et le taux d'impôt effectif ajusté est un ratio non conforme aux PCGR qui correspond à la charge d'impôt sur le résultat ajustée divisée par le bénéfice avant l'impôt sur le résultat ajusté. Se reporter à la section 15.0 « Définition et rapprochement des mesures financières non conformes aux PCGR » du présent rapport de gestion.

4) Les ajustements de 6,6 millions de dollars et de 81,3 millions de dollars pour les périodes de trois mois et de neuf mois closes le 29 septembre 2024, respectivement, comprennent les coûts liés à la course aux procurations, aux changements au sein de la direction et à des questions connexes, ainsi que les coûts (recouvrements de coûts) de restructuration et autres coûts liés à des acquisitions. Les ajustements pour le trimestre clos le 1^{er} octobre 2023 comprennent 2,0 millions de dollars (perte) liés à des coûts de restructuration et autres coûts connexes à des acquisitions et pour la période de neuf mois close le 1^{er} octobre 2023, ils comprennent 67,4 millions de dollars (profit) qui incluent des profits nets sur l'assurance de 77,3 millions de dollars et un profit avant impôt de 25 millions de dollars sur une cession-bail, partiellement contrebalancés par des coûts de restructuration et autres coûts connexes aux acquisitions de 34,9 millions de dollars.

Certains légers écarts attribuables à des facteurs d'arrondissement existent entre les états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités et ce tableau sommaire.

L'augmentation de la charge d'impôt sur le résultat pour les neuf premiers mois de 2024 par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent s'explique surtout par l'incidence de la mise en œuvre de la *Loi de l'impôt minimum mondial* (« LIMM ») au Canada en juin 2024, qui est rétroactive au 1^{er} janvier 2024, et de l'adoption à la Barbade de dispositions législatives introduisant certaines mesures fiscales en réponse à la mise en œuvre à l'échelle mondiale du régime de l'impôt minimum mondial du Pilier Deux. Se reporter à la section 5.3 du présent rapport de gestion pour en savoir plus sur la nouvelle législation fiscale. Par suite de ces développements, le taux d'impôt effectif de la Société sur les profits réalisés à la Barbade est passé de 1 % à 15 %. L'incidence rétroactive de ces mesures pour le premier trimestre de 2024 a été comptabilisée au deuxième trimestre de 2024. De plus, la Société a réévalué ses passifs d'impôt différé liés à ses activités à la Barbade, par suite de l'augmentation du taux d'impôt prévu par la loi de la Barbade, ce qui s'est traduit par une charge d'impôt différé de 11,5 millions de dollars au deuxième trimestre de 2024. La charge d'impôt sur le résultat pour les neuf premiers mois de 2023 incluait des charges d'impôt de 10,5 millions de dollars liées principalement au profit sur la cession-bail d'une installation de distribution.

L'augmentation du taux d'impôt effectif établi selon les PCGR pour la période de neuf mois close le 29 septembre 2024 par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent est attribuable aux facteurs susmentionnés, ainsi qu'à l'incidence d'un montant de 82,3 millions de dollars sur les charges engagées au Canada relativement à la course aux procurations, aux changements au sein de la direction et à des questions connexes, ces charges ne donnant lieu à aucune économie d'impôt, car aucun impôt différé n'est comptabilisé, au Canada. Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par les charges d'impôt des neuf premiers mois de 2023 liées principalement au profit sur une cession-bail.

Le taux d'impôt effectif ajusté de 18,5 % pour la période de neuf mois close le 29 septembre 2024, qui exclut la charge d'impôt différé de 11,5 millions de dollars liée à l'incidence des modifications des taux d'impôt de la Barbade sur les passifs d'impôt différé et à l'incidence des charges susmentionnées engagées au Canada, reflète le taux d'impôt effectif ajusté qui est prévu pour l'exercice 2024 complet, compte tenu du nouveau taux d'impôt effectif de 15 % pour les activités de la Société à la Barbade.

5.6 Bénéfice net, bénéfice net ajusté et mesures de bénéfice par action

	Périodes de trois mois closes les			Périodes de neuf mois closes les		
	29 sept. 2024	1 ^{er} oct. 2023	Variation	29 sept. 2024	1 ^{er} oct. 2023	Variation
<i>(en millions de dollars, sauf les montants par action)</i>						
Bénéfice net	131,5	127,4	4,1	268,5	380,3	(111,8)
Ajustements pour tenir compte des éléments suivants :						
Coûts (recouvrements de coûts) de restructuration et autres coûts connexes à des acquisitions ¹⁾	1,1	2,0	(0,9)	(1,0)	34,9	(35,9)
Profits nets sur l'assurance ¹⁾	—	—	—	—	(77,3)	77,3
Profit sur une cession-bail ¹⁾	—	—	—	—	(25,0)	25,0
Coûts liés à la course aux procurations, aux changements au sein de la direction et à des questions connexes ¹⁾	5,5	—	5,5	82,3	—	82,3
Charge d'impôt liée aux ajustements qui précèdent	(0,3)	—	(0,3)	0,2	10,5	(10,3)
Recouvrement d'impôt lié à la réévaluation des actifs et des passifs d'impôt différé	—	—	—	11,5	—	11,5
Bénéfice net ajusté ²⁾	137,8	129,4	8,4	361,5	323,4	38,1
Bénéfice de base par action	0,82	0,73	0,09	1,62	2,14	(0,52)
Bénéfice dilué par action	0,82	0,73	0,09	1,62	2,14	(0,52)
Bénéfice dilué par action ajusté ²⁾	0,85	0,74	0,11	2,18	1,82	0,36

1) Voir la rubrique intitulée « Certains ajustements des mesures financières non conformes aux PCGR » pour en savoir plus sur les ajustements présentés à la section 15.0 « Définition et rapprochement des mesures financières non conformes aux PCGR » du présent rapport de gestion.

2) Mesure financière ou ratio financier non conforme aux PCGR. Voir la section 15.0 « Définition et rapprochement des mesures financières non conformes aux PCGR » du présent rapport de gestion.

Certains légers écarts attribuables à des facteurs d'arrondissement existent entre les états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités et ce tableau sommaire.

La légère augmentation du bénéfice net conforme aux PCGR pour le troisième trimestre de 2024 par rapport à la même période de l'exercice précédent est principalement attribuable à l'accroissement du bénéfice opérationnel, qui a été largement contrebalancé par la hausse des charges financières et des charges d'impôt sur le résultat en raison de l'incidence de l'impôt minimum mondial au Canada et à la Barbade comme il est décrit aux sections 5.3 et 5.5.8 plus haut. La diminution du bénéfice net conforme aux PCGR pour les neuf premiers mois de 2024 par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent s'explique principalement par le repli du bénéfice opérationnel (qui tient compte de coûts liés à la course aux procurations, aux changements au sein de la direction et à des questions connexes de 82 millions de dollars et du fait que le bénéfice de 2023 incluait un profit sur l'assurance de 77 millions de dollars), la hausse des charges financières et l'augmentation de l'impôt sur le résultat. Pour les deux périodes, le bénéfice net ajusté a augmenté d'un exercice à l'autre par suite de la hausse du bénéfice opérationnel ajusté, contrebalancée en partie par l'augmentation des charges financières et des charges d'impôt sur le résultat. Les variations d'un exercice à l'autre du bénéfice dilué par action conforme aux PCGR et du bénéfice dilué par action ajusté reflètent également l'incidence favorable des rachats d'actions, déduction faite des charges financières supplémentaires correspondantes.

6.0 SITUATION FINANCIÈRE

6.1 Actifs courants et passifs courants

(en millions de dollars)	29 sept. 2024	31 déc. 2023	Variation
Trésorerie et équivalents de trésorerie	78,5	89,6	(11,1)
Créances clients	612,9	412,5	200,4
Stocks	1 096,7	1 089,4	7,3
Charges payées d'avance, acomptes et autres actifs courants	91,4	96,0	(4,6)
Actifs détenus en vue de la vente	26,6	—	26,6
Créditeurs et charges à payer	(479,8)	(408,3)	(71,5)
Impôt sur le résultat à payer	(27,4)	(1,6)	(25,8)
Partie courante des obligations locatives	(16,7)	(14,2)	(2,5)
Partie courante de la dette à long terme	(300,0)	(300,0)	—
Total du fonds de roulement ¹⁾	1 082,2	963,4	118,8
Ratio de liquidité générale ²⁾	2,3	2,3	n. s.

n. s. = non significatif

1) Mesure financière ou ratio financier non conforme aux PCGR. Voir la section 15.0 « Définition et rapprochement des mesures financières non conformes aux PCGR » du présent rapport de gestion.

2) Le ratio de liquidité générale correspond aux actifs courants divisés par les passifs courants.

Certains légers écarts attribuables à des facteurs d'arrondissement existent entre les états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités et ce tableau sommaire.

- L'augmentation des créances clients (déduction faite des provisions pour escomptes sur les ventes) est surtout attribuable à l'incidence de la hausse saisonnière des ventes nettes comparativement au quatrième trimestre de 2023 et de l'augmentation du délai moyen de recouvrement qui est imputable aux modalités de paiement plus longues, ainsi qu'à la diminution saisonnière des volumes relativement à notre programme de vente de créances.
- L'augmentation des stocks est principalement attribuable aux hausses des volumes de matières premières et de travaux en cours pour appuyer les augmentations planifiées de la production, en partie contrebalancées par la diminution des stocks de produits finis attribuable principalement à la diminution des coûts unitaires.
- Les actifs détenus en vue de la vente se rapportent à la vente en cours de deux anciennes installations de filature située aux États-Unis (après leurs fermetures respectives au cours de l'exercice 2022 et de l'exercice 2023).
- L'augmentation des créditeurs et charges à payer est principalement attribuable aux hausses saisonnières, au délai moyen de paiement plus long et aux sommes à payer accrues au titre des charges liées à la rémunération variable.
- L'augmentation de l'impôt sur le résultat à payer est principalement attribuable à la hausse du taux d'impôt effectif à la Barbade après l'entrée en vigueur de l'impôt minimum mondial, contrebalancée en partie par les paiements échelonnés d'impôt sur le résultat et le crédit d'impôt pour l'emploi remboursable accumulé (se reporter à la section 5.5.3 du présent rapport de gestion pour plus de détails).
- Le fonds de roulement s'élevait à 1 082,2 millions de dollars au 29 septembre 2024, comparativement à 963,4 millions de dollars au 31 décembre 2023. Le ratio de liquidité générale était de 2,3 à la clôture du troisième trimestre de l'exercice 2024, demeurant ainsi inchangé par rapport à son niveau à la clôture de l'exercice 2023.

6.2 Immobilisations corporelles, actifs au titre de droits d'utilisation, immobilisations incorporelles et goodwill

(en millions de dollars)	Immobilisations corporelles	Actifs au titre de droits d'utilisation	Immobilisations incorporelles	Goodwill
Solde au 31 décembre 2023	1 174,5	81,4	261,4	271,7
Entrées	106,6	17,5	3,7	—
Amortissements	(82,9)	(10,5)	(10,1)	—
Transferts aux actifs détenus en vue de la vente	(26,6)	—	—	—
Valeur comptable nette des sorties et réductions de valeur	(0,8)	(5,9)	—	—
Solde au 29 septembre 2024	1 170,8	82,5	255,0	271,7

Certains légers écarts attribuables à des facteurs d'arrondissement existent entre les états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités et ce tableau sommaire.

- La légère diminution des immobilisations corporelles reflète l'incidence de l'amortissement et du transfert de deux anciennes installations de filature situées aux États-Unis aux actifs détenus en vue de la vente (comme il est décrit à la section 6.1 du présent rapport de gestion), largement contrebalancée par les dépenses d'investissement liées à l'expansion des activités de fabrication de textiles et de couture, ainsi qu'à la modernisation des installations de filature obtenues dans le cadre de l'acquisition de Frontier Yarns en décembre 2021.
- L'augmentation des actifs au titre de droits d'utilisation reflète principalement l'incidence des renouvellements de contrats de location visant des installations de distribution conclus au cours des neuf premiers mois de l'exercice 2024, contrebalancée en partie par l'incidence de l'amortissement, ainsi que des sorties se rapportant principalement à une installation de distribution déjà fermée dans l'ouest des États-Unis (se reporter à la rubrique 5.5.5 « Coûts (recouvrement de coûts) de restructuration et autres coûts connexes à des acquisitions » pour en savoir plus).
- Les immobilisations incorporelles se composent de contrats avec les clients, de relations clients, de marques de commerce, de contrats de licence, d'ententes de non-concurrence et de logiciels. La réduction des immobilisations incorporelles reflète essentiellement l'amortissement de 10 millions de dollars.

6.3 Autres actifs non courants et passifs non courants

(en millions de dollars)	29 sept. 2024	31 déc. 2023	Variation
Actifs d'impôt différé	20,7	24,0	(3,3)
Autres actifs non courants	28,5	14,3	14,2
Dette à long terme	(1 179,0)	(685,0)	(494,0)
Obligations locatives	(89,7)	(83,9)	(5,8)
Passifs d'impôt différé	(29,7)	(18,1)	(11,6)
Autres passifs non courants	(47,3)	(46,3)	(1,0)

Certains légers écarts attribuables à des facteurs d'arrondissement existent entre les états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités et ce tableau sommaire.

- L'augmentation des autres actifs non courants tient compte de l'incidence d'un actif sous-loué relativement à une installation de distribution fermée dans l'ouest des États-Unis.
- Se reporter à la section 8.0 « Situation de trésorerie et sources de financement » et à la rubrique 7.4 « Flux de trésorerie liés aux activités de financement » du présent rapport de gestion pour une analyse de la dette à long terme.
- L'augmentation des obligations locatives reflète principalement l'incidence des renouvellements de contrats de location visant des installations de distribution conclus au cours des neuf premiers mois de l'exercice 2024, contrebalancée en partie par les paiements effectués au cours de la période de neuf mois close le 29 septembre 2024.

- L'augmentation nette des passifs d'impôt différé est principalement attribuable à la réévaluation des actifs et des passifs d'impôt différé résultant de l'augmentation du taux d'impôt prévu par la loi de la Barbade, tel qu'il est expliqué à la section 5.5.8 Impôt sur le résultat du présent rapport de gestion.
- Les autres passifs non courants comprennent les provisions et les obligations au titre des avantages du personnel.

7.0 FLUX DE TRÉSORERIE

7.1 Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles

(en millions de dollars)	Périodes de trois mois closes les			Périodes de neuf mois closes les		
	29 sept. 2024	1 ^{er} oct. 2023	Variation	29 sept. 2024	1 ^{er} oct. 2023	Variation
Bénéfice net	131,5	127,4	4,1	268,5	380,3	(111,8)
Ajustements pour tenir compte des éléments suivants :						
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	36,5	31,3	5,2	104,9	90,9	14,0
Charges (profits) de restructuration hors trésorerie liés aux immobilisations corporelles, aux actifs au titre de droits d'utilisation et aux logiciels	(0,1)	0,9	(1,0)	(5,5)	8,0	(13,5)
Attributions fondées sur des actions réglées en espèces en lien avec les indemnités de cessation d'emploi versées aux cadres sortants	—	—	—	(15,4)	—	(15,4)
Profit à la sortie d'immobilisations corporelles	—	—	—	—	(25,2)	25,2
Impôt différé	1,9	3,5	(1,6)	14,9	13,4	1,5
Rémunération fondée sur des actions	8,4	6,8	1,6	51,6	22,8	28,8
Autres	5,0	(12,5)	17,5	(7,5)	(5,6)	(1,9)
Variations des soldes hors trésorerie du fonds de roulement	(4,9)	147,9	(152,8)	(120,7)	(177,1)	56,4
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	178,3	305,3	(127,0)	290,8	307,5	(16,7)

Certains légers écarts attribuables à des facteurs d'arrondissement existent entre les états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités et ce tableau sommaire.

- Les flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles se sont établis à 291 millions de dollars pour la période de neuf mois close le 29 septembre 2024, comparativement à des flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles de 308 millions de dollars pour la période correspondante de l'exercice précédent. La variation s'explique essentiellement par l'incidence de la diminution du bénéfice net attribuable aux sorties de fonds liées à la course aux procurations et aux changements au sein de la direction, contrebalancée en partie par la hausse moins importante des éléments hors trésorerie du fonds de roulement, comme il est expliqué ci-après.
- Les éléments hors trésorerie du fonds de roulement ont augmenté de 121 millions de dollars pour la période de neuf mois close le 29 septembre 2024, comparativement à une augmentation de 177 millions de dollars pour la période de neuf mois close le 1^{er} octobre 2023. La hausse moins importante est principalement due à accroissement de l'impôt sur le résultat à payer et des créditeurs et charges à payer, comparativement à une baisse pour la période correspondante de l'exercice précédent, contrebalancé en partie par une augmentation des stocks comparativement à une diminution au cours de la période correspondante de l'exercice précédent.

7.2 Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement

	Périodes de trois mois closes les			Périodes de neuf mois closes les		
	29 sept. 2024	1 ^{er} oct. 2023	Variation	29 sept. 2024	1 ^{er} oct. 2023	Variation
(en millions de dollars)						
Achat d'immobilisations corporelles	(28,4)	(41,6)	13,2	(106,1)	(168,6)	62,5
Achat d'immobilisations incorporelles	(1,2)	(1,0)	(0,2)	(3,7)	(3,8)	0,1
Produit d'une cession-bail et d'autres sorties d'immobilisations corporelles	0,3	2,0	(1,7)	0,5	53,3	(52,8)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(29,3)	(40,6)	11,3	(109,3)	(119,1)	9,8

Certains légers écarts attribuables à des facteurs d'arrondissement existent entre les états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités et ce tableau sommaire.

- Les flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement se sont établis à 109 millions de dollars pour la période de neuf mois close le 29 septembre 2024, comparativement à des flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement de 119 millions de dollars pour la période correspondante de l'exercice précédent. La légère variation s'explique principalement par la baisse planifiée des dépenses d'investissement en 2024, qui a été largement contrebalancée par le produit de la cession-bail de l'un de nos centres de distribution situé aux États-Unis en 2023.
- Les dépenses d'investissement² pour la période de neuf mois close le 29 septembre 2024 sont décrites à la section 6.2 « Immobilisations corporelles, actifs au titre de droits d'utilisation, immobilisations incorporelles et goodwill » du présent rapport de gestion.

7.3 Flux de trésorerie disponibles

	Périodes de trois mois closes les			Périodes de neuf mois closes les		
	29 sept. 2024	1 ^{er} oct. 2023	Variation	29 sept. 2024	1 ^{er} oct. 2023	Variation
(en millions de dollars)						
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	178,2	305,1	(126,9)	290,9	307,5	(16,6)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(29,3)	(40,5)	11,2	(109,3)	(119,1)	9,8
Ajustement pour tenir compte de l'élément suivant :						
Acquisitions d'entreprises	—	—	—	—	—	—
Flux de trésorerie disponibles ¹⁾	148,9	264,6	(115,7)	181,6	188,4	(6,8)

1) Mesure financière ou ratio financier non conforme aux PCGR. Voir la section 15.0 « Définition et rapprochement des mesures financières non conformes aux PCGR » du présent rapport de gestion.

Certains légers écarts attribuables à des facteurs d'arrondissement existent entre les états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités et ce tableau sommaire.

- La diminution de 7 millions de dollars des flux de trésorerie disponibles d'un exercice à l'autre pour la période de neuf mois close le 29 septembre 2024 s'explique surtout par une baisse de 17 millions de dollars des flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles (comme il est expliqué à la section 7.1 intitulée « Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles » du présent rapport de gestion), contrebalancée en partie par les variations des flux de trésorerie liés aux activités d'investissement de 10 millions de dollars (comme il est expliqué à la section 7.2 du présent rapport de gestion intitulée « Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement »).

2) Les dépenses d'investissement comprennent les achats d'immobilisations corporelles et d'immobilisations incorporelles.

7.4 Flux de trésorerie liés aux activités de financement

	Périodes de trois mois closes les			Périodes de neuf mois closes les		
	29 sept. 2024	1 ^{er} oct. 2023	Variation	29 sept. 2024	1 ^{er} oct. 2023	Variation
<i>(en millions de dollars)</i>						
Augmentation (diminution) des montants prélevés aux termes de la facilité de crédit bancaire à long terme renouvelable	(40,0)	(270,0)	230,0	194,0	(55,0)	249,0
Produit du prêt à terme ¹⁾	300,0	—	300,0	300,0	—	300,0
Païement au titre des effets	—	(150,0)	150,0	—	(150,0)	150,0
Produit du prêt à terme à prélèvement différé	—	300,0	(300,0)	—	300,0	(300,0)
Païement au titre des obligations locatives	(3,9)	(3,3)	(0,6)	(10,7)	(20,4)	9,7
Dividendes versés	(32,9)	(32,7)	(0,2)	(102,1)	(99,9)	(2,2)
Produit tiré de l'émission d'actions	4,9	6,0	(1,1)	6,5	12,1	(5,6)
Rachat et annulation d'actions	(371,5)	(80,2)	(291,3)	(540,7)	(187,9)	(352,8)
Rachat d'actions en vue du règlement d'UAI visant des actions émises	(8,1)	—	(8,1)	(22,0)	(19,6)	(2,4)
Retenues d'impôt payées par suite du règlement d'UAI visant des actions émises	(9,4)	(0,3)	(9,1)	(17,6)	(15,7)	(1,9)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(160,9)	(230,5)	69,6	(192,6)	(236,4)	43,8

1) Le 30 août 2024, la Société a conclu une convention relative à un prêt à terme non garanti de cinq ans d'un montant total en principal de 300 millions de dollars. Se reporter à la note 6 des états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités au 29 septembre 2024 et pour les périodes de trois mois et de neuf mois closes à cette date pour plus d'information.

Certains légers écarts attribuables à des facteurs d'arrondissement existent entre les états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités et ce tableau sommaire.

- Les flux de trésorerie affectés aux activités de financement de 193 millions de dollars pour la période de neuf mois close le 29 septembre 2024 reflètent principalement les rachats et l'annulation d'actions ordinaires aux termes d'offres publiques de rachat dans le cours normal des activités, comme il est décrit à la section 8.7 du présent rapport de gestion et le versement de dividendes, contrebalancés en partie par les entrées de trésorerie de 494 millions de dollars provenant des fonds prélevés sur les facilités de crédit bancaire à long terme et le produit du nouveau prêt à terme de la Société. Les flux de trésorerie affectés aux activités de financement pour la période de neuf mois close le 1^{er} octobre 2023 reflètent principalement les rachats et l'annulation d'actions ordinaires aux termes d'offres publiques de rachat dans le cours normal des activités et le versement de dividendes, contrebalancés en partie par le montant net du produit de la dette à long terme.

8.0 SITUATION DE TRÉSORERIE ET SOURCES DE FINANCEMENT

8.1 Cadre d'affectation des capitaux

Par le passé, les fonds de la Société ont servi principalement à financer les besoins de fonds de roulement, les dépenses d'investissement, le paiement des dividendes, les rachats d'actions et les acquisitions d'entreprises, que nous avons financés à partir des flux de trésorerie générés par nos activités opérationnelles et des montants prélevés sur nos facilités d'emprunt à long terme. Nous avons établi un cadre d'affectation des capitaux destiné à améliorer la croissance des ventes et du bénéfice ainsi que les rendements pour les actionnaires. Après le financement de nos besoins en fonds de roulement, notre principale priorité en matière d'affectation des capitaux consiste à financer notre croissance interne à l'aide d'investissements en capitaux adéquats. Au-delà de ces exigences, nos autres priorités en matière d'affectation des capitaux sont le soutien du paiement de nos dividendes et le rachat d'actions. À l'occasion, nous affectons les capitaux à la réalisation d'acquisitions complémentaires opportunes, avec une préférence pour celles qui ont le potentiel d'enrichir notre modèle de chaîne d'approvisionnement.

La Société a actuellement établi un ratio cible de levier financier de la dette nette³ qui équivaut à 1,5 à 2,5 fois le BAIIA ajusté pro forma des douze derniers mois consécutifs (anciennement 1,5 à 2,0 fois), ce qui, selon elle, assurera une structure de capital efficace et lui permettra de mettre à exécution ses priorités en matière d'affectation des capitaux en respectant ce cadre. Nous prévoyons que les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles et la capacité de financement inutilisée aux termes de nos facilités d'emprunt à long terme ainsi que notre capacité à obtenir du financement supplémentaire si nécessaire continueront à nous procurer des liquidités suffisantes pour financer notre stratégie de croissance interne, y compris nos besoins prévus au niveau du fonds de roulement et les dépenses d'investissement prévues (qui, selon les plans actuels, se situent à des niveaux proches de 5 % des ventes nettes pour les trois prochains exercices), ainsi que pour retourner des capitaux aux actionnaires par l'entremise des dividendes et assurer la poursuite des rachats d'actions conformément à notre cadre de levier financier et à nos considérations en matière d'évaluation. Se reporter à la note 26 afférente aux états financiers consolidés annuels audités pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 pour une analyse du risque de liquidité de la Société.

8.2 Dette à long terme, dette nette et ratio de levier financier de la dette nette

Au 29 septembre 2024, la dette à long terme de la Société s'établissait comme suit :

	Taux d'intérêt effectif ¹⁾	Montant en principal		Date d'échéance
(en millions de dollars, sauf indication contraire)		29 sept. 2024	31 déc. 2023	
Partie non courante de la dette à long terme				
Facilité de crédit bancaire à long terme renouvelable, portant intérêt au taux variable américain ^{2), 3)}	6,7 %	429,0	235,0	Mars 2027
Prêt à terme, portant intérêt au taux variable américain, payable mensuellement ^{2), 4)}	4,7 %	300,0	300,0	Juin 2026
Prêt à terme, portant intérêt au taux variable américain, payable mensuellement ⁵⁾	6,8 %	300,0	—	Août 2029
Effets à payer, portant intérêt à un taux fixe de 2,91 % payable semestriellement ⁶⁾	2,9 %	100,0	100,0	Août 2026
Effets à payer, portant intérêt au taux ajusté SOFR majoré d'un écart de 1,57 % payable trimestriellement ^{6), 7)}	2,9 %	50,0	50,0	Août 2026
		1 179,0	685,0	
Partie courante de la dette à long terme				
Prêt à terme à prélèvement différé, portant intérêt au taux variable américain, payable mensuellement ^{2), 4), 8)}	7,0 %	300,0	300,0	Mai 2025
		300,0	300,0	
Dette à long terme (y compris la partie courante)		1 479,0	985,0	

1) Représente le taux d'intérêt effectif annualisé pour la période de neuf mois close le 29 septembre 2024, incluant l'incidence sur la trésorerie des swaps de taux d'intérêt, le cas échéant.

2) Avances au taux de financement à un jour garanti (SOFR), portant intérêt au SOFR à terme ajusté (comprend un ajustement du taux de référence de 0 % à 0,25 %) majoré d'un écart se situant entre 1 % et 3 %.

3) La facilité de crédit bancaire à long terme renouvelable consentie non garantie de 1 milliard de dollars de la Société prévoit une prorogation annuelle, sous réserve de l'approbation des prêteurs. L'écart ajouté au SOFR à terme ajusté est fonction du ratio de la dette nette totale au BAIIA (tel que défini dans la convention relative à la facilité de crédit et ses modifications). De plus, un montant de 14,0 millions de dollars (36,0 millions de dollars au 31 décembre 2023) a été affecté à cette facilité pour couvrir diverses lettres de crédit.

4) Le contrat de prêt à terme non garanti est non renouvelable et peut être remboursé par anticipation en totalité ou en partie en tout temps, sans pénalité. L'écart ajouté au SOFR à terme ajusté est fonction du ratio de la dette nette totale au BAIIA (tel que défini dans les conventions relatives aux prêts à terme et leurs modifications).

5) Avances au taux de financement à un jour garanti (SOFR), portant intérêt au SOFR à terme ajusté (comprend un ajustement du taux de référence de 0,10 %) majoré d'un écart se situant entre 1 % et 2 %, fondé sur le ratio de la dette nette totale au BAIIA de la Société (tel que défini dans la convention relative au prêt à terme).

6) Les effets non garantis émis auprès d'investisseurs qualifiés sur le marché des placements privés aux États-Unis peuvent être remboursés par anticipation en totalité ou en partie en tout temps, sous réserve du paiement d'une pénalité pour remboursement anticipé comme le prévoit la convention d'achat d'effets.

7) Le taux SOFR ajusté est déterminé en fonction des effets à taux variable qui portent intérêt à un taux variable majoré d'un écart de 1,57 %.

8) Le 26 mai 2023, la Société a modifié son prêt à terme de 300 millions de dollars pour y inclure un prêt à terme à prélèvement différé supplémentaire de 300 millions de dollars d'une durée de un an à compter de la date d'entrée en vigueur. Le 16 mai 2024, la Société a prolongé l'échéance du prêt à terme à prélèvement différé jusqu'au 26 mai 2025. Toutes les autres modalités du contrat sont demeurées inchangées.

3) Mesure financière ou ratio financier non conforme aux PCGR. Voir la section 15.0 « Définition et rapprochement des mesures financières non conformes aux PCGR » du présent rapport de gestion.

Le 30 août 2024, la Société a conclu une convention relative à un prêt à terme non garanti de cinq ans d'un montant total en principal de 300 millions de dollars. Le prêt à terme est non renouvelable et prévoit un écart ajouté au SOFR à terme ajusté fondé sur le ratio de la dette nette totale au BAIIA (tel qu'il est défini dans la convention relative au prêt à terme).

Les clauses restrictives et les cas de défaillance sont généralement alignés sur ceux applicables à tous les instruments d'emprunt conclus par la Société.

En date du 29 septembre 2024, la Société se conformait à toutes les clauses restrictives financières. La Société prévoit continuer de le faire au cours des douze prochains mois, selon ses attentes et prévisions actuelles.

(en millions de dollars)	29 sept. 2024	31 déc. 2023
Dette à long terme (y compris la partie courante)	1 479,0	985,0
Dette bancaire	—	—
Obligations locatives (y compris la partie courante)	106,4	98,1
Total de la dette ¹⁾	1 585,4	1 083,1
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(78,5)	(89,6)
Dette nette ¹⁾	1 506,9	993,5

1) Mesure financière ou ratio financier non conforme aux PCGR. Voir la section 15.0 « Définition et rapprochement des mesures financières non conformes aux PCGR » du présent rapport de gestion.

Certains légers écarts attribuables à des facteurs d'arrondissement existent entre les états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités et ce tableau sommaire.

La Société se sert principalement du ratio de levier financier de la dette nette comme principale mesure de suivi de son levier financier, tel qu'il est défini à la section 15.0, « Définition et rapprochement des mesures financières non conformes aux PCGR », du présent rapport de gestion. Au 29 septembre 2024, le ratio de levier financier de la dette nette de Gildan s'élevait à 1,9 fois le BAIIA ajusté (1,5 fois au 31 décembre 2023), ce qui se situe dans la fourchette cible de la Société. Le ratio de levier financier de la dette nette de la Société est calculé comme suit :

(en millions de dollars, à moins d'indication contraire)	29 sept. 2024	31 déc. 2023
BAIIA ajusté des douze derniers mois consécutifs ¹⁾	810,9	674,5
Ajustement pour tenir compte de l'élément suivant :		
Acquisitions d'entreprises	—	—
BAIIA ajusté pro forma des douze derniers mois consécutifs	810,9	674,5
Dette nette ¹⁾	1 506,9	993,5
Ratio de levier financier de la dette nette ^{1), 2)}	1,9	1,5

1) Mesure financière ou ratio financier non conforme aux PCGR. Voir la section 15.0 « Définition et rapprochement des mesures financières non conformes aux PCGR » du présent rapport de gestion.

2) Aux fins des conventions relatives aux prêts et aux effets, le ratio de la dette nette au BAIIA de la Société était de 2,0 au 29 septembre 2024.

Certains légers écarts attribuables à des facteurs d'arrondissement existent entre les états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités et ce tableau sommaire.

Les ratios de la dette nette totale au BAIIA (tels qu'ils sont définis dans les conventions relatives à la facilité de crédit bancaire à long terme renouvelable, aux prêts à terme et à l'achat d'effets de la Société et leurs modifications) diffèrent à certains égards de la définition du ratio financier et des mesures financières non conformes aux PCGR « ratio de levier financier de la dette nette » et « BAIIA ajusté » de la Société, respectivement, qui sont décrits dans le présent rapport de gestion. Les définitions données dans les conventions relatives aux prêts et les conventions d'achat d'effets incluent les lettres de crédit dans la dette nette, excluent certains soldes de trésorerie et sont fondées sur la comptabilisation de tous les contrats de location conformément aux principes comptables antérieurs selon lesquels les contrats de location de la Société visant des locaux étaient comptabilisés en tant que contrats de location simple, tandis que le ratio de levier financier de la dette nette comptabilisé par la Société reflète la comptabilisation des contrats de location conformément aux méthodes comptables actuelles de la Société. De plus, les ajustements du BAIIA permis aux termes des conventions relatives aux prêts et à l'achat d'effets peuvent différer des ajustements utilisés par la Société pour calculer son BAIIA ajusté, une mesure financière non conforme aux PCGR. En raison de ces différences, le ratio de la dette nette totale au

BALIA de la Société aux fins des conventions relatives aux prêts et aux effets était de 2,0 à la clôture du troisième trimestre de l'exercice 2024 (1,6 au 31 décembre 2023).

La Société, avec l'approbation de son conseil d'administration, peut émettre ou rembourser des titres d'emprunt à long terme, émettre ou racheter des actions, ou entreprendre d'autres activités jugées appropriées selon les circonstances.

8.3 Arrangements hors bilan et analyse des échéances des obligations contractuelles

Dans le cours normal de nos activités, nous nous engageons à remplir certaines obligations contractuelles à l'égard desquelles nous serons appelés à décaisser des fonds au cours de périodes futures. Le tableau suivant présente l'échéance de nos obligations contractuelles par période au 29 septembre 2024.

(en millions de dollars)	Valeur comptable	Flux de trésorerie contractuels	Moins de 1 exercice	De 1 à 3 exercices	De 4 à 5 exercices	Plus de 5 exercices
Créditeurs et charges à payer	479,8	479,8	479,8	—	—	—
Dette à long terme ¹⁾	1 479,0	1 479,0	300,0	879,0	300,0	—
Obligations de versement d'intérêts ²⁾	—	215,7	80,4	97,9	37,4	—
Obligations d'achat et autres obligations ³⁾	—	564,6	351,7	134,0	57,8	21,1
Obligations locatives	106,4	141,0	25,1	44,8	27,5	43,6
Total des obligations contractuelles	2 065,2	2 880,1	1 237,0	1 155,7	422,7	64,7

1) Se reporter à la section 8.2 « Dette à long terme, dette nette et ratio de levier financier de la dette nette » pour plus de détails sur la dette à long terme de la Société (y compris la partie courante de celle-ci)

2) Les obligations de versement d'intérêts comprennent les versements d'intérêts prévus sur la dette à long terme au 29 septembre 2024 (en supposant que les soldes restent impayés jusqu'à l'échéance). En ce qui concerne la dette à taux variable, la Société a appliqué le taux applicable au 29 septembre 2024 jusqu'aux dates d'échéance actuellement fixées.

3) Les obligations d'achat et autres obligations comprennent les engagements d'achat de matières premières et de matériel, ainsi que les obligations minimales au titre des redevances (néant au 29 septembre 2024) et les autres engagements contractuels.

Tel que précisé à la note 24 afférente à nos états financiers consolidés annuels audités de l'exercice 2023, nous avons accordé à des tiers des garanties financières, des lettres de crédit de soutien irrévocables ainsi que des cautionnements afin de les indemniser au cas où la Société et certaines de ses filiales manqueraient à leurs obligations contractuelles. Au 29 septembre 2024, l'obligation éventuelle maximale aux termes de ces garanties s'élevait à 127 millions de dollars, dont 14 millions de dollars étaient liés à des cautionnements et 113 millions de dollars, à des garanties financières ainsi qu'à des lettres de crédit de soutien.

8.4 Instruments dérivés

La Société peut à l'occasion recourir à des instruments financiers dérivés pour gérer les risques liés aux fluctuations des taux de change, des prix des marchandises et des taux d'intérêt, ainsi que les risques liés aux variations du cours de nos actions ordinaires aux termes de nos régimes de rémunération fondée sur des actions. Les instruments financiers dérivés ne sont pas utilisés à des fins spéculatives. Au 29 septembre 2024, les instruments financiers dérivés en cours de la Société (dont la grande majorité sont désignés comme instruments de couverture efficaces) se composaient principalement de contrats à terme, de contrats d'option et de contrats de swap liés aux devises et aux marchandises, ainsi que de swaps de taux d'intérêt variable-fixe, afin de fixer les taux d'intérêt variables d'une portion désignée des emprunts aux termes des contrats de prêts à terme et des effets non garantis. Pour un complément d'information sur nos instruments financiers dérivés, il y a lieu de se reporter aux notes 9 et 10 afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités au 29 septembre 2024 et pour les périodes de trois mois et de neuf mois closes à cette date.

8.5 Données sur les actions en circulation

Nos actions ordinaires sont inscrites à la cote de la Bourse de New York (« NYSE ») et de la Bourse de Toronto (« TSX ») sous le symbole GIL. En date du 25 octobre 2024, 154 422 137 actions ordinaires étaient émises et en circulation, tandis que 282 737 options sur actions et 42 289 unités d'actions incessibles dilutives (les « UAI visant des actions nouvelles ») étaient en circulation. Chaque option sur actions confère au porteur le droit d'acheter, à un prix d'exercice prédéterminé, une action ordinaire à la fin de la période d'acquisition des droits. Chaque UAI visant des actions nouvelles confère au porteur le droit de recevoir une action ordinaire nouvelle à la fin de la période d'acquisition des droits, sans qu'aucune contrepartie monétaire ne soit versée à la Société. Les UAI visant des actions nouvelles sont exclusivement utilisées pour les attributions non récurrentes afin de recruter des personnes talentueuses ou aux fins de la fidélisation, et les conditions

d'acquisition qui s'y rattachent, incluant les objectifs de rendement s'il y a lieu, sont déterminés par le conseil d'administration au moment de l'attribution.

8.6 Déclaration de dividendes

Le 30 octobre 2024, le conseil d'administration a déclaré un dividende en trésorerie de 0,205 \$ par action, pour un paiement total prévu de 32 millions de dollars, qui sera versé le 16 décembre 2024 pour toutes les actions ordinaires émises et en circulation de la Société, de manière équitable et proportionnelle, aux détenteurs inscrits en date du 21 novembre 2024. Ce dividende est un « dividende admissible » aux fins de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) et de toute autre législation provinciale applicable se rapportant aux dividendes admissibles.

Dans le contexte du cadre d'affectation des capitaux de la Société décrit à la section 8.1 du présent rapport de gestion, plusieurs facteurs sont pris en compte par le conseil d'administration pour décider de la déclaration de dividendes trimestriels en trésorerie, notamment les bénéfices actuels et futurs de la Société, ses flux de trésorerie aux fins des besoins en fonds de roulement, ses dépenses d'investissement, les clauses restrictives liées à sa dette et ses obligations de remboursement de la dette, ses exigences en matière de capital, la conjoncture macroéconomique ainsi que les restrictions réglementaires et juridiques actuelles et futures.

La politique de la Société à l'égard des dividendes et la déclaration de dividendes étant à la discrétion du conseil d'administration, rien ne garantit que la politique de Gildan à l'égard des dividendes sera maintenue ou que des dividendes seront déclarés à l'égard de tout trimestre ou période futur. La déclaration de dividendes par le conseil d'administration est ultimement tributaire de la performance opérationnelle et des résultats financiers de la Société, lesquels sont, pour leur part, assujettis à un éventail d'hypothèses et de risques, notamment ceux qui sont décrits dans le présent rapport de gestion.

8.7 Offre publique de rachat dans le cours normal des activités

En août 2023, la Société a obtenu l'approbation de la TSX pour renouveler son programme d'offre publique de rachat dans le cours normal des activités à compter du 9 août 2023, en vue de racheter, aux fins d'annulation, au plus 8 778 638 actions ordinaires, représentant environ 5 % des actions ordinaires émises et en circulation de la Société au 31 juillet 2023 (date de référence de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités). La Société était autorisée à faire des achats aux termes de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités renouvelées jusqu'au 8 août 2024 conformément aux exigences de la TSX. Le 29 mai 2024, la Société a annoncé qu'elle avait obtenu l'aval de la TSX pour modifier son offre publique de rachat dans le cours normal des activités de sorte à augmenter le nombre maximum d'actions ordinaires pouvant être rachetées, le faisant passer à 17 124 249 actions ordinaires, ce qui représente 10 % du flottant de la Société au 31 juillet 2023.

Le 31 juillet 2024, la Société a obtenu l'approbation de la TSX relativement au renouvellement de son programme d'offre publique de rachat dans le cours normal des activités à compter du 9 août 2024, en vue de racheter, aux fins d'annulation, au plus 16 106 155 actions ordinaires, représentant environ 10 % du flottant de la Société au 26 juillet 2024 (date de référence du renouvellement de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités). La Société est autorisée à faire des achats aux termes du renouvellement de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités jusqu'au 8 août 2025 conformément aux exigences de la TSX. Les rachats peuvent être réalisés au moyen de transactions sur le marché libre sur la TSX et la Bourse de New York (« NYSE ») ou dans des systèmes de négociation américains ou canadiens parallèles, si admissibles, ou par d'autres moyens autorisés par les organismes de réglementation des valeurs mobilières, notamment des applications prédéterminées, des placements dispensés de prospectus, des ententes privées aux termes d'une ordonnance d'exemption relative aux offres publiques de rachat émises par les organismes de réglementation des valeurs mobilières et des rachats de blocs d'actions ordinaires. Conformément aux modalités de la TSX, la Société peut racheter, en plus des rachats effectués sur d'autres bourses, dont la NYSE, jusqu'à 80 209 actions ordinaires chaque jour par l'intermédiaire des installations de la TSX, ce qui correspond à 25 % du volume de négociation quotidien moyen des transactions effectuées sur la TSX pour la période de six mois la plus récemment révolue décrite précédemment.

Dans le cadre de ses offres publiques de rachat dans le cours normal des activités pour 2023-2024 et 2024-2025, la Société a établi un régime automatique d'achat d'actions (le « régime ») avec un courtier désigné qui permet le rachat d'actions ordinaires aux termes de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités à des moments où il serait

normalement interdit à la Société de le faire en raison de restrictions réglementaires ou de périodes d'interdiction des opérations auto-imposées.

Au cours de la période de neuf mois close le 29 septembre 2024, la Société a racheté, aux fins d'annulation, un total de 13 361 096 actions ordinaires aux termes de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités pour un coût total de 547 millions de dollars (dont 10,6 millions de dollars d'impôts sur les rachats d'actions), duquel 22 millions de dollars ont été imputés au capital social et le solde, aux résultats non distribués.

Pour les neuf premiers mois de l'exercice 2024, les sorties de fonds totales affectées aux rachats d'actions se sont chiffrées à 541 millions de dollars (190 millions de dollars pour les neuf premiers mois de l'exercice 2023), d'après la date de règlement des rachats d'actions.

9.0 POURSUITES

9.1 Réclamations et litiges

La Société est partie à des réclamations et litiges qui surviennent dans le cours normal de ses activités. Elle ne prévoit pas que le règlement de ces questions aura un effet défavorable important sur sa situation financière ou ses résultats opérationnels.

10.0 GESTION DES RISQUES FINANCIERS

La Société est exposée à des risques découlant de ses instruments financiers, dont le risque de crédit, le risque de liquidité, le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque lié au prix des marchandises, ainsi que les risques liés aux variations du cours de nos actions ordinaires aux termes de nos régimes de rémunération fondée sur des actions. Il y a lieu de se reporter à la note 26 des états financiers consolidés annuels audités de l'exercice clos le 31 décembre 2023 pour en savoir plus, et pour plus d'information sur nos instruments financiers dérivés, il y a lieu de se reporter aux notes 9 et 10 afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités au 29 septembre 2024 et pour les périodes de trois mois et de neuf mois closes à cette date.

11.0 PRINCIPALES ESTIMATIONS COMPTABLES ET JUGEMENTS

Nos principales méthodes comptables sont décrites à la note 3 afférente aux états financiers consolidés audités de l'exercice 2023. La préparation d'états financiers conformément aux IFRS exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur l'application des méthodes comptables ainsi que sur la valeur comptable des actifs, des passifs, des produits et des charges. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont passées en revue de façon continue. Toute révision des estimations comptables est constatée dans la période au cours de laquelle les estimations sont révisées, ainsi que dans les périodes futures touchées par ces révisions.

11.1 Jugements critiques réalisés lors de l'application des méthodes comptables

Les jugements critiques réalisés par la direction lors de l'application des méthodes comptables et qui ont l'incidence la plus significative sur les montants comptabilisés dans les états financiers consolidés sont les suivants :

- Détermination des unités génératrices de trésorerie (« UGT »)
- Impôt sur le résultat

11.2 Principales sources d'incertitude relative aux estimations

Les principales sources d'incertitude relative aux estimations et qui présentent un risque important d'entraîner un ajustement significatif de la valeur comptable des actifs et des passifs au cours du prochain exercice sont les suivantes :

- Recouvrabilité et dépréciation d'actifs non financiers
- Autres sources d'incertitude relative aux estimations

Pour une analyse plus détaillée des éléments nécessitant le recours aux estimations et aux jugements de la direction, il y a lieu de se reporter à la note 3 afférente aux états financiers consolidés audités de l'exercice 2023.

12.0 MÉTHODES COMPTABLES ET NOUVELLES NORMES COMPTABLES N'AYANT PAS ENCORE ÉTÉ APPLIQUÉES

12.1 Méthodes comptables

Les états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités de la Société au 29 septembre 2024 et pour les périodes de trois mois et de neuf mois closes à cette date ont été établis conformément à la Norme comptable internationale IAS 34, *Information financière intermédiaire*, publiée par l'International Accounting Standards Board (« IASB »). La Société a utilisé les mêmes méthodes comptables dans la préparation des états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités au 29 septembre 2024 et pour les périodes de trois mois et de neuf mois closes à cette date que celles décrites à la note 3 afférente à ses états financiers consolidés annuels audités de l'exercice 2023, sauf dans les cas décrits ci-dessous.

Le 1^{er} janvier 2024, la Société a adopté les normes comptables nouvelles ou modifiées suivantes :

Modifications à l'IAS 1, Présentation des états financiers

Le 23 janvier 2020, l'IASB a publié des modifications à portée restreinte à l'IAS 1, *Présentation des états financiers*, afin de clarifier la manière de classer la dette et les autres passifs en tant que passifs courants ou non courants. Les modifications (qui touchent seulement la présentation des passifs dans l'état de la situation financière) clarifient que le classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants doit être fonction des droits qui existent à la fin de la période de présentation de l'information financière de différer le règlement du passif pour au moins douze mois et indiquent explicitement que seuls les droits qui existent à la fin de la période de présentation de l'information financière influent sur le classement d'un passif; clarifient que le classement n'est pas touché par les attentes quant à l'exercice du droit de l'entité de différer le règlement du passif; et précisent que par règlement on entend le transfert à l'autre partie d'éléments de trésorerie, d'instruments de capitaux propres, d'autres actifs ou de services. Le 31 octobre 2022, l'IASB a publié *Passifs non courants assortis de clauses restrictives (modifications d'IAS 1)*. Ces modifications supplémentaires apportent des éclaircissements quant au traitement des effets sur le classement des clauses restrictives et les informations à fournir à leur sujet si une entité est tenue de respecter les clauses restrictives au plus tard à la date de clôture, et si elle est tenue de les respecter seulement après la date de clôture. Les modifications de 2020 et les modifications de 2022 (collectivement, « les modifications ») sont en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2024 et sont appliquées rétrospectivement. Les modifications à l'IAS 1 n'ont eu aucune incidence sur les états financiers consolidés de la Société.

12.2 Nouvelles normes comptables et interprétations n'ayant pas encore été appliquées

Absence de convertibilité

En août 2023, l'IASB a publié des modifications à l'IAS 21, *Effets des variations des cours des monnaies étrangères*, portant sur l'absence de convertibilité. Ces modifications visent à exiger que les entités appliquent une approche cohérente pour apprécier si une monnaie est convertible en une autre monnaie et déterminer le cours de change à utiliser et les informations à fournir lorsqu'elle ne l'est pas. Les modifications sont en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2025 et ne devraient pas avoir d'incidence sur les états financiers consolidés de la Société. L'adoption anticipée est permise.

IFRS 9, Instruments financiers (« IFRS 9 ») et IFRS 7, Instruments financiers : Informations à fournir (« IFRS 7 »)

En mai 2024, l'IASB a publié des modifications de portée limitée à l'IFRS 9 et à l'IFRS 7. Ces modifications apportent des précisions quant au moment où un actif ou un passif financier doit être comptabilisé et décomptabilisé, à l'évaluation des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels et quant au classement et aux informations à fournir qui en découlent

relativement aux actifs financiers assortis de caractéristiques liées aux pratiques environnementales, sociales et de gouvernance ou d'autres clauses conditionnelles. De plus, les modifications précisent que les passifs financiers doivent être décomptabilisés à la date de règlement, et elles prévoient un choix de méthode comptable, au moyen d'un système de paiement électronique avant la date de règlement, sous réserve du respect de certaines conditions précises. Ces modifications exigent des informations supplémentaires à fournir concernant les instruments financiers assortis de clauses conditionnelles et les placements dans des instruments de capitaux propres désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Ces modifications s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2026. L'adoption anticipée est permise, et il est possible d'adopter par anticipation uniquement les modifications relatives au classement des actifs financiers. La Société évalue actuellement l'incidence éventuelle de ces modifications sur ses états financiers consolidés.

IFRS 18, *Présentation et informations à fournir dans les états financiers*

Le 9 avril 2024, l'IASB a publié l'IFRS 18, *Présentation et informations à fournir dans les états financiers*, afin d'améliorer la présentation des informations sur la performance financière. L'IFRS 18 remplace l'IAS 1, *Présentation des états financiers*. Elle reprend telles quelles de nombreuses exigences de l'IAS 1. L'IFRS 18 entre en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2027. Une application anticipée est permise. La Société évalue actuellement l'incidence de l'adoption de l'IFRS 18 sur ses états financiers consolidés.

Améliorations annuelles des normes IFRS de comptabilité

En juillet 2024, l'IASB a publié des modifications à portée limitée aux normes IFRS de comptabilité et aux directives connexes dans le cadre de sa mise à jour périodique des normes. Les normes modifiées sont les suivantes :

- IFRS 1, *Première application des Normes internationales d'information financière*
- IFRS 7, Instruments financiers : *informations à fournir*, ainsi que le guide de mise en œuvre de cette norme
- IFRS 9, *Instruments financiers*
- IFRS 10, *États financiers consolidés*
- IAS 7, *Tableau des flux de trésorerie*

Les modifications s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2026, leur application anticipée étant toutefois autorisée. Les améliorations annuelles se limitent à des changements qui permettent de clarifier le libellé d'une norme IFRS de comptabilité ou de remédier à des conséquences imprévues relativement mineures ou à des erreurs dans les normes. Elles corrigent aussi des divergences mineures entre les dispositions des normes comptables. Ces améliorations annuelles ne devraient pas avoir d'incidence sur les états financiers consolidés annuels de la Société.

13.0 CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD DE LA DIVULGATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Modifications des contrôles internes et des procédures

Au cours de la période qui a débuté le 1^{er} juillet 2024 et s'est terminée le 29 septembre 2024, aucune modification n'a été apportée à notre contrôle interne à l'égard de la divulgation de l'information financière qui a eu une incidence importante ou qui serait raisonnablement susceptible d'avoir une incidence significative sur notre contrôle interne à l'égard de la divulgation de l'information financière.

14.0 RISQUES ET INCERTITUDES

Dans la note 26 afférente aux états financiers consolidés annuels audités de 2023, nous décrivons certains risques liés aux instruments financiers et, dans notre rapport de gestion annuel 2023, à la section « Risques et incertitudes », nous décrivons les principaux risques qui pourraient avoir une incidence négative et significative sur notre situation financière, nos résultats et activités opérationnels, nos flux de trésorerie ou le cours de nos actions ordinaires, et qui pourraient aussi faire varier de façon importante les résultats réels par rapport aux prévisions annoncées ou sous-entendues dans nos énoncés prospectifs. Les risques inclus dans la liste ci-dessous ne sont pas les seuls auxquels la Société pourrait être exposée. Des risques et des incertitudes supplémentaires, dont nous ignorons actuellement l'existence ou que nous jugeons actuellement peu significatifs, pourraient aussi avoir une incidence défavorable importante sur notre situation financière, nos résultats opérationnels, nos flux de trésorerie ou nos activités. Les risques décrits dans notre rapport de gestion annuel 2023 comprennent les suivants :

- Notre capacité à mettre nos stratégies et nos plans de croissance à exécution
- Notre capacité à bien répondre à la concurrence

- Notre capacité à intégrer les acquisitions
- Nous pourrions subir l'incidence négative de l'évolution de la conjoncture économique et financière
- Nous dépendons d'un petit nombre de clients d'envergure
- Le fait que nos clients ne soient pas dans l'obligation de passer un minimum de commandes fermes
- Notre capacité à prévoir, à identifier et à réagir à l'évolution des préférences des consommateurs et des tendances de consommation
- Notre capacité à gérer efficacement notre volume de production et nos niveaux de stocks en fonction des fluctuations de la demande des consommateurs
- Nous pourrions subir l'incidence négative des fluctuations et de la volatilité des cours des matières premières entrant dans la confection de nos produits
- Nous dépendons de fournisseurs clés
- Nous pourrions subir l'incidence négative des risques liés aux conditions météorologiques, au climat politique et socioéconomique, aux catastrophes naturelles, aux pandémies et aux maladies endémiques propres aux pays où nous exerçons nos activités ou auprès desquels nous nous approvisionnons
- Respect des lois et règlements des différents pays où nous exerçons nos activités et incidences négatives potentielles de litiges et/ou de mesures réglementaires
- Nous dépendons de certains accords commerciaux internationaux (multilatéraux et bilatéraux) et programmes de préférences et sommes soumis à l'évolution de la réglementation en matière de commerce international
- Les facteurs ou circonstances qui pourraient faire grimper notre taux d'impôt effectif
- La conformité à la réglementation en matière d'environnement et de santé et sécurité
- Les changements climatiques mondiaux pourraient nuire à nos activités
- Conformité à la réglementation sur la sécurité des produits
- Nous pourrions subir l'impact négatif des changements relatifs à nos relations de travail avec nos employés et aux règlements sur l'emploi au Canada comme à l'étranger
- Nous pourrions avoir mauvaise presse à la suite des violations avérées, alléguées ou perçues des lois du travail locales ou des normes du travail internationales, ou pour des pratiques de travail ou toutes autres pratiques commerciales contraires à l'éthique
- Notre capacité à protéger nos droits de propriété intellectuelle
- Nous avons une grande dépendance à l'égard de nos systèmes informatisés pour la conduite de nos activités commerciales
- Nous pourrions subir l'incidence négative d'atteintes à la protection des données et à la vie privée
- Nous dépendons de dirigeants clés et de notre capacité à attirer et/ou à retenir le personnel clé
- L'évolution rapide de l'intelligence artificielle pourrait nuire à nos activités

15.0 DÉFINITION ET RAPPROCHEMENT DES MESURES FINANCIÈRES NON CONFORMES AUX PCGR ET DES RATIOS CONNEXES

Pour évaluer notre performance opérationnelle et financière, notre situation financière et notre levier financier, ainsi que notre situation de trésorerie, nous utilisons des mesures financières et des ratios qui ne sont pas conformes aux PCGR. Les modalités et les définitions des mesures financières non conformes aux PCGR utilisées dans le présent rapport de gestion et un rapprochement de celles-ci avec les PCGR les plus directement comparables figurent ci-dessous. Les mesures financières non conformes aux PCGR sont présentées de manière cohérente pour toutes les périodes présentées dans le présent rapport de gestion. Ces mesures n'ayant pas de sens normalisé aux termes des IFRS, il est donc peu probable qu'elles soient comparables à des mesures semblables présentées par d'autres entreprises. Par conséquent, elles ne doivent pas être considérées de façon isolée ni comme un substitut aux mesures de la performance établies en conformité avec les IFRS.

Mesures financières non conformes aux PCGR et ratios connexes

Dans le présent rapport de gestion, nous utilisons des mesures financières non conformes aux PCGR, notamment le bénéfice net ajusté, le bénéfice avant l'impôt sur le résultat ajusté, la charge d'impôt sur le résultat ajustée, le bénéfice brut ajusté, les charges de vente et charges générales et administratives ajustées, le bénéfice opérationnel ajusté, le BAIIA ajusté, ainsi que des ratios non conformes aux PCGR, notamment le bénéfice dilué par action ajusté, le taux d'impôt effectif ajusté, la marge brute ajustée, les charges de vente et charges générales et administratives ajustées en pourcentage des ventes nettes et la marge opérationnelle ajustée. Ces mesures financières sont utilisées pour mesurer notre performance et notre situation financière d'une période à l'autre, ce qui exclut la variation provoquée par divers ajustements pouvant

contribuer à fausser l'analyse des tendances au niveau de notre performance opérationnelle et financière et parce que nous croyons que de telles mesures procurent des renseignements utiles sur notre performance opérationnelle et financière et sur notre situation financière. Le fait d'exclure ces éléments ne signifie pas qu'ils sont non récurrents. Nous utilisons également des mesures financières non conformes aux PCGR, notamment les flux de trésorerie disponibles, le total de la dette, la dette nette, le ratio de levier financier de la dette nette et le fonds de roulement.

Certains ajustements des mesures financières non conformes aux PCGR

Comme mentionné ci-dessus, certains des ratios et des mesures financières non conformes aux PCGR que nous utilisons excluent la variation provoquée par divers ajustements qui influencent la comparabilité des résultats opérationnels et financiers de la Société et qui pourraient potentiellement fausser l'analyse des tendances relativement à son rendement commercial. Les ajustements qui ont une incidence sur plus d'une mesure financière ou plus d'un ratio financier non conforme aux PCGR sont expliqués ci-après.

Coûts (recouvrement de coûts) de restructuration et autres coûts connexes à des acquisitions

Les coûts de restructuration et autres coûts connexes à des acquisitions sont composés de coûts directement liés à des activités de sortie importantes, notamment à la fermeture et à la vente d'installations ou à la relocalisation d'activités commerciales, à des changements importants apportés à la structure de gestion, ainsi qu'à des coûts de transaction et de sortie et des coûts d'intégration engagés à la suite d'acquisitions d'entreprises. Les coûts de restructuration et autres coûts connexes à des acquisitions servent d'ajustement pour calculer le bénéfice opérationnel ajusté, la marge opérationnelle ajustée, le bénéfice net ajusté, le bénéfice avant l'impôt sur le résultat ajusté, le bénéfice dilué par action ajusté et le BAIIA ajusté. Pour les périodes de trois mois et de neuf mois closes le 29 septembre 2024, les coûts de restructuration et autres coûts connexes à des acquisitions se sont établis à 1,1 million de dollars et les recouvrements de coûts de restructuration et autres coûts connexes à des acquisitions, à 1,0 million de dollars, respectivement (coûts de 2,0 millions de dollars et coûts de 34,9 millions de dollars en 2023). La rubrique 5.5.5 intitulée « Coûts (recouvrement de coûts) de restructuration et autres coûts connexes à des acquisitions » du présent rapport de gestion présente une analyse détaillée de ces coûts.

Profits nets sur l'assurance

Au cours de l'exercice 2023, la Société a comptabilisé des profits nets sur l'assurance de néant et de 77,3 millions de dollars pour les périodes de trois mois et de neuf mois closes le 1^{er} octobre 2023, respectivement, qui se rapportent aux deux ouragans qui ont eu des répercussions sur les activités de la Société en Amérique centrale en novembre 2020. Les profits nets sur l'assurance se rapportent à la comptabilisation des recouvrements d'assurance pour les pertes liées à l'interruption des activités et des recouvrements d'assurance pour le matériel endommagé, comme suit :

- Les profits sur l'assurance liés aux recouvrements pour les pertes liées à l'interruption des activités pour les périodes de trois mois et de neuf mois closes le 1^{er} octobre 2023 se sont élevés à néant et à 74,2 millions de dollars, respectivement, ont été comptabilisés dans les profits sur l'assurance et ont servi d'ajustement pour calculer le bénéfice opérationnel ajusté, la marge opérationnelle ajustée, le bénéfice ajusté avant impôt, le bénéfice net ajusté, le bénéfice dilué par action ajusté et le BAIIA ajusté.
- Les profits nets sur l'assurance se rapportant aux recouvrements pour le matériel endommagé pour les périodes de trois mois et de neuf mois closes le 1^{er} octobre 2023 se sont chiffrés à néant et à 3,1 millions de dollars, respectivement, ont été comptabilisés dans le coût des ventes et ont servi d'ajustement pour calculer le bénéfice brut ajusté et la marge brute ajustée, le bénéfice opérationnel ajusté, la marge opérationnelle ajustée, le bénéfice avant l'impôt sur le résultat ajusté, le bénéfice net ajusté, le bénéfice dilué par action ajusté et le BAIIA ajusté.

Profit sur une cession-bail

Au premier trimestre de 2023, la Société a comptabilisé un profit de 25,0 millions de dollars (15,5 millions de dollars après avoir reflété une charge d'impôt de 9,5 millions de dollars) sur la cession-bail d'un de ses centres de distribution aux États-Unis. L'incidence de ce profit sert d'ajustement pour calculer le bénéfice opérationnel ajusté, la marge opérationnelle ajustée, le bénéfice avant l'impôt sur le résultat ajusté, la charge d'impôt ajustée, le bénéfice net ajusté, le bénéfice dilué par action ajusté et le BAIIA ajusté.

Coûts liés à la course aux procurations, aux changements au sein de la direction et à d'autres questions connexes

Le 11 décembre 2023, le conseil d'administration de la Société à ce moment-là (le « conseil précédent ») a congédié le président et chef de la direction de la Société, Glenn Chamandy. À cette date, le conseil précédent a nommé Vince Tyra au poste de président et chef de la direction, et M. Tyra est entré en fonction au cours du premier trimestre de l'exercice 2024, à compter du 15 janvier 2024. À la suite du congédiement de M. Chamandy, l'actionnaire dissident Browning West

et d'autres ont lancé une campagne activiste et une course aux procurations contre le conseil précédent, proposant une nouvelle liste d'administrateurs et demandant la réintégration de M. Chamandy en tant que président et chef de la direction. Au cours du deuxième trimestre de 2024, le 28 avril 2024, avant la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires du 28 mai 2024 (l'« assemblée annuelle »), le conseil précédent a annoncé un conseil d'administration renouvelé (le « conseil renouvelé »), entraînant le remplacement immédiat de cinq administrateurs, deux autres administrateurs restant temporairement en poste, mais ne se présentant pas à la réélection lors de l'assemblée annuelle. Le 23 mai 2024, cinq jours avant l'assemblée annuelle, le conseil renouvelé et M. Tyra ont démissionné, de même qu'Arun Bajaj, premier vice-président, chef des ressources humaines et affaires juridiques de la Société. Le conseil renouvelé a nommé les candidats de Browning West au conseil d'administration (le « nouveau conseil »), avec prise d'effet à cette date. Le 24 mai 2024, le nouveau conseil a réintégré M. Chamandy dans ses fonctions de président et chef de la direction. Le 28 mai 2024, le nouveau conseil a été élu par les actionnaires lors de l'assemblée annuelle. Au cours des dix derniers mois, la Société a engagé des dépenses importantes principalement à la demande du conseil précédent et du conseil renouvelé, notamment : i) des frais juridiques, de communication, de conseil en vote par procuration, financiers et autres frais de conseil liés à la course aux procurations et à des questions connexes et au congédiement et à la réintégration subséquente de M. Chamandy; ii) des frais juridiques, financiers et autres frais de conseil relatifs à un processus d'examen entrepris par le conseil précédent après la réception d'une indication d'intérêt non contraignante confidentielle visant l'acquisition de la Société; iii) des attributions spéciales de maintien en poste pour les cadres supérieurs; iv) des indemnités de départ et de cessation d'emploi pour les cadres sortants; v) des jetons de présence et des primes d'assurance supplémentaires pour les administrateurs. En outre, après l'assemblée annuelle, le Comité de la gouvernance d'entreprise et de la responsabilité sociale a recommandé au nouveau conseil de verser à M. Chamandy (qui n'avait pas reçu d'indemnité de départ à la suite de son congédiement le 11 décembre 2023) une rémunération rétroactive liée à sa réintégration, y compris le rétablissement des attributions fondées sur des actions qui avaient été annulées par le conseil précédent. Le nouveau conseil a approuvé cette recommandation. Compte tenu du fort soutien des actionnaires à sa campagne réussie et du fait que le conseil renouvelé a démissionné avant l'assemblée annuelle, le Comité de la gouvernance d'entreprise et de la responsabilité sociale a également recommandé au nouveau conseil le remboursement des frais juridiques et autres frais de conseil engagés par Browning West en lien avec la course aux procurations, d'un montant de 9,4 millions de dollars, au deuxième trimestre de 2024.

Le total des coûts liés à ces événements non récurrents (« Coûts liés à la course aux procurations et aux changements au sein de la direction et à des questions connexes ») s'est élevé à 5,5 millions de dollars et à 82,3 millions de dollars, respectivement, pour les périodes de trois mois et de neuf mois closes le 29 septembre 2024, comme il est détaillé dans le tableau accompagné des notes de bas de page correspondantes ci-dessous. Ces coûts sont inclus dans les charges de vente et charges générales et administratives. L'incidence des charges ci-dessous sert d'ajustement pour calculer les charges de vente et charges générales et administratives ajustées, les charges de vente et charges générales et administratives ajustées en pourcentage des ventes nettes, le bénéfice opérationnel ajusté, la marge opérationnelle ajustée, le bénéfice avant l'impôt sur le résultat ajusté, le bénéfice net ajusté, le bénéfice dilué par action ajusté et le BAIIA ajusté.

	Périodes de trois mois closes les		Périodes de neuf mois closes les	
	29 sept. 2024	1 ^{er} oct. 2023	29 sept. 2024	1 ^{er} oct. 2023
<i>(en millions de dollars)</i>				
Frais de services-conseils en ce qui a trait aux questions touchant les actionnaires ¹⁾	2,5	—	35,8	—
Prestations de départ et autres indemnités de cessation d'emploi ²⁾	—	—	21,6	—
Charges de rémunération liées au congédiement de Glenn Chamandy et à sa réintégration subséquente en tant que président et chef de la direction ³⁾	—	—	8,9	—
Coûts supplémentaires liés au conseil précédent et au conseil renouvelé ⁴⁾	1,4	—	8,8	—
Coûts liés à l'évaluation des intérêts externes visant l'acquisition de la Société ⁵⁾	—	—	3,0	—
Attributions spéciales de maintien en poste ⁶⁾	1,6	—	4,2	—
Coûts liés à la course aux procurations, aux changements au sein de la direction et à d'autres questions	5,5	—	82,3	—

1) Se rapporte aux charges liées aux services-conseils, aux services juridiques et aux autres services ayant trait aux questions touchant les actionnaires. Les charges engagées au cours des périodes de trois mois et de neuf mois closes le

29 septembre 2024, d'un montant de 2,5 millions de dollars et de 35,8 millions de dollars, respectivement, comprennent ce qui suit :

- Des frais de conseil, des frais juridiques et d'autres frais et charges liés à la course aux procurations et à des questions connexes de 2,5 millions de dollars et de 26,4 millions de dollars, respectivement, pour les périodes de trois mois et de neuf mois closes le 29 septembre 2024.
- Des charges de néant et de 9,4 millions de dollars, respectivement, pour le remboursement des frais de conseil, des frais juridiques et autres frais engagés par Browning West dans le cadre de la course aux procurations (se reporter à la note 8 c)) des états financiers consolidés intermédiaires résumés pour en savoir plus à ce sujet).
-

2) Se rapporte au versement de prestations de départ et autres indemnités de cessation d'emploi à MM. Tyra et Bajaj conformément aux accords de cessation d'emploi existants approuvés et conclus par le conseil renouvelé dans le cadre de la course aux procurations, juste avant la conclusion de celle-ci en mai 2024. Les paiements en espèces au deuxième trimestre de 2024 au titre des prestations de départ et indemnités de cessation d'emploi ont totalisé 24,4 millions de dollars, dont 15,3 millions de dollars pour M. Tyra et 9,1 millions de dollars pour M. Bajaj. Les charges respectives incluses dans les charges de vente et charges générales et administratives du deuxième trimestre de 2024 s'élèvent à 21,6 millions de dollars (dont 14,1 millions de dollars pour M. Tyra et 7,5 millions de dollars pour M. Bajaj), et comprennent 12,3 millions de dollars pour l'acquisition accélérée d'attributions fondées sur des actions ainsi que 9,3 millions de dollars pour les autres indemnités de cessation d'emploi versées à ces dirigeants.

3) Les charges de rémunération liées à M. Chamandy comprennent une rémunération rétroactive dans le cadre de sa réintégration par le nouveau conseil et le rétablissement des attributions fondées sur des actions qui avaient été annulées par le conseil précédent. Les charges nettes engagées au cours des périodes de trois mois et de neuf mois closes le 29 septembre 2024 de néant et de 8,9 millions de dollars, respectivement, comprennent :

- une rémunération rétroactive et des sommes à payer au titre des prestations du régime incitatif à court terme de néant et de 1,7 million de dollars, respectivement;
- une charge de rémunération fondée sur des actions au titre des coûts des services passés de néant et de 14,6 millions de dollars, respectivement, liée au rétablissement des attributions au titre du régime incitatif à long terme de 2022 et 2023 de M. Chamandy (pour laquelle une reprise de charge de rémunération d'environ 6 millions de dollars a été comptabilisée au quatrième trimestre de l'exercice 2023);
- des ajustements de néant et de 2,4 millions de dollars, respectivement, de la charge de rémunération fondée sur des actions liés à l'attribution fondée sur des actions au titre du régime incitatif à long terme de 2021 de M. Chamandy, dont les droits ont été acquis en 2024;
- la reprise d'une provision de 9,8 millions de dollars pour indemnités de départ au deuxième trimestre de 2024 (qui avait été constatée au quatrième trimestre de 2023), étant donné que M. Chamandy a renoncé à tout droit à des indemnités de cessation d'emploi dans le cadre de l'attribution d'une rémunération rétroactive et du rétablissement des attributions fondées sur des actions annulées, comme il est mentionné plus haut.

4) La Société a engagé des coûts supplémentaires de 1,4 million de dollars au troisième trimestre de l'exercice 2024 (8,8 millions de dollars depuis le début de l'exercice) liés au conseil précédent et au conseil renouvelé. Ces charges comprennent des montants de néant et de 4,8 millions de dollars, respectivement, pour la souscription d'une police d'assurance liquidation de sinistre pour les administrateurs et des dirigeants, de 0,2 million de dollars et de 0,6 million de dollars, respectivement, pour les paiements de jetons de présence pour les réunions extraordinaires du conseil et de 1,2 million de dollars et de 3,4 millions de dollars, respectivement, pour l'augmentation de la valeur du passif des unités d'actions différées (« UAD »).

5) Se rapporte aux charges liées aux services-conseils, aux services juridiques et aux autres services ayant trait au processus d'examen annoncé entrepris par le conseil précédent après la réception d'une indication d'intérêt non contraignante confidentielle visant l'acquisition de la Société. La Société a engagé des charges de néant et de 3,0 millions de dollars pour les périodes de trois mois et de neuf mois closes le 29 septembre 2024 à l'égard de cette question.

6) Les charges de rémunération fondée sur des actions relatives aux attributions spéciales de maintien en poste, octroyées au premier trimestre de l'exercice 2024, incluent 1,6 million de dollars au troisième trimestre de l'exercice 2024 et

4,2 millions de dollars depuis le début de l'exercice 2024. À la date d'attribution, ces attributions spéciales de maintien en poste avaient une juste valeur totale de 8,6 millions de dollars. La charge de rémunération fondée sur des actions liée à ces attributions est comptabilisée sur les périodes respectives d'acquisition des droits, les droits pour la plupart des attributions étant initialement acquis à la fin de l'exercice 2024. Dans le cadre du départ de M. Bajaj, un montant de 2,5 millions de dollars de ces attributions lui a été intégralement versé en espèces au cours du deuxième trimestre de 2024) dans le cadre du versement de 9,1 millions de dollars mentionné dans la note 2 ci-dessus.

Bénéfice net ajusté et bénéfice dilué par action ajusté

Le bénéfice net ajusté correspond au bénéfice net avant les coûts de restructuration et les autres coûts connexes à des acquisitions, la perte de valeur (reprise de perte de valeur) des immobilisations incorporelles, les profits nets sur l'assurance, le profit sur une cession-bail, les coûts liés à la course aux procurations, aux changements au sein de la direction et à des questions connexes et la charge ou le recouvrement d'impôt sur le résultat lié à ces éléments. Le bénéfice net ajusté exclut aussi l'impôt sur le résultat lié à la réévaluation de la probabilité de réalisation d'actifs d'impôt différé antérieurement comptabilisés ou décomptabilisés, ainsi que l'impôt sur le résultat découlant de la réévaluation des actifs et des passifs d'impôt différé à la suite de modifications des taux d'impôt prévus par la loi dans les pays où nous exerçons nos activités. Le bénéfice dilué par action ajusté correspond au bénéfice net ajusté divisé par le nombre moyen pondéré dilué d'actions ordinaires en circulation. La Société utilise le bénéfice net ajusté et le bénéfice dilué par action ajusté pour mesurer la performance de son bénéfice net d'une période à l'autre et pour prendre des décisions concernant ses activités en cours, sans tenir compte de la variation liée à l'incidence des éléments décrits ci-dessus. La Société exclut ces éléments parce qu'ils influencent la comparabilité du bénéfice net et du bénéfice dilué par action et pourraient fausser l'analyse des tendances du bénéfice net relativement à son rendement commercial. La Société estime que la présentation du bénéfice net ajusté et du bénéfice dilué par action ajusté est utile, puisqu'elle aide les investisseurs à saisir les tendances sous-jacentes à ses activités qui pourraient autrement être rendues imperceptibles par certaines charges et radiations et par certains produits et recouvrements susceptibles de varier d'une période à l'autre. Le fait d'exclure ces éléments ne signifie pas qu'ils sont non récurrents. Ces mesures n'ayant pas de sens normalisé aux termes des IFRS, il est donc peu probable qu'elles soient comparables à des mesures semblables présentées par d'autres entreprises.

	Périodes de trois mois closes les		Périodes de neuf mois closes les	
	29 sept. 2024	1 ^{er} oct. 2023	29 sept. 2024	1 ^{er} oct. 2023
<i>(en millions de dollars, sauf les montants par action)</i>				
Bénéfice net	131,5	127,4	268,5	380,3
Ajustements pour tenir compte des éléments suivants :				
Coûts (recouvrement de coûts) de restructuration et autres coûts connexes à des acquisitions	1,1	2,0	(1,0)	34,9
Profits nets sur l'assurance	—	—	—	(77,3)
Profit sur une cession-bail	—	—	—	(25,0)
Coûts liés à la course aux procurations, aux changements au sein de la direction et à des questions connexes	5,5	—	82,3	—
(Recouvrement) charge d'impôt sur le résultat lié aux charges de restructuration et à d'autres éléments ci-dessus	(0,3)	—	0,2	10,5
Charge d'impôt liée à la réévaluation des actifs et des passifs d'impôt différé	—	—	11,5	—
Bénéfice net ajusté	137,8	129,4	361,5	323,4
Bénéfice de base par action	0,82	0,73	1,62	2,14
Bénéfice dilué par action	0,82	0,73	1,62	2,14
Bénéfice dilué par action ajusté ¹⁾	0,85	0,74	2,18	1,82

1) Ratio non conforme aux PCGR. Il correspond au bénéfice net ajusté divisé par le nombre moyen pondéré dilué d'actions ordinaires en circulation.

Certains légers écarts attribuables à des facteurs d'arrondissement existent entre les états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités et ce tableau sommaire.

Bénéfice avant l'impôt sur le résultat ajusté, charge d'impôt sur le résultat ajustée et taux d'impôt effectif ajusté

Le taux d'impôt effectif ajusté correspond à la charge d'impôt sur le résultat ajustée divisée par le bénéfice avant l'impôt sur le résultat ajusté. Le bénéfice avant l'impôt sur le résultat ajusté exclut les coûts de restructuration et autres coûts connexes à des acquisitions, la perte de valeur (reprise de perte de valeur) des immobilisations incorporelles, les profits nets sur l'assurance, le profit sur une cession-bail et les coûts liés à la course aux procurations, aux changements au sein de la direction et à des questions connexes. La charge d'impôt sur le résultat ajustée correspond à la charge d'impôt sur le résultat excluant les modifications des taux d'impôt entraînant la réévaluation des actifs et des passifs d'impôt différé, l'impôt sur le résultat lié à la réévaluation de la probabilité de réalisation d'actifs d'impôt différé antérieurement comptabilisés ou décomptabilisés, et la charge d'impôt sur le résultat liée aux charges de restructuration et aux autres ajustements avant impôt mentionnés ci-dessus. La Société exclut ces ajustements parce qu'ils influencent la comparabilité de son taux d'impôt effectif. La Société estime que le taux d'impôt effectif ajusté permet de mieux comprendre notre taux d'impôt effectif normalisé et notre performance financière pour la période considérée et aux fins de l'élaboration de ses budgets financiers annuels. La Société est d'avis que le taux d'impôt effectif ajusté est utile aux investisseurs pour évaluer le taux d'impôt effectif futur de la Société, car il permet de déterminer certaines charges et profits avant impôt ainsi que certaines charges et recouvrements d'impôt sur le résultat qui ne devraient pas se reproduire régulièrement (en particulier, les coûts non récurrents tels la course aux procurations et les changements au sein de la direction et les questions connexes encourus au sein de l'entité juridique canadienne de la Société qui ne donne pas lieu à des recouvrements d'impôt, et les changements de taux d'impôt entraînant la réévaluation d'actifs et de passifs d'impôt différé).

	Périodes de trois mois closes les		Périodes de neuf mois closes les	
	29 sept, 2024	1 ^{er} oct, 2023	29 sept. 2024	1 ^{er} oct. 2023
<i>(en millions de dollars, à moins d'indication contraire)</i>				
Bénéfice avant l'impôt sur le résultat	162,7	134,3	362,0	407,3
Ajustements pour tenir compte des éléments suivants :				
Coûts (recouvrement de coûts) de restructuration et autres coûts connexes à des acquisitions	1,1	2,0	(1,0)	34,9
Profits nets sur l'assurance	—	—	—	(77,3)
Profit sur une cession-bail	—	—	—	(25,0)
Coûts liés à la course aux procurations, aux changements au sein de la direction et à des questions connexes	5,5	—	82,3	—
Bénéfice avant l'impôt sur le résultat ajusté	169,3	136,3	443,3	339,9
Charge d'impôt sur le résultat	31,3	6,9	93,5	27,0
Ajustements pour tenir compte des éléments suivants :				
Charge d'impôt sur le résultat liée aux charges de restructuration et aux autres ajustements ci-dessus	0,3	—	(0,2)	(10,5)
Modifications des taux d'impôt entraînant la réévaluation des actifs et des passifs d'impôt différé	—	—	(11,5)	—
Charge d'impôt sur le résultat ajustée	31,6	6,9	81,8	16,5
Taux d'impôt effectif moyen ¹⁾	19,2 %	5,1 %	25,8 %	6,6 %
Taux d'impôt effectif ajusté ²⁾	18,7 %	5,1 %	18,5 %	4,9 %

1) Le taux d'impôt effectif moyen correspond à la charge d'impôt sur le résultat divisée par le bénéfice avant l'impôt sur le résultat.

2) Ratio non conforme aux PCGR. Il correspond à la charge d'impôt sur le résultat ajustée divisée par le bénéfice avant l'impôt sur le résultat ajusté.

Certains légers écarts attribuables à des facteurs d'arrondissement existent entre les états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités et ce tableau sommaire.

Bénéfice brut ajusté et marge brute ajustée

Le bénéfice brut ajusté correspond au bénéfice brut excluant l'incidence des profits nets sur l'assurance à l'exercice 2023. La direction utilise le bénéfice brut ajusté et la marge brute ajustée pour mesurer la performance de la Société au niveau de la marge brute d'une période à l'autre, sans tenir compte des variations liées à l'incidence de l'élément décrit ci-dessus. La Société exclut cet élément parce qu'il influence la comparabilité des résultats financiers et pourraient fausser l'analyse des tendances relativement à son rendement commercial. Le fait d'exclure cet élément ne signifie pas qu'il est non récurrent. La Société estime que la présentation du bénéfice brut ajusté et de la marge brute ajustée est utile, puisqu'elle aide la direction et les investisseurs à saisir les tendances sous-jacentes à ses activités en ce qui concerne l'efficacité avec laquelle la Société utilise la main-d'œuvre et les matériaux pour fabriquer des biens destinés à ses clients, qui pourraient autrement être rendues imperceptibles par l'incidence des profits nets sur l'assurance comptabilisés au cours d'exercices précédents. Ces mesures n'ayant pas de sens normalisé aux termes des IFRS, il est donc peu probable qu'elles soient comparables à des mesures semblables présentées par d'autres entreprises.

	Périodes de trois mois closes les		Périodes de neuf mois closes les	
	29 sept. 2024	1 ^{er} oct. 2023	29 sept. 2024	1 ^{er} oct. 2023
<i>(en millions de dollars, à moins d'indication contraire)</i>				
Bénéfice brut	277,6	239,2	750,7	643,5
Ajustement pour tenir compte de l'élément suivant :				
Profits nets sur l'assurance	—	—	—	(3,1)
Bénéfice brut ajusté	277,6	239,2	750,7	640,4
Marge brute	31,2 %	27,5 %	30,7 %	26,7 %
Marge brute ajustée ¹⁾	31,2 %	27,5 %	30,7 %	26,5 %

1) Ratio non conforme aux PCGR. Il correspond au bénéfice brut ajusté divisé par les ventes nettes.

Certains légers écarts attribuables à des facteurs d'arrondissement existent entre les états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités et ce tableau sommaire.

Charges de vente et charges générales et administratives ajustées et charges de vente et charges générales et administratives ajustées en pourcentage des ventes nettes

Les charges de vente et charges générales et administratives ajustées correspondent aux charges de vente et charges générales et administratives excluant l'incidence des coûts liés à la course aux procurations, aux changements au sein de la direction et à des questions connexes. La Société utilise les charges de vente et charges générales et administratives ajustées et les charges de vente et charges générales et administratives ajustées en pourcentage des ventes nettes pour mesurer sa performance d'une période à l'autre, sans tenir compte des variations liées à l'incidence des éléments décrits ci-dessus. Le fait d'exclure ces éléments ne signifie pas qu'ils sont non récurrents. La Société estime que la présentation des charges de vente et charges générales et administratives ajustées et des charges de vente et charges générales et administratives ajustées en pourcentage des ventes nettes est utile, puisqu'elle aide les investisseurs à saisir les tendances sous-jacentes à ses activités qui pourraient autrement être rendues imperceptibles par les coûts liés à la course aux procurations, aux changements au sein de la direction et à des questions connexes qui, de l'avis de la Société, sont de nature inhabituelle et non récurrente. Ces mesures n'ayant pas de sens normalisé aux termes des IFRS, il est donc peu probable qu'elles soient comparables à des mesures semblables présentées par d'autres entreprises.

	Périodes de trois mois closes les		Périodes de neuf mois closes les	
	29 sept. 2024	1 ^{er} oct. 2023	29 sept. 2024	1 ^{er} oct. 2023
<i>(en millions de dollars, à moins d'indication contraire)</i>				
Charges de vente et charges générales et administratives	83,6	82,2	312,5	242,1
Ajustement pour tenir compte de l'élément suivant :				
Coûts liés à la course aux procurations, aux changements au sein de la direction et à des questions connexes	5,5	—	82,3	—
Charges de vente et charges générales et administratives ajustées	78,1	82,2	230,2	242,1
Charges de vente et charges générales et administratives en pourcentage des ventes nettes	9,4 %	9,5 %	12,8 %	10,0 %
Charges de vente et charges générales et administratives ajustées en pourcentage des ventes nettes ¹⁾	8,8 %	9,5 %	9,4 %	10,0 %

1) Ratio non conforme aux PCGR. Il correspond aux charges de vente et charges générales et administratives ajustées divisées par les ventes nettes.

Bénéfice opérationnel ajusté et marge opérationnelle ajustée

Le bénéfice opérationnel ajusté correspond au bénéfice opérationnel avant les coûts de restructuration et les autres coûts connexes à des acquisitions et exclut aussi la perte de valeur (reprise de valeur) des immobilisations incorporelles, les profits nets sur l'assurance, le profit sur une cession-bail, les coûts liés à la course aux procurations, aux changements au sein de la direction et à des questions connexes. La direction utilise le bénéfice opérationnel ajusté et la marge opérationnelle ajustée pour mesurer la performance de la Société au niveau du bénéfice opérationnel, car elle croit qu'ils donnent une meilleure indication de sa performance opérationnelle et facilitent la comparaison entre les périodes de présentation de l'information financière, sans tenir compte des variations liées à l'incidence des éléments décrits ci-dessus. La Société exclut ces éléments du calcul parce qu'ils influencent la comparabilité des résultats opérationnels et pourraient potentiellement fausser l'analyse des tendances relatives au rendement de son bénéfice opérationnel et de sa marge opérationnelle. La Société estime que la présentation du bénéfice opérationnel ajusté et de la marge opérationnelle ajustée est utile, puisqu'elle aide les investisseurs à saisir les tendances sous-jacentes à ses activités en ce qui concerne l'efficacité avec laquelle la Société génère des profits à partir de ses activités principales, qui pourraient autrement être rendues imperceptibles par l'incidence des éléments notés ci-dessus susceptibles de varier d'une période à l'autre. Le fait d'exclure ces éléments ne signifie pas qu'ils sont non récurrents. Ces mesures n'ayant pas de sens normalisé aux termes des IFRS, il est donc peu probable qu'elles soient comparables à des mesures semblables présentées par d'autres entreprises.

	Périodes de trois mois closes les		Périodes de neuf mois closes les	
	29 sept. 2024	1 ^{er} oct. 2023	29 sept. 2024	1 ^{er} oct. 2023
<i>(en millions de dollars, à moins d'indication contraire)</i>				
Bénéfice opérationnel	192,9	155,0	439,3	465,7
Ajustements pour tenir compte des éléments suivants :				
Coûts (recouvrement de coûts) de restructuration et autres coûts connexes à des acquisitions	1,1	2,0	(1,0)	34,9
Profits nets sur l'assurance	—	—	—	(77,3)
Profit sur une cession-bail	—	—	—	(25,0)
Coûts liés à la course aux procurations, aux changements au sein de la direction et à des questions connexes	5,5	—	82,3	—
Bénéfice opérationnel ajusté	199,5	157,0	520,6	398,3
Marge opérationnelle	21,7 %	17,8 %	17,9 %	19,3 %
Marge opérationnelle ajustée ¹⁾	22,4 %	18,1 %	21,3 %	16,5 %

1) Ratio non conforme aux PCGR. Il correspond au bénéfice opérationnel ajusté divisé par les ventes nettes.

Certains légers écarts attribuables à des facteurs d'arrondissement existent entre les états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités et ce tableau sommaire.

BAIIA ajusté

Le BAIIA ajusté correspond au bénéfice avant les charges financières nettes, l'impôt sur le résultat et les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles, et ne tient pas compte de l'incidence des coûts de restructuration et des autres coûts connexes à des acquisitions. Le BAIIA ajusté exclut aussi la perte de valeur (reprise de perte de valeur) des immobilisations incorporelles, les profits nets sur l'assurance, le profit sur une cession-bail, les coûts liés à la course aux procurations, aux changements au sein de la direction et à des questions connexes. La direction se sert du BAIIA ajusté, entre autres mesures, pour faciliter la comparaison de la rentabilité de ses activités de manière cohérente d'une période à l'autre et pour permettre une meilleure compréhension des facteurs et des tendances marquant ses activités. La Société croit aussi que cette mesure est couramment utilisée par les investisseurs et les analystes pour évaluer la rentabilité et la structure de coûts des entreprises du secteur ainsi que pour mesurer la capacité d'une entreprise à assurer le service de la dette et à s'acquitter d'autres obligations de paiement, ou en tant qu'instrument d'évaluation courant. La Société ne tient pas compte de la dotation aux amortissements, qui n'entraîne pas de décaissement de par sa nature et peut varier considérablement selon les méthodes comptables utilisées ou des facteurs non liés aux activités opérationnelles. Le fait d'exclure ces éléments ne signifie pas qu'ils sont non récurrents. Cette mesure n'ayant pas de sens normalisé aux termes des IFRS, il est donc peu probable qu'elle soit comparable à des mesures semblables présentées par d'autres entreprises.

	Périodes de trois mois closes les		Périodes de neuf mois closes les	
	29 sept. 2024	1 ^{er} oct. 2023	29 sept. 2024	1 ^{er} oct. 2023
<i>(en millions de dollars)</i>				
Bénéfice net	131,5	127,4	268,5	380,3
Coûts (recouvrement de coûts) de restructuration et autres coûts connexes à des acquisitions	1,1	2,0	(1,0)	34,9
Profits nets sur l'assurance	—	—	—	(77,3)
Profit sur une cession-bail	—	—	—	(25,0)
Coûts liés à la course aux procurations, aux changements au sein de la direction et à des questions connexes	5,5	—	82,3	—
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	36,5	31,3	104,9	90,9
Charges financières, montant net	30,2	20,7	77,2	58,4
Charge d'impôt sur le résultat	31,3	6,9	93,5	27,0
BAIIA ajusté	236,1	188,3	625,4	489,2

Certains légers écarts attribuables à des facteurs d'arrondissement existent entre les états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités et ce tableau sommaire.

Flux de trésorerie disponibles

Les flux de trésorerie disponibles correspondent aux flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles moins les flux de trésorerie liés aux activités d'investissement, à l'exclusion des flux de trésorerie liés aux acquisitions d'entreprises. La Société considère que les flux de trésorerie disponibles constituent un indicateur important de la solidité et de la situation de trésorerie de l'entreprise et il s'agit d'une mesure clé utilisée par la direction en matière de gestion du capital, car elle indique les flux de trésorerie disponibles, une fois les dépenses d'investissement effectuées, afin de rembourser la dette, de poursuivre les acquisitions d'entreprises et/ou de redistribuer à ses actionnaires. La direction croit que les flux de trésorerie disponibles permettent également aux investisseurs d'apprécier les liquidités dont dispose la Société pour assurer le service de la dette, pour financer des acquisitions et pour verser des dividendes. De plus, les flux de trésorerie disponibles sont une mesure couramment utilisée par les investisseurs et les analystes afin d'évaluer une entreprise et ses éléments d'actif sous-jacents. Cette mesure n'a pas de sens normalisé aux termes des IFRS et il est donc peu probable qu'elle soit comparable à des mesures semblables présentées par d'autres entreprises.

	Périodes de trois mois closes les		Périodes de neuf mois closes les	
	29 sept. 2024	1 ^{er} oct. 2023	29 sept. 2024	1 ^{er} oct. 2023
(en millions de dollars)				
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	178,2	305,1	290,9	307,5
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(29,3)	(40,5)	(109,3)	(119,1)
Ajustement pour tenir compte de l'élément suivant :				
Acquisitions d'entreprises	—	—	—	—
Flux de trésorerie disponibles	148,9	264,6	181,6	188,4

Certains légers écarts attribuables à des facteurs d'arrondissement existent entre les états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités et ce tableau sommaire.

Total de la dette et dette nette

Le total de la dette est défini comme la somme de la dette bancaire, de la dette à long terme, incluant la partie courante, et des obligations locatives, incluant la partie courante, alors que la dette nette correspond au total de la dette duquel sont déduits la trésorerie et les équivalents de trésorerie. La Société estime que le total de la dette et la dette nette constituent des indicateurs importants pour la direction et les investisseurs afin d'évaluer la situation financière et les liquidités de la Société et de mesurer son levier financier. Ces mesures n'ont pas de sens normalisé aux termes des IFRS et il est donc peu probable qu'elles soient comparables à des mesures semblables présentées par d'autres entreprises.

	29 sept. 2024	31 déc. 2023
(en millions de dollars)		
Dette à long terme (y compris la partie courante)	1 479,0	985,0
Dette bancaire	—	—
Obligations locatives (y compris la partie courante)	106,4	98,1
Total de la dette	1 585,4	1 083,1
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(78,5)	(89,6)
Dette nette	1 506,9	993,5

Certains légers écarts attribuables à des facteurs d'arrondissement existent entre les états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités et ce tableau sommaire.

Ratio de levier financier de la dette nette

La Société définit le ratio de levier financier de la dette nette comme étant le ratio de la dette nette sur le BAIIA ajusté pro forma des douze derniers mois consécutifs; ces mesures sont toutes des mesures non conformes aux PCGR. Le BAIIA ajusté pro forma des douze derniers mois consécutifs reflète les acquisitions effectuées pendant la période comme si elles avaient eu lieu au début de cette période. La Société a actuellement établi un ratio cible de levier financier de la dette nette qui équivaut à 1,5 à 2,5 fois le BAIIA ajusté pro forma des douze derniers mois consécutifs (précédemment, 1,5 à 2,0 fois). Le ratio de levier financier de la dette nette sert à évaluer le levier financier de la Société et est utilisé par la direction dans ses décisions à l'égard de la structure du capital de la Société, y compris la stratégie de financement. La Société croit que certains investisseurs et analystes utilisent le ratio de levier financier de la dette nette pour mesurer le levier financier de la Société, y compris sa capacité à rembourser la dette contractée. Le ratio de levier financier de la dette nette de la Société diffère du ratio de la dette nette au BAIIA, qui est un engagement que renferment nos conventions relatives aux prêts et aux effets. Par conséquent, la Société estime qu'il s'agit d'une mesure supplémentaire utile. Cette mesure n'a pas de sens normalisé aux termes des IFRS et il est donc peu probable qu'elle soit comparable à des mesures semblables présentées par d'autres entreprises.

	29 sept. 2024	31 déc. 2023
<i>(en millions de dollars, à moins d'indication contraire)</i>		
BAIIA ajusté des douze derniers mois consécutifs	810,9	674,5
Ajustement pour tenir compte de l'élément suivant :		
Acquisitions d'entreprises	—	—
BAIIA ajusté pro forma des douze derniers mois consécutifs	810,9	674,5
Dette nette	1 506,9	993,5
Ratio de levier financier de la dette nette ¹⁾	1,9	1,5

1) Aux fins des conventions relatives aux prêts et aux effets, le ratio de la dette nette totale au BAIIA de la Société était de 2,0 au 29 septembre 2024. Se reporter à la section 8.2 du présent rapport de gestion.

Certains légers écarts attribuables à des facteurs d'arrondissement existent entre les états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités et ce tableau sommaire.

Fonds de roulement

Le fonds de roulement est une mesure non conforme aux PCGR que la Société définit comme étant les actifs courants diminués des passifs courants. La direction estime que le fonds de roulement, en plus des autres mesures financières traditionnelles établies en conformité avec les IFRS, fournit de l'information qui est utile pour comprendre la situation financière de la Société. L'utilisation du fonds de roulement a pour but de présenter aux lecteurs la situation de la Société du point de vue de la direction en interprétant les tendances importantes et les activités qui influent sur la situation de trésorerie et la situation financière à court terme de la Société, notamment sa capacité à s'acquitter de ses passifs à court terme lorsqu'ils deviennent exigibles. Cette mesure n'est pas comparable aux mesures ayant un nom semblable utilisées par d'autres sociétés.

	29 sept. 2024	31 déc. 2023
<i>(en millions de dollars)</i>		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	78,5	89,6
Créances clients	612,9	412,5
Stocks	1 096,7	1 089,4
Charges payées d'avance, acomptes et autres actifs courants	91,4	96,0
Actifs détenus en vue de la vente	26,6	—
Créditeurs et charges à payer	(479,8)	(408,3)
Impôt sur le résultat à payer	(27,4)	(1,6)
Partie courante des obligations locatives	(16,7)	(14,2)
Partie courante de la dette à long terme	(300,0)	(300,0)
Fonds de roulement	1 082,2	963,4

Certains légers écarts attribuables à des facteurs d'arrondissement existent entre les états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités et ce tableau sommaire.

LES VÊTEMENTS DE SPORT GILDAN INC.
ÉTATS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS DE LA SITUATION FINANCIÈRE
(en milliers de dollars US) – non audité

	29 septembre 2024	31 décembre 2023
Actifs courants		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	78 480 \$	89 642 \$
Créances clients (note 4)	612 857	412 498
Stocks (note 5)	1 096 717	1 089 441
Charges payées d'avance, acomptes et autres actifs courants	91 431	95 955
Actifs détenus en vue de la vente	26 578	—
Total des actifs courants	1 906 063	1 687 536
Actifs non courants		
Immobilisations corporelles	1 170 804	1 174 515
Actifs au titre de droits d'utilisation	82 499	81 447
Immobilisations incorporelles	254 994	261 419
Goodwill	271 677	271 677
Impôt sur le résultat différé	20 665	23 971
Autres actifs non courants	28 484	14 308
Total des actifs non courants	1 829 123	1 827 337
Total des actifs	3 735 186 \$	3 514 873 \$
Passifs courants		
Créditeurs et charges à payer	479 779 \$	408 294 \$
Impôt sur le résultat à payer	27 364	1 635
Partie courante des obligations locatives (note 8 d))	16 744	14 161
Partie courante de la dette à long terme (note 6)	300 000	300 000
Total des passifs courants	823 887	724 090
Passifs non courants		
Dette à long terme (note 6)	1 179 000	685 000
Obligations locatives (note 8 d))	89 657	83 900
Impôt sur le résultat différé	29 718	18 118
Autres passifs non courants	47 303	46 308
Total des passifs non courants	1 345 678	833 326
Total des passifs	2 169 565	1 557 416
Capitaux propres		
Capital social	272 224	271 213
Surplus d'apport	61 951	61 363
Résultats non distribués	1 230 518	1 611 231
Cumul des autres éléments du résultat global (note 10)	928	13 650
Total des capitaux propres attribuables aux actionnaires de la Société	1 565 621	1 957 457
Total des passifs et des capitaux propres	3 735 186 \$	3 514 873 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités.

LES VÊTEMENTS DE SPORT GILDAN INC.
ÉTATS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS DU RÉSULTAT NET ET DU RÉSULTAT GLOBAL
(en milliers de dollars US, sauf les données par action) – non audité

	Périodes de trois mois closes les		Périodes de neuf mois closes les	
	29 septembre 2024	1 ^{er} octobre 2023	29 septembre 2024	1 ^{er} octobre 2023
Ventes nettes (note 14)	891 106 \$	869 901 \$	2 449 070 \$	2 413 202 \$
Coût des ventes	613 499	630 664	1 698 378	1 769 706
Bénéfice brut	277 607	239 237	750 692	643 496
Charges de vente et charges générales et administratives (note 8 f)	83 605	82 213	312 473	242 122
Profit sur une cession-bail (note 8 e))	—	—	—	(25 010)
Profits nets sur l'assurance (note 8 g))	—	—	—	(74 172)
Coûts (recouvrement de coûts) de restructuration et autres coûts connexes à des acquisitions (note 7)	1 057	2 006	(1 038)	34 850
Bénéfice opérationnel	192 945	155 018	439 257	465 706
Charges financières, montant net (note 8 b))	30 217	20 748	77 215	58 431
Bénéfice avant l'impôt sur le résultat	162 728	134 270	362 042	407 275
Charge d'impôt sur le résultat (note 15)	31 254	6 903	93 495	27 003
Bénéfice net	131 474	127 367	268 547	380 272
Autres éléments du résultat global, après déduction de l'impôt sur le résultat connexe (note 10)				
Couvertures de flux de trésorerie	(4 393)	12 064	(12 722)	18 911
Résultat global	127 081 \$	139 431 \$	255 825 \$	399 183 \$
Bénéfice par action (note 11)				
De base	0,82 \$	0,73 \$	1,62 \$	2,14 \$
Dilué	0,82 \$	0,73 \$	1,62 \$	2,14 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités.

LES VÊTEMENTS DE SPORT GILDAN INC.
ÉTATS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES
Périodes de neuf mois closes les 29 septembre 2024 et 1^{er} octobre 2023
(en milliers ou en milliers de dollars US) – non audité

	Capital social		Surplus d'apport	Cumul des autres éléments du résultat global	Résultats non distribués	Total des capitaux propres
	Nombre	Montant				
Solde au 31 décembre 2023	169 986	271 213 \$	61 363 \$	13 650 \$	1 611 231 \$	1 957 457 \$
Rémunération fondée sur des actions	—	—	51 502	—	—	51 502
Actions émises aux termes du régime d'achat d'actions des membres du personnel	34	1 254	—	—	—	1 254
Actions émises à l'exercice d'options sur actions	185	6 304	(947)	—	—	5 357
Actions émises ou distribuées à l'acquisition des droits rattachés aux unités d'actions incessibles et aux DAA	598	16 504	(34 074)	—	—	(17 570)
Actions rachetées à des fins d'annulation (compte tenu de l'impôt sur les rachats d'actions)	(13 361)	(22 063)	—	—	(525 314)	(547 377)
Actions rachetées en vue du règlement d'UAI visant des actions émises	(610)	(988)	—	—	(21 015)	(22 003)
Variation attribuable à la transition d'un règlement en instruments de capitaux propres à un règlement en trésorerie	—	—	(15 396)	—	—	(15 396)
Paiement de la portion revenant aux employés de la rémunération différée	—	—	(1 333)	—	—	(1 333)
Dividendes déclarés	—	—	836	—	(102 931)	(102 095)
Transactions avec les actionnaires de la Société comptabilisées directement dans les capitaux propres	(13 154)	1 011	588	—	(649 260)	(647 661)
Couvertures de flux de trésorerie (note 10)	—	—	—	(12 722)	—	(12 722)
Bénéfice net	—	—	—	—	268 547	268 547
Résultat global	—	—	—	(12 722)	268 547	255 825
Solde au 29 septembre 2024	156 832	272 224 \$	61 951 \$	928 \$	1 230 518 \$	1 565 621 \$
Solde au 1 ^{er} janvier 2023	179 709	202 329 \$	79 489 \$	9 845 \$	1 590 499 \$	1 882 162 \$
Rémunération fondée sur des actions	—	—	22 735	—	—	22 735
Actions émises aux termes du régime d'achat d'actions des membres du personnel	41	1 217	—	—	—	1 217
Actions émises à l'exercice d'options sur actions	448	12 865	(1 861)	—	—	11 004
Actions émises ou distribuées à l'acquisition des droits rattachés aux unités d'actions incessibles et aux DAA	652	14 485	(30 146)	—	—	(15 661)
Actions rachetées à des fins d'annulation	(6 213)	(7 590)	—	—	(182 682)	(190 272)
Actions rachetées en vue du règlement d'UAI visant des actions émises	(648)	(550)	—	—	(19 005)	(19 555)
Rémunération différée devant être réglée en UAI visant des actions émises	—	—	2 075	—	—	2 075
Dividendes déclarés	—	—	1 306	—	(101 213)	(99 907)
Transactions avec les actionnaires de la Société comptabilisées directement dans les capitaux propres	(5 720)	20 427	(5 891)	—	(302 900)	(288 364)
Couvertures de flux de trésorerie (note 10)	—	—	—	18 911	—	18 911
Bénéfice net	—	—	—	—	380 272	380 272
Résultat global	—	—	—	18 911	380 272	399 183
Solde au 1^{er} octobre 2023	173 989	222 756 \$	73 598 \$	28 756 \$	1 667 871 \$	1 992 981 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités.

LES VÊTEMENTS DE SPORT GILDAN INC.
TABLEAUX CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE
(en milliers de dollars US) – non audité

	Périodes de trois mois closes les		Périodes de neuf mois closes les	
	29 septembre 2024	1 ^{er} octobre 2023	29 septembre 2024	1 ^{er} octobre 2023
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles				
Bénéfice net	131 474 \$	127 367 \$	268 547 \$	380 272 \$
Ajustements pour tenir compte des éléments suivants :				
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles (note 8 a))	36 528	31 322	104 910	90 861
(Profits) charges de restructuration hors trésorerie liés aux immobilisations corporelles, aux actifs au titre de droits d'utilisation et aux logiciels (note 7)	(117)	897	(5 511)	8 007
Attributions fondées sur des actions réglées en espèces en lien avec les indemnités de cessation d'emploi versées aux cadres sortants	—	—	(15 396)	—
(Profit) perte à la sortie d'immobilisations incorporelles	(22)	(46)	(24)	(25 167)
Rémunération fondée sur des actions	8 370	6 755	51 618	22 847
Impôt sur le résultat différé	1 896	3 450	14 911	13 389
Autres (note 12 a))	4 962	(12 543)	(7 453)	(5 598)
Variations des soldes hors trésorerie du fonds de roulement (note 12 c))	(4 869)	147 935	(120 726)	(177 066)
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	178 222	305 137	290 876	307 545
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement				
Achat d'immobilisations corporelles	(28 350)	(41 551)	(106 052)	(168 613)
Achat d'immobilisations incorporelles	(1 191)	(971)	(3 736)	(3 785)
Produit de la cession-bail d'immobilisations corporelles et produit tiré d'autres sorties d'immobilisations corporelles	285	2 038	452	53 311
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(29 256)	(40 484)	(109 336)	(119 087)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement				
Augmentation (diminution) des montants prélevés aux termes de la facilité de crédit bancaire à long terme	(40 000)	(270 000)	194 000	(55 000)
Produit du prêt à terme	300 000	—	300 000	—
Païement au titre des effets	—	(150 000)	—	(150 000)
Produit du prêt à terme à prélèvement différé	—	300 000	—	300 000
Païement au titre des obligations locatives	(3 929)	(3 312)	(10 721)	(20 429)
Dividendes versés	(32 874)	(32 668)	(102 095)	(99 907)
Produit tiré de l'émission d'actions	4 911	5 973	6 495	12 109
Rachat et annulation d'actions	(371 522)	(80 183)	(540 732)	(187 905)
Rachats d'actions en vue du règlement d'UAI visant des actions émises	(8 140)	—	(22 003)	(19 555)
Retenues d'impôt payées dans le cadre du règlement d'UAI visant des actions émises	(9 401)	(283)	(17 570)	(15 661)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(160 955)	(230 473)	(192 626)	(236 348)
Incidence des variations des cours de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie libellés en devises	192	(283)	(76)	(22)
(Diminution) augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie au cours de la période	(11 797)	33 897	(11 162)	(47 912)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de la période	90 277	68 608	89 642	150 417
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de la période	78 480 \$	102 505 \$	78 480 \$	102 505 \$
Sommes versées en trésorerie au cours de la période au titre de ce qui suit (comprises dans les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles)				
Intérêts	25 604 \$	19 904 \$	60 036 \$	49 301 \$
Impôt sur le résultat, déduction faite des remboursements	15 682	1 416	28 815	19 296

Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie (note 12)

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS (NON AUDITÉ)

Pour la période close le 29 septembre 2024

(Les montants des tableaux sont en milliers ou en milliers de dollars américains, sauf les données par action, à moins d'indication contraire)

1. ENTITÉ PRÉSENTANT L'INFORMATION FINANCIÈRE

Les Vêtements de Sport Gildan Inc. (la « Société » ou « Gildan ») est située au Canada et a été constituée en société en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*. La Société a pour principale activité commerciale la confection et la vente de vêtements de sport, d'articles chaussants et de sous-vêtements. L'exercice de la Société prend fin le dimanche le plus près du 31 décembre de chaque année.

Le siège social de la Société est situé au 600, boulevard de Maisonneuve Ouest, bureau 3300, Montréal (Québec). Les présents états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités au 29 septembre 2024 et pour les périodes de trois mois et de neuf mois closes à cette date comprennent les comptes de la Société et de ses filiales. La Société est une entité ouverte inscrite à la Bourse de Toronto et à la Bourse de New York sous le symbole GIL.

2. BASE D'ÉTABLISSEMENT

a) Déclaration de conformité

Les présents états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités ont été établis conformément à la Norme comptable internationale IAS 34, *Information financière intermédiaire*, publiée par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Les présents états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités doivent être lus en parallèle avec les états financiers consolidés audités de la Société pour l'exercice 2023. La Société a utilisé les mêmes méthodes comptables dans la préparation des présents états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités que celles décrites à la note 3 afférente à ses plus récents états financiers consolidés annuels, à l'exception de l'adoption de nouvelles normes en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2024 comme le décrit la note 2 d) plus loin.

La publication des présents états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités a été approuvée par le conseil d'administration de la Société en date du 30 octobre 2024.

b) Caractère saisonnier des activités

Les ventes nettes de la Société sont soumises à des variations saisonnières. Les ventes nettes sont historiquement les plus élevées aux deuxième et troisième trimestres.

c) Secteurs opérationnels

La Société gère ses activités comme un secteur opérationnel à présenter.

d) Première application de nouvelles normes comptables et interprétations pour la période de présentation de l'information financière

Le 1^{er} janvier 2024, la Société a adopté les normes comptables nouvelles ou modifiées suivantes :

Modifications à l'IAS 1, *Présentation des états financiers*

Le 23 janvier 2020, l'IASB a publié des modifications à portée restreinte à l'IAS 1, *Présentation des états financiers*, afin de clarifier la manière de classer la dette et les autres passifs en tant que passifs courants ou non courants. Les modifications (qui touchent seulement la présentation des passifs dans l'état de la situation financière) clarifient que le classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants doit être fonction des droits qui existent à la fin de la période de présentation de l'information financière de différer le règlement du passif pour au moins douze mois et indiquent explicitement que seuls les droits qui existent à la fin de la période de présentation de l'information financière influent sur le classement d'un passif; clarifient que le classement n'est pas touché par les attentes quant à l'exercice du droit de l'entité de différer le règlement du passif; et précisent que par règlement on entend le transfert à l'autre partie d'éléments de trésorerie, d'instruments de capitaux propres, d'autres actifs ou de services. Le 31 octobre 2022, l'IASB a publié *Passifs non courants assortis de clauses restrictives (modifications d'IAS 1)*. Ces modifications supplémentaires apportent des éclaircissements quant au traitement des effets sur le classement des clauses restrictives et les informations à fournir à leur sujet si une entité est tenue de respecter les clauses restrictives au plus tard à la date de clôture, et si elle est tenue de les respecter seulement après la date de clôture. Les

2. BASE D'ÉTABLISSEMENT (suite)

d) Première application de nouvelles normes comptables et interprétations pour la période de présentation de l'information financière (suite)

modifications de 2020 et les modifications de 2022 (collectivement, « les modifications ») sont en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2024 et sont appliquées rétrospectivement. Les modifications à l'IAS 1 n'ont eu aucune incidence sur les états financiers consolidés de la Société.

3. NOUVELLES NORMES COMPTABLES ET INTERPRÉTATIONS N'AYANT PAS ENCORE ÉTÉ APPLIQUÉES

Absence de convertibilité

En août 2023, l'IASB a publié des modifications à l'IAS 21, *Effets des variations des cours des monnaies étrangères*, portant sur l'absence de convertibilité. Ces modifications visent à exiger que les entités appliquent une approche cohérente pour apprécier si une monnaie est convertible en une autre monnaie et déterminer le cours de change à utiliser et les informations à fournir lorsqu'elle ne l'est pas. Les modifications sont en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2025 et ne devraient pas avoir d'incidence sur les états financiers consolidés de la Société. L'adoption anticipée est permise.

IFRS 9, *Instruments financiers* (« IFRS 9 ») et IFRS 7, *Instruments financiers : informations à fournir* (« IFRS 7 »)

En mai 2024, l'IASB a publié des modifications de portée limitée à l'IFRS 9 et à l'IFRS 7. Ces modifications apportent des précisions quant au moment où un actif ou un passif financier doit être comptabilisé et décomptabilisé, à l'évaluation des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels et quant au classement et aux informations à fournir qui en découlent relativement aux actifs financiers assortis de caractéristiques liées aux pratiques environnementales, sociales et de gouvernance ou d'autres clauses conditionnelles. De plus, les modifications précisent que les passifs financiers doivent être décomptabilisés à la date de règlement, et elles prévoient un choix de méthode comptable à cette fin, au moyen d'un système de paiement électronique avant la date du règlement, sous réserve du respect de certaines conditions précises. Ces modifications exigent des informations supplémentaires à fournir concernant les instruments financiers assortis de clauses conditionnelles et les placements dans des instruments de capitaux propres désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Ces modifications s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2026. L'adoption anticipée est permise, et il est possible d'adopter par anticipation uniquement les modifications relatives au classement des actifs financiers. La Société évalue actuellement l'incidence éventuelle de ces modifications sur ses états financiers consolidés.

IFRS 18, *Présentation et informations à fournir dans les états financiers*

Le 9 avril 2024, l'IASB a publié l'IFRS 18, *Présentation et informations à fournir dans les états financiers*, afin d'améliorer la présentation des informations sur la performance financière. L'IFRS 18 remplace l'IAS 1, *Présentation des états financiers*. Elle reprend telles quelles de nombreuses exigences de l'IAS 1. L'IFRS 18 entre en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2027. Une application anticipée est permise. La Société évalue actuellement l'incidence de l'adoption de l'IFRS 18 sur ses états financiers consolidés.

Améliorations annuelles des normes IFRS de comptabilité

En juillet 2024, l'IASB a publié des modifications à portée limitée aux normes IFRS de comptabilité et aux directives connexes dans le cadre de sa mise à jour périodique des normes. Les normes modifiées sont les suivantes :

- IFRS 1, *Première application des Normes internationales d'information financière*
- IFRS 7, *Instruments financiers : informations à fournir*, ainsi que le guide de mise en œuvre de cette norme;
- IFRS 9, *Instruments financiers*;
- IFRS 10, *États financiers consolidés*;
- IAS 7, *Tableau des flux de trésorerie*.

Les modifications s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2026, leur application anticipée étant toutefois autorisée. Les améliorations annuelles se limitent à des changements qui permettent de clarifier le libellé d'une norme IFRS de comptabilité ou de remédier à des conséquences imprévues relativement mineures ou à des erreurs dans les normes comptables. Elles corrigent aussi des divergences mineures entre les dispositions des normes comptables. Ces améliorations annuelles ne devraient pas avoir d'incidence sur les états financiers consolidés annuels de la Société.

4. CRÉANCES CLIENTS

	29 septembre 2024	31 décembre 2023
Créances clients	624 563 \$	423 663 \$
Correction de valeur pour pertes de crédit attendues	(11 706)	(11 165)
	612 857 \$	412 498 \$

Au 29 septembre 2024, les créances clients traitées aux termes d'un contrat d'achat de créances s'élevaient à 231,5 millions de dollars (270,9 millions de dollars au 31 décembre 2023). Le contrat d'achat de créances, qui permet la vente de créances clients d'un maximum de 400 millions de dollars à la fois, vient à échéance le 17 juin 2025, sous réserve de prorogations annuelles. La Société conserve les responsabilités liées au traitement de créances client vendues, y compris le recouvrement. La différence entre la valeur comptable des créances vendues aux termes du contrat et la contrepartie reçue au moment du transfert s'élevait à 4,4 millions de dollars (4,7 millions de dollars en 2023) et à 12,1 millions de dollars (12,6 millions de dollars en 2023) pour les périodes de trois mois et de neuf mois closes le 29 septembre 2024, respectivement, et a été comptabilisée dans les charges bancaires et autres charges financières.

Le 1^{er} octobre 2024, les deux principaux distributeurs de vente en gros de la Société ont regroupé leurs activités. Le 29 septembre 2024, ces deux clients débiteurs représentaient 65 % des créances clients (65 % au 31 décembre 2023) et 40 % du total des ventes nettes pour la période de neuf mois close le 29 septembre 2024 (40 % en 2023).

L'évolution de la correction de valeur pour pertes de crédit attendues à l'égard des créances clients se présente comme suit :

	Périodes de trois mois closes les		Périodes de neuf mois closes les	
	29 septembre 2024	1 ^{er} octobre 2023	29 septembre 2024	1 ^{er} octobre 2023
Correction de valeur pour pertes de crédit attendues à l'ouverture de la période	(11 636) \$	(11 170) \$	(11 165) \$	(15 394) \$
(Perte de valeur) reprise de perte de valeur des créances clients	(27)	426	(841)	4 249 \$
(Recouvrement) radiation de créances clients	(43)	22	300	423
Correction de valeur pour pertes de crédit attendues à la clôture de la période	(11 706) \$	(10 722) \$	(11 706) \$	(10 722) \$

5. STOCKS

	29 septembre 2024	31 décembre 2023
Matières premières et stocks de pièces de rechange	173 373 \$	165 527 \$
Travaux en cours	74 551	57 938
Produits finis	848 793	865 976
	1 096 717 \$	1 089 441 \$

6. DETTE À LONG TERME

	Taux d'intérêt effectif ¹⁾	Montant en principal		Date d'échéance
		29 septembre 2024	31 décembre 2023	
Partie non courante de la dette à long terme				
Facilité de crédit bancaire à long terme renouvelable, portant intérêt au taux variable américain ^{2) 3)}	6,7 %	429 000 \$	235 000 \$	Mars 2027
Prêt à terme, portant intérêt au taux variable américain, payable mensuellement ^{2) 4)}	4,7 %	300 000	300 000	Juin 2026
Prêt à terme, portant intérêt au taux variable américain, payable mensuellement ⁵⁾	6,8 %	300 000	—	Août 2029
Effets à payer, portant intérêt à un taux fixe de 2,91 % payable semestriellement ⁶⁾	2,9 %	100 000	100 000	Août 2026
Effets à payer, portant intérêt au taux ajusté du SOFR majoré d'un écart de 1,57 % payable trimestriellement ^{6) 7)}	2,9 %	50 000	50 000	Août 2026
		1 179 000 \$	685 000 \$	
Partie courante de la dette à long terme				
Prêt à terme à prélèvement différé, portant intérêt au taux variable américain, payable mensuellement ^{2) 4) 8)}	7,0 %	300 000	300 000	Mai 2025
		300 000 \$	300 000 \$	
Dette à long terme (y compris la partie courante)		1 479 000 \$	985 000 \$	

1) Représente le taux d'intérêt effectif annualisé pour la période de neuf mois close le 29 septembre 2024, incluant l'incidence sur la trésorerie des swaps de taux d'intérêt, le cas échéant.

2) Avances au taux de financement à un jour garanti (SOFR), portant intérêt au SOFR à terme ajusté (comprend un ajustement du taux de référence de 0 % à 0,25 %) majoré d'un écart se situant entre 1 % et 3 %.

3) La facilité de crédit bancaire à long terme renouvelable consentie non garantie de 1 milliard de dollars de la Société prévoit une prorogation annuelle, sous réserve de l'approbation des prêteurs. L'écart ajouté au SOFR à terme ajusté est fonction du ratio de la dette nette totale au BAIIA (tel que défini dans la convention relative à la facilité de crédit et ses modifications). De plus, un montant de 14,0 millions de dollars (36,0 millions de dollars au 31 décembre 2023) a été affecté à cette facilité pour couvrir diverses lettres de crédit.

4) Le contrat de prêt à terme non garanti est non renouvelable et peut être remboursé par anticipation en totalité ou en partie en tout temps, sans pénalité. L'écart ajouté au SOFR à terme ajusté est fonction du ratio de la dette nette totale au BAIIA (tel que défini dans les conventions relatives aux prêts à terme et leurs modifications).

5) Les avances au SOFR, portant intérêt au SOFR à terme ajusté (comprend un ajustement du taux de référence de 0,10 %) majoré d'un écart allant de 1 % à 2 % en fonction du ratio de la dette nette totale au BAIIA de la Société (tel que défini dans le contrat de prêt à terme).

6) Les effets non garantis émis auprès d'investisseurs qualifiés sur le marché des placements privés aux États-Unis peuvent être remboursés par anticipation en totalité ou en partie en tout temps, sous réserve du paiement d'une pénalité pour remboursement anticipé comme le prévoit la convention d'achat d'effets.

7) Le taux SOFR ajusté est déterminé en fonction des effets à taux variable qui portent intérêt à un taux variable majoré d'un écart de 1,57 %.

8) Le 26 mai 2023, la Société a modifié son prêt à terme de 300 millions de dollars pour y inclure un prêt à terme à prélèvement différé supplémentaire de 300 millions de dollars d'une durée de un an à compter de la date d'entrée en vigueur. Le 16 mai 2024, la Société a prolongé l'échéance du prêt à terme à prélèvement différé jusqu'au 26 mai 2025. Toutes les autres modalités du contrat sont demeurées inchangées.

Le 30 août 2024, la Société a conclu un contrat de prêt à terme non garanti de cinq ans d'un montant en principal global de 300 millions de dollars. Le prêt à terme est non renouvelable et prévoit un écart ajouté au SOFR à terme ajusté en fonction du ratio de la dette nette totale au BAIIA (tel qu'il est défini dans le contrat de prêt à terme).

En date du 29 septembre 2024, la Société se conformait à toutes les clauses restrictives financières.

7. COÛTS (RECOUVREMENT DE COÛTS) DE RESTRUCTURATION ET AUTRES COÛTS CONNEXES À DES ACQUISITIONS

	Périodes de trois mois closes les		Périodes de neuf mois closes les	
	29 septembre 2024	1 ^{er} octobre 2023	29 septembre 2024	1 ^{er} octobre 2023
Indemnités de départ et coûts relatifs aux avantages du personnel	— \$	(138) \$	— \$	15 693 \$
Coûts de sortie, de relocalisation et autres coûts (Profit net) perte nette à la sortie et à la réduction de valeur d'immobilisations corporelles, d'actifs au titre de droits d'utilisation et de logiciels liés aux activités de sortie	1 173	1 294	4 401	11 197 \$
	(116)	850	(5 439)	7 960
Coûts (recouvrement de coûts) de restructuration et autres coûts connexes à des acquisitions	1 057 \$	2 006 \$	(1 038) \$	34 850 \$

Les recouvrements de coûts de restructuration et autres coûts connexes à des acquisitions pour la période de neuf mois close le 29 septembre 2024 se rapportent à l'élément suivant : un montant de 5,4 millions de dollars de profits à la sortie liés principalement à la sous-location d'une installation de distribution fermée dans l'ouest des États-Unis, contrebalancés en partie par des coûts de 4,4 millions de dollars attribuables principalement à l'achèvement d'activités de restructuration amorcées antérieurement. Les coûts de restructuration et autres coûts connexes à des acquisitions pour la période de neuf mois close le 1^{er} octobre 2023 se rapportaient aux éléments suivants : un montant de 29,5 millions de dollars lié au regroupement et à la fermeture des installations de fabrication en Amérique centrale, un montant de 3,9 millions de dollars lié à la fermeture, en décembre 2022, d'une usine de filature aux États-Unis et aux coûts de sortie liés à la résiliation du contrat de location d'une installation de filature déjà fermée, et un montant de 1,5 million de dollars lié essentiellement à l'achèvement d'activités de restructuration amorcées antérieurement.

8. AUTRES INFORMATIONS

a) Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles

	Périodes de trois mois closes les		Périodes de neuf mois closes les	
	29 septembre 2024	1 ^{er} octobre 2023	29 septembre 2024	1 ^{er} octobre 2023
Amortissement des immobilisations corporelles	26 856 \$	25 516 \$	82 928 \$	75 142 \$
Amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation	3 126	3 216	10 460	9 890
Ajustement au titre de la variation de l'amortissement incluse dans les stocks à l'ouverture et à la clôture de la période	3 425	(901)	1 401	(4 549)
Amortissement des immobilisations incorporelles, en excluant les logiciels	1 924	2 068	6 181	6 206
Amortissement des logiciels	1 197	1 423	3 940	4 172
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles compris dans le bénéfice net	36 528 \$	31 322 \$	104 910 \$	90 861 \$

Au 29 septembre 2024, les immobilisations corporelles comprennent une tranche de 60,0 millions de dollars (185,3 millions de dollars au 31 décembre 2023) de bâtiments et de matériel non encore disponibles pour être utilisés dans le cadre des activités. Au 29 septembre 2024, les immobilisations incorporelles comprennent un montant de 3,9 millions de dollars (1,2 million de dollars au 31 décembre 2023) au titre de logiciels non encore disponibles pour être utilisés dans le cadre des activités. Ces actifs ne sont amortis qu'à partir du moment où ils sont prêts pour utilisation.

Au 29 septembre 2024, la Société s'était engagée à hauteur d'environ 66,5 millions de dollars en ce qui a trait à l'acquisition d'immobilisations corporelles liées principalement à des projets d'expansion de la capacité de fabrication.

8. AUTRES INFORMATIONS (suite)

b) Charges financières, montant net

	Périodes de trois mois closes les		Périodes de neuf mois closes les	
	29 septembre 2024	1 ^{er} octobre 2023	29 septembre 2024	1 ^{er} octobre 2023
Charges d'intérêts sur des passifs financiers comptabilisés au coût amorti ¹⁾	23 032 \$	13 363 \$	57 119 \$	39 440 \$
Charges bancaires et autres charges financières	5 743	5 857	16 556	16 118 \$
Accroissement des intérêts sur les obligations locatives actualisées	1 246	845	3 483	2 433
Accroissement des intérêts sur les provisions actualisées	108	740	321	845
Perte (profit) de change	88	(57)	(264)	(405)
Charges financières, montant net	30 217 \$	20 748 \$	77 215 \$	58 431 \$

1) Déduction faite des coûts d'emprunt inscrits à l'actif de néant (3,0 millions de dollars en 2023) et de néant (5,0 millions de dollars en 2023), respectivement pour les périodes de trois mois et de neuf mois closes le 29 septembre 2024.

c) Transactions entre parties liées

Au cours des périodes de trois mois et de neuf mois closes le 29 septembre 2024, la Société a engagé des dépenses liées à l'utilisation d'un avion respectivement de 0,4 million de dollars (0,6 million de dollars en 2023) et de 1,0 million de dollars (1,2 million de dollars en 2023) auprès d'une société contrôlée par le président et chef de la direction de la Société. Les paiements relatifs à ces dépenses sont effectués conformément aux modalités de l'entente conclue par les parties liées. Au 29 septembre 2024, le montant comptabilisé dans les créditeurs et charges à payer se rapportant à l'utilisation de l'avion s'est élevé à 0,2 million de dollars (0,3 million de dollars au 31 décembre 2023).

Au 29 septembre 2024, la Société s'était engagée à hauteur de 0,3 million de dollars au titre de cette entente, qui a trait aux frais d'utilisation minimaux pour le reste de l'exercice 2024.

Sont incluses dans les charges de vente et charges générales et administratives pour les périodes de trois mois et de neuf mois closes le 29 septembre 2024 les transactions entre parties liées suivantes :

- Des prestations de départ et autres indemnités de cessation d'emploi pour les cadres sortants de néant et de 21,6 millions de dollars, respectivement (se reporter à la note 8 f)). Les paiements en espèces au deuxième trimestre de 2024 au titre des prestations de départ et autres indemnités de cessation d'emploi ont totalisé 24,4 millions de dollars, dont 15,3 millions de dollars pour M. Tyra et 9,1 millions de dollars pour M. Bajaj. Au 29 septembre 2024, le montant comptabilisé dans les créditeurs et charges à payer se rapportant à ces charges était de néant.
- Des charges à payer de néant et de 9,4 millions de dollars, respectivement, pour le remboursement approuvé de frais juridiques et autres frais de conseil engagés par Browning West (un des actionnaires de la Société dont un associé siège au conseil d'administration de la Société depuis le 23 mai 2024). Le remboursement approuvé a trait aux frais engagés par Browning West relativement à la course aux procurations qui a eu lieu à la suite du congédiement du président et chef de la direction de la Société, Glenn Chamandy, et de sa réintégration subséquente en tant que président et chef de la direction le 24 mai 2024. Au 29 septembre 2024, le montant comptabilisé dans les créditeurs et charges à payer se rapportant à ces charges s'élevait à néant.
- Se reporter à la note 8 f) pour les charges de rémunération liées à la réintégration de M. Chamandy en tant que président et chef de la direction, ainsi que pour les coûts supplémentaires liés au conseil précédent et au conseil renouvelé, et à la note 8 j) concernant une attribution fondée sur des actions approuvée pour M. Chamandy au deuxième trimestre.

8. AUTRES INFORMATIONS (suite)

d) Obligations locatives

Les contrats de location de la Société portent principalement sur des installations de fabrication, de vente, de distribution et d'administration.

Le tableau suivant présente les obligations locatives comptabilisées à l'état de la situation financière :

	29 septembre 2024	31 décembre 2023
Courantes	16 744 \$	14 161 \$
Non courantes	89 657	83 900
	106 401 \$	98 061 \$

Le tableau suivant présente les paiements de loyers minimaux futurs en vertu des contrats de location non résiliables (y compris les contrats de location à court terme) au 29 septembre 2024 :

	29 septembre 2024
Moins de un an	25 148 \$
De un à cinq ans	72 262
Plus de cinq ans	43 564
	140 974 \$

Le total des sorties de fonds liées aux obligations locatives comptabilisées (y compris les intérêts) pour les périodes de trois mois et de neuf mois closes le 29 septembre 2024 s'est élevé à 5,2 millions de dollars et 14,2 millions de dollars (4,2 millions de dollars et 22,9 millions de dollars en 2023) respectivement, dont une tranche de 3,9 millions de dollars et de 10,7 millions de dollars (3,3 millions de dollars en 2023 et 20,4 millions de dollars en 2023) respectivement, au titre des sorties de fonds liées aux activités de financement. La diminution des sorties de fonds est essentiellement imputable à la résiliation d'un contrat de location en 2023.

e) Cession-bail

Au premier trimestre de l'exercice 2023, la Société a conclu une entente visant la cession-bail d'un de ses centres de distribution aux États-Unis. Le produit de la cession de 51,0 millions de dollars, qui représente la juste valeur du centre de distribution, a été comptabilisé dans le tableau consolidé intermédiaire résumé des flux de trésorerie au poste « Produit de la cession-bail d'immobilisations corporelles et produit tiré d'autres sorties d'immobilisations corporelles », dans les activités d'investissement. La Société a inscrit un actif au titre de droits d'utilisation de 3,9 millions de dollars et une obligation locative de 15,5 millions de dollars à la date de passation du contrat. De plus, un profit avant impôt sur la vente de 25,0 millions de dollars (15,5 millions de dollars après impôt) a été comptabilisé en tant que profit sur une cession-bail dans les états consolidés intermédiaires résumés du résultat net et du résultat global.

f) Coûts liés à la course aux procurations, aux changements au sein de la direction et à d'autres questions connexes

Au cours des périodes de trois mois et de neuf mois closes le 29 septembre 2024, la Société a comptabilisé dans les charges de ventes et charges générales et administratives des coûts liés à la course aux procurations, aux changements au sein de la direction et à des questions connexes survenus récemment de 5,5 millions de dollars et de 82,3 millions de dollars (néant et néant en 2023), respectivement, composés de ce qui suit :

- Des frais de services-conseils en ce qui a trait aux questions touchant les actionnaires de 2,5 millions de dollars et de 35,8 millions de dollars, respectivement.
- Des prestations de départ et autres indemnités de cessation d'emploi de néant et de 21,6 millions de dollars, respectivement, aux cadres sortants (M. Tyra et M. Bajaj) à la suite de la conclusion de la course aux procurations en mai 2024, ce qui comprend une charge de 12,3 millions de dollars au titre de l'accélération de l'acquisition des droits rattachés aux UAI.

8. AUTRES INFORMATIONS (suite)**f) Coûts liés à la course aux procurations, aux changements au sein de la direction et à des questions connexes (suite)**

- Des charges de rémunération de néant et de 8,9 millions de dollars, respectivement, liées au congédiement de M. Chamandy et à sa réintégration subséquente en tant que président et chef de la direction. Les charges comprennent des sommes à payer au titre des prestations du régime incitatif à court terme de néant et de 1,7 million de dollars, respectivement, ainsi qu'un montant de néant et de 17,0 millions de dollars, respectivement au titre des ajustements de la charge de rémunération fondée sur des actions liée au rétablissement des attributions fondées sur des actions (pour laquelle une reprise de charge de rémunération d'environ 6 millions de dollars avait été comptabilisée au quatrième trimestre de l'exercice 2023), partiellement contrebalancés par la reprise d'un montant de néant et de 9,8 millions de dollars, respectivement, au titre des indemnités de départ qui avaient été comptabilisées au quatrième trimestre de 2023.
- Des coûts supplémentaires liés au conseil précédent et au conseil renouvelé de 1,4 million de dollars et de 8,8 millions de dollars, respectivement. Ces charges comprennent des montants de néant et de 4,8 millions de dollars, respectivement, pour la souscription d'une police d'assurance liquidation de sinistre pour les administrateurs et des dirigeants, de 0,2 million de dollars et de 0,6 million de dollars, respectivement, pour les paiements de jetons de présence pour les réunions extraordinaires du conseil et de 1,2 million de dollars et de 3,4 millions de dollars, respectivement, pour l'augmentation de la valeur du passif des unités d'actions différées (« UAD »).
- Une rémunération fondée sur des actions relative aux attributions spéciales de maintien en poste de 1,6 million de dollars et de 4,2 millions de dollars, respectivement. À la date d'attribution, ces attributions spéciales de maintien en poste avaient une juste valeur totale de 8,6 millions de dollars. La charge de rémunération fondée sur des actions liée à ces attributions est comptabilisée sur les périodes respectives d'acquisition des droits, les droits pour la plupart des attributions étant initialement acquis à la fin de l'exercice 2024. Dans le cadre du départ de M. Bajaj, un montant de 2,5 millions de dollars de ces attributions lui a été intégralement versé en espèces au cours du deuxième trimestre de 2024.
- Des charges liées aux services-conseils, aux services juridiques et aux autres services de néant et de 3,0 millions de dollars, respectivement, ayant trait au processus d'examen annoncé entrepris par le conseil précédent après la réception d'une indication d'intérêt non contraignante confidentielle visant l'acquisition de la Société.

g) Profits nets sur l'assurance

Au cours du deuxième trimestre de l'exercice 2023, la Société a finalisé une entente avec son assureur pour fermer ses réclamations d'assurance liées aux deux ouragans survenus en Amérique centrale en novembre 2020 et a reçu un paiement final de 74,0 millions de dollars au titre des réclamations d'assurance, relativement à la partie des réclamations qui concerne l'interruption des activités. Ce paiement a donné lieu à la comptabilisation d'un profit correspondant au poste « Profits nets sur l'assurance » de l'état consolidé du résultat net et du résultat global.

h) Aide gouvernementale

Pour les périodes de trois mois et de neuf mois closes le 29 septembre 2024, la Société a comptabilisé un montant de 3,3 millions de dollars et de 12,2 millions de dollars (4,5 millions de dollars et 14,5 millions de dollars en 2023), respectivement, dans le coût des ventes à l'état consolidé intermédiaire résumé du résultat net et du résultat global relativement à l'aide gouvernementale pour les coûts de production.

Au cours du deuxième trimestre de l'exercice 2024, le gouvernement de la Barbade a mis en place un crédit pour l'emploi, afin de stimuler l'activité économique et l'emploi dans ce pays. Pour les périodes de trois mois et de neuf mois closes le 29 septembre 2024, la Société a comptabilisé dans les états consolidés intermédiaires résumés du résultat net et du résultat global un montant de 6,8 millions de dollars et de 24,0 millions de dollars (néant et néant en 2023), respectivement, au titre de ce crédit pour l'emploi, en tant que réduction des charges de vente et charges générales et administratives appliquée à l'impôt sur le résultat à payer. Le crédit pour l'emploi était rétroactif au 1^{er} janvier 2024.

i) Rachats d'actions

Le 20 juin 2024, le projet de loi C-59 du Canada a été promulgué. Il instaure, entre autres, un impôt de 2 % sur la valeur nette annuelle des rachats d'actions par les sociétés ouvertes au Canada effectués à partir du 1^{er} janvier 2024. La Société est assujettie à cet impôt qui vise les actions rachetées à des fins d'annulation dans le cadre du programme d'offre publique de rachat dans le cours normal des activités de la Société au cours de la période de neuf mois close le 29 septembre 2024. Les coûts aux fins de l'impôt pour les neuf premiers mois de 2024 s'élèvent à 10,6 millions de dollars et ont été portés au débit des résultats non distribués. Ce montant est inclus dans les créditeurs et charges à payer à l'état de la situation financière au 29 septembre 2024, car le montant n'est payable qu'en 2025.

8. AUTRES INFORMATIONS (suite)

j) Rémunération fondée sur des actions

Variations survenues au cours des neuf premiers mois de l'exercice 2024 dans les unités d'actions incessibles (« UAI ») visant des actions émises :

	Nombre	Juste valeur moyenne pondérée par unité
UAi visant des actions émises en circulation au 31 décembre 2023	1 516	33,26 \$
Variations survenues dans les UAI visant des actions émises en circulation		
Attribuées ¹⁾	787	40,53
Unités supplémentaires au titre des conditions d'acquisition liées au rendement	485	30,73
Attribuées au titre de dividendes déclarés	20	40,06
Réglées – actions ordinaires	(647)	30,49
Réglées – paiement de retenues d'impôt à la source	(380)	30,49
Renoncées	(32)	35,13
Réglées en trésorerie pour les cadres sortants	(82)	35,10
Attributions rétablies pour le président et chef de la direction	439	37,92
UAi visant des actions émises en circulation au 29 septembre 2024	2 106	37,69 \$

1) Comprend 291 804 UAI attribuées à trois membres de la haute direction de la Société dans le cadre du régime incitatif à long terme (« RILT ») annuel de la Société et au titre des attributions spéciales de maintien en poste, ainsi que 211 659 UAI attribuées à M. Chamandy le 28 juin 2024, dans le cadre du RILT annuel de la Société d'une juste valeur totale à la date d'attribution de 8,7 millions de dollars.

La charge de rémunération relative aux attributions fondées sur des actions de la Société incluse dans le bénéfice opérationnel pour les périodes de trois mois et de neuf mois closes le 29 septembre 2024 s'est établie à 8,4 millions de dollars et à 51,6 millions de dollars, respectivement (6,8 millions de dollars et 22,8 millions de dollars, respectivement, en 2023), et se rapporte principalement aux UAI visant des actions émises attribuées annuellement aux employés admissibles dans le cadre du régime incitatif à long terme de la Société. L'augmentation de la charge par rapport à l'exercice précédent est principalement attribuable à l'acquisition accélérée des attributions d'UAi visant des actions émises pour les cadres sortants, M. Tyra et M. Bajaj (qui a eu une incidence de 12,3 millions de dollars sur la charge pour la période de neuf mois close le 29 septembre 2024, comme il est décrit dans les notes 8 c) et 8 f) des présents états financiers), et à l'incidence du congédiement de M. Chamandy et de sa réintégration subséquente en tant que président et chef de la direction, qui tenait compte du rétablissement des attributions fondées sur des actions qui avaient été annulées par le précédent conseil d'administration au quatrième trimestre de 2023 (ce qui a donné lieu à une charge au titre des services passés de néant et de 17,0 millions de dollars pour les périodes de trois mois et de neuf mois closes le 29 septembre 2024, comme il est décrit dans la note 8 f) des présents états financiers). La charge accélérée pour les deux cadres sortants comprend des montants relatifs à des attributions fondées sur des actions d'une valeur totale d'environ 12 millions de dollars, qui avaient été approuvées au cours du premier trimestre de l'exercice 2024, mais pour lesquelles le nombre d'UAi n'avait pas été établi en raison de la période d'interdiction d'opérations dont la Société faisait l'objet. Ces attributions ont été intégralement versées au deuxième trimestre de l'exercice 2024 aux cadres sortants à la valeur approuvée, avant que le nombre d'UAi qui s'y rattachent ne soit établi, et n'apparaissent donc pas dans le tableau des UAI ci-dessus.

9. ÉVALUATION DE LA JUSTE VALEUR

Instruments financiers – valeurs comptables et justes valeurs

Les valeurs comptables ainsi que les justes valeurs des actifs et des passifs financiers figurant à l'état consolidé intermédiaire résumé non audité de la situation financière, se présentaient comme suit :

	29 septembre 2024	31 décembre 2023
Actifs financiers		
Coût amorti		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	78 480 \$	89 642 \$
Créances clients	612 857	412 498
Actifs financiers inclus dans les charges payées d'avance, acomptes et autres actifs courants	42 864	45 136
Créances à long terme autres que les créances clients, comprises dans les autres actifs non courants	27 650	12 863
Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global		
Actifs financiers dérivés inclus dans les charges payées d'avance, les acomptes et les autres actifs courants	10 935	15 797
Passifs financiers		
Coût amorti		
Créditeurs et charges à payer ¹⁾	470 150 \$	403 534 \$
Dette à long terme – portant intérêt à des taux variables	1 379 000	885 000
Dette à long terme – portant intérêt à des taux fixes ²⁾	100 000	100 000
Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global		
Instruments financiers dérivés inclus dans les créditeurs et charges à payer	9 629	4 760

1) Les créditeurs et charges à payer comprennent un montant de 12,7 millions de dollars (12,5 millions de dollars au 31 décembre 2023) aux termes d'ententes de financement de la chaîne d'approvisionnement (affacturage inversé) conclues avec une institution financière, en vertu desquelles les montants que la Société doit à certains fournisseurs peuvent être recouvrés par ces derniers auprès d'une institution financière avant leur échéance initiale. Ces soldes sont classés dans les créditeurs et charges à payer et les paiements connexes, dans les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, étant donné que l'objectif principal de l'entente est de fournir du financement au fournisseur et non pas à la Société, que l'entente ne prolonge pas de façon importante les modalités de paiement au-delà des modalités normales convenues avec les autres fournisseurs et qu'aucun report supplémentaire ou sûreté spéciale porté en garantie de ces paiements n'est inclus dans l'entente. Les créditeurs et charges à payer comprennent également des soldes à payer de 49,0 millions de dollars (49,0 millions de dollars au 31 décembre 2023) découlant essentiellement d'un délai d'une semaine entre le recouvrement des créances vendues et la remise hebdomadaire à la banque qui est la contrepartie aux termes du contrat d'achat de créances, dont il est question à la note 4 afférente aux présents états financiers consolidés intermédiaires résumés.

2) La juste valeur de la dette à long terme portant intérêt à des taux fixes s'élevait à 99,4 millions de dollars au 29 septembre 2024 (98,6 millions de dollars au 31 décembre 2023).

Actifs et passifs financiers à court terme

La Société a déterminé que la juste valeur de ses actifs et passifs financiers à court terme se rapprochait de leur valeur comptable respective aux dates de clôture en raison de l'échéance à court terme de ces instruments, car ils portent intérêt à des taux variables ou parce que les modalités s'y rattachant sont comparables à celles du marché actuel pour des instruments similaires.

Actifs non courants et dette à long terme portant intérêt à des taux variables

La juste valeur des créances à long terme autres que les créances clients, comprises dans les autres actifs non courants, et de la dette à long terme portant intérêt à des taux variables de la Société, se rapproche également de leur valeur comptable respective, car les taux d'intérêt utilisés pour évaluer leur valeur comptable se rapprochent des taux d'intérêt actuels sur le marché.

9. ÉVALUATION DE LA JUSTE VALEUR (suite)

Dettes à long terme portant intérêt à des taux fixes

La juste valeur de la dette à long terme portant intérêt à des taux fixes est déterminée au moyen de la méthode des flux de trésorerie futurs actualisés et en utilisant des taux d'actualisation basés sur le rendement à l'échéance pour des émissions similaires. La juste valeur de la dette à long terme portant intérêt à des taux fixes a été évaluée en fonction des données du niveau 2 dans la hiérarchie des justes valeurs. Pour déterminer la juste valeur de la dette à long terme portant intérêt à des taux fixes, la Société prend en compte le risque de crédit qui lui est propre et le risque de crédit des autres parties.

Instruments dérivés

Les instruments financiers dérivés sont désignés comme instruments de couverture efficaces et sont composés de contrats à terme, de contrats d'option et de contrats de swap liés aux devises et aux marchandises, ainsi que de swaps de taux d'intérêt variable-fixe, afin de fixer les taux d'intérêt variables d'une portion désignée des emprunts aux termes du contrat de prêt et des effets non garantis. La juste valeur de ces contrats à terme est évaluée au moyen d'une technique d'évaluation généralement acceptée, soit la valeur actualisée de la différence entre la valeur du contrat à l'échéance selon le taux inscrit au contrat et la valeur du contrat à l'échéance selon le taux qu'une contrepartie utiliserait pour renégocier les mêmes modalités de contrat à la date d'évaluation dans les conditions actuelles. La juste valeur des contrats d'option est évaluée au moyen de modèles d'évaluation des options utilisant diverses données combinant des cours du marché et des données corroborées par le marché, incluant des estimations relatives à la volatilité et des écarts de crédit ajustés en fonction des options. La juste valeur des swaps de taux d'intérêt est déterminée en fonction des données de marché, en évaluant la différence entre le taux fixe du marché et la courbe à terme pour les taux d'intérêt variables applicables.

Les instruments financiers dérivés ont été évalués en fonction des données du niveau 2 dans la hiérarchie des justes valeurs. Pour déterminer la juste valeur des instruments financiers dérivés, la Société prend en compte le risque de crédit qui lui est propre et le risque de crédit des autres parties.

10. AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL

	Périodes de trois mois closes les		Périodes de neuf mois closes les	
	29 septembre 2024	1 ^{er} octobre 2023	29 septembre 2024	1 ^{er} octobre 2023
Profit net (perte nette) sur les dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie				
Risque de change	(1 946) \$	927 \$	(429) \$	(2 082) \$
Risque marchandises associé aux prix	278	13 204	(2 503)	22 135
Risque de taux d'intérêt	(6 427)	1 748	(2 460)	5 184
Impôt sur le résultat	19	(9)	4	21
Montants reclassés des autres éléments du résultat global aux stocks, relativement au risque marchandises associé aux prix	1 594	(3 909)	(5 479)	(5 640)
Montants reclassés des autres éléments du résultat global au bénéfice net, relativement au risque de change, au risque marchandises et au risque de taux d'intérêt inclus dans ce qui suit :				
Ventes nettes	(204)	1 409	(166)	2 602
Coût des ventes	—	146	—	58
Charges de vente et charges générales et administratives	125	(42)	96	1 053
Charges financières, montant net	2 171	(1 384)	(1 776)	(4 360)
Impôt sur le résultat	(3)	(26)	(9)	(60)
Autres éléments du résultat global	(4 393) \$	12 064 \$	(12 722) \$	18 911 \$

Au 29 septembre 2024, le cumul des autres éléments du résultat global de 0,9 million de dollars comprenait des profits nets différés sur les contrats de swap de taux d'intérêt de 4,9 millions de dollars, des pertes nettes différées sur les contrats de change à terme de 0,7 million de dollars et des pertes nettes différées sur les contrats à terme, les contrats d'option et les contrats de swap liés aux marchandises de 3,3 millions de dollars. Une tranche d'environ 1,2 million de dollars des profits nets présentés dans le cumul des autres éléments du résultat global devrait être reclassée dans les stocks ou dans le bénéfice net au cours des douze prochains mois.

11. BÉNÉFICE PAR ACTION

Le tableau qui suit présente un rapprochement du bénéfice de base par action et du bénéfice dilué par action :

	Périodes de trois mois closes les		Périodes de neuf mois closes les	
	29 septembre 2024	1 ^{er} octobre 2023	29 septembre 2024	1 ^{er} octobre 2023
Bénéfice net – de base et dilué(e)	131 474 \$	127 367 \$	268 547 \$	380 272 \$
Bénéfice de base par action				
Nombre moyen pondéré de base d'actions ordinaires en circulation	160 862	175 087	165 912	177 418
Bénéfice de base par action	0,82 \$	0,73 \$	1,62 \$	2,14 \$
Bénéfice dilué par action				
Nombre moyen pondéré de base d'actions ordinaires en circulation	160 862	175 087	165 912	177 418
Plus l'effet dilutif des options sur actions, des UAI visant des actions nouvelles et des actions ordinaires détenues en fiducie	165	261	144	285
Nombre moyen pondéré dilué d'actions ordinaires en circulation	161 027	175 348	166 056	177 703
Bénéfice dilué par action	0,82 \$	0,73 \$	1,62 \$	2,14 \$

Sont exclues du calcul ci-dessus pour la période de trois mois close le 29 septembre 2024 : aucune option sur actions (1 132 737 en 2023) et aucune UAI visant des actions nouvelles (néant en 2023) qui étaient réputées être antidilutives. Sont exclues du calcul ci-dessus pour la période de neuf mois close le 29 septembre 2024 : aucune option sur actions (1 132 737 en 2023) et aucune UAI visant des actions nouvelles (néant en 2023) qui étaient réputées être antidilutives.

12. INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE

a) Ajustements visant à rapprocher le bénéfice net et les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles – autres éléments

	Périodes de trois mois closes les		Périodes de neuf mois closes les	
	29 septembre 2024	1 ^{er} octobre 2023	29 septembre 2024	1 ^{er} octobre 2023
Profit net latent (perte nette latente) sur change et sur dérivés financiers	(137) \$	448 \$	(641) \$	(103) \$
Écarts temporaires entre le règlement de dérivés financiers et le transfert des profits et des pertes différés dans le cumul des autres éléments du résultat global aux stocks et au bénéfice net	2 952	(523)	(2 810)	9 526
Autres actifs non courants	(471)	(3 658)	(5 271)	(10 101)
Autres passifs non courants	2 618	(8 810)	1 269	(4 920)
	4 962 \$	(12 543) \$	(7 453) \$	(5 598) \$

12. INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE (suite)

b) Variations des transactions sans effet de trésorerie

	Périodes de trois mois closes les		Périodes de neuf mois closes les	
	29 septembre 2024	1 ^{er} octobre 2023	29 septembre 2024	1 ^{er} octobre 2023
Actions rachetées à des fins d'annulation inclues dans les créditeurs et charges à payer	286	(200)	(3 984)	2 367
Entrées nettes d'immobilisations corporelles et d'immobilisations incorporelles comprises dans les créditeurs et charges à payer	(1 848)	258	(258)	(7 616)
Produit tiré de la sortie d'immobilisations corporelles et de logiciels compris dans les autres actifs courants	(27)	(53)	(133)	(366)
Ajouts d'actifs au titre de droits d'utilisation compris dans les obligations locatives	752	5 652	17 277	9 975
Montants à payer relatifs à l'impôt sur les rachats d'actions inclus dans les créditeurs et charges à payer	7 246	—	10 629	—
Valeur attribuée hors trésorerie créditée au capital social provenant d'actions émises ou distribuées à l'acquisition des droits rattachés aux unités d'actions incessibles et à l'exercice d'options sur actions	7 021	1 071	17 451	16 346
Reclassement des créditeurs et charges à payer au surplus d'apport par suite de la modification touchant le règlement des unités d'actions incessibles	(2 384)	—	(2 384)	—
Montants à payer relatifs aux UAI visant des actions émises devant être réglées en trésorerie inclus dans les créditeurs et charges à payer	—	—	2 384	—
Rémunération différée créditée au surplus d'apport	—	—	1 333	(2 075)
Valeur attribuée hors trésorerie créditée au surplus d'apport au titre de dividendes attribués à des unités d'actions incessibles	426	438	836	1 306

c) Variations des soldes hors trésorerie du fonds de roulement

	Périodes de trois mois closes les		Périodes de neuf mois closes les	
	29 septembre 2024	1 ^{er} octobre 2023	29 septembre 2024	1 ^{er} octobre 2023
Créances clients	(12 472) \$	74 342 \$	(200 822) \$	(200 288) \$
Impôt sur le résultat	6 612	2 041	25 733	(6 592)
Stocks	10 288	89 437	(8 677)	92 323
Charges payées d'avance, acomptes et autres actifs courants	(14 491)	(7 772)	2 906	(8 673)
Créditeurs et charges à payer	5 194	(10 113)	60 134	(53 836)
	(4 869) \$	147 935 \$	(120 726) \$	(177 066) \$

13. PASSIFS ÉVENTUELS

Réclamations et litiges

La Société est partie à des réclamations et litiges qui surviennent dans le cours normal de ses activités. Elle ne prévoit pas que le règlement de ces questions aura un effet défavorable important sur sa situation financière ou ses résultats opérationnels.

14. VENTILATION DES PRODUITS

Les ventes nettes par principal groupe de produits sont comme suit :

	Périodes de trois mois closes les		Périodes de neuf mois closes les	
	29 septembre 2024	1 ^{er} octobre 2023	29 septembre 2024	1 ^{er} octobre 2023
Vêtements de sport	788 301 \$	744 433 \$	2 116 936 \$	2 023 991 \$
Articles chaussants et sous-vêtements	102 805	125 468	332 134	389 211
	891 106 \$	869 901 \$	2 449 070 \$	2 413 202 \$

Les ventes nettes ont été réalisées auprès de clients situés dans les régions suivantes :

	Périodes de trois mois closes les		Périodes de neuf mois closes les	
	29 septembre 2024	1 ^{er} octobre 2023	29 septembre 2024	1 ^{er} octobre 2023
États-Unis	798 721 \$	787 686 \$	2 180 431 \$	2 158 649 \$
Canada	28 240	28 948	81 066	82 729
International	64 145	53 267	187 573	171 824
	891 106 \$	869 901 \$	2 449 070 \$	2 413 202 \$

15. IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

	Périodes de trois mois closes les		Périodes de neuf mois closes les	
	29 septembre 2024	1 ^{er} octobre 2023	29 septembre 2024	1 ^{er} octobre 2023
Charge d'impôt sur le résultat				
Charge d'impôt excluant l'incidence de l'impôt minimum mondial et les autres éléments ci-après	7 380 \$	6 903 \$	18 561 \$	16 500 \$
Incidence de l'impôt minimum mondial	24 219	—	63 269	—
Incidence des modifications des taux d'impôt de la Barbade sur la réévaluation des actifs et des passifs d'impôt différé	—	—	11 510	—
Charge d'impôt sur le profit sur la cession-bail d'une installation de distribution et sur les profits d'assurance en 2023	—	—	—	10 503
(Recouvrement) charge d'impôt de restructuration et autres coûts connexes à des acquisitions	(345)	—	155	—
Total de la charge d'impôt sur le résultat	31 254 \$	6 903 \$	93 495 \$	27 003 \$
Bénéfice avant l'impôt sur le résultat	162 728 \$	134 270 \$	362 042 \$	407 275 \$
Taux d'impôt effectif moyen	19,2 %	5,1 %	25,8 %	6,6 %

15. IMPÔT SUR LE RÉSULTAT (suite)

L'augmentation de la charge d'impôt sur le résultat et du taux d'impôt effectif pour les périodes de trois mois et de neuf mois closes le 29 septembre 2024, par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, est principalement attribuable à l'incidence de la mise en œuvre de l'impôt minimum mondial et des initiatives connexes au Canada et à la Barbade; plus précisément :

- Au cours du deuxième trimestre de l'exercice 2024, le gouvernement de la Barbade a augmenté le taux d'impôt des sociétés, applicable à la Société, qui est passé d'une échelle mobile allant de 5,5 % à 1 % à un taux fixe de 9 %, et ce, à compter du 1^{er} janvier 2024. Pour les périodes de trois mois et de neuf mois closes le 29 septembre 2024, la Société a comptabilisé une charge d'impôt de 13,5 millions de dollars et de 36,3 millions de dollars, respectivement, liée à l'incidence de l'augmentation du taux d'impôt des sociétés de la Barbade sur le bénéfice de la Société à la Barbade, ainsi qu'une charge d'impôt différé de 11,5 millions de dollars liée à l'incidence de l'augmentation du taux d'impôt sur la réévaluation des actifs et des passifs d'impôt différé à la Barbade.
- Au cours du deuxième trimestre de l'exercice 2024, la Société est devenue assujettie au régime de l'impôt minimum mondial du Pilier Deux de l'OCDE, à compter du 1^{er} janvier 2024, par suite de l'entrée en vigueur de l'impôt minimum mondial au Canada. Pour les périodes de trois mois et de neuf mois closes le 29 septembre 2024, la Société a constaté une charge d'impôt exigible de 10,7 millions de dollars et de 26,9 millions de dollars, respectivement, liée à l'impôt complémentaire sur le bénéfice de la Société à la Barbade, ce qui s'est traduit par un taux d'impôt effectif de 15 % à la Barbade. L'impôt complémentaire est prélevé sur les filiales de la Société à la Barbade en vertu de la législation nationale sur l'impôt complémentaire.

La Société a précédemment indiqué dans ses états financiers annuels de 2023 que si les lois relatives au Pilier Deux s'étaient appliquées en 2023, le taux d'impôt effectif moyen de la Société aurait été d'environ 18 % en 2023. Toutefois, pour la période de neuf mois close le 29 septembre 2024, le taux d'impôt effectif de la Société s'est établi à 25,8 %, ce qui est nettement supérieur au taux effectif proforma de 2023 de 18 %, en raison principalement de l'incidence des charges de 82,3 millions de dollars engagées au Canada relativement à la course aux procurations, aux changements au sein de la direction et à d'autres questions connexes, qui ne devraient pas donner lieu à un avantage fiscal au Canada. En outre, la charge d'impôt différé de 11,5 millions de dollars (liée à la réévaluation des actifs et passifs d'impôt différé) a également entraîné une hausse du taux d'impôt effectif pour les neuf premiers mois de l'exercice 2024.